

BIBLIOTHEK

DES

LITTERARISCHEN VEREINS

IN STUTTGART.

CCXXXI.

TÜBINGEN.

GEDRUCKT AUF KOSTEN DES LITTERARISCHEN VEREINS.

1903.

PROTECTOR
DES LITTERARISCHEN VEREINS IN STUTTGART:
SEINE MAJESTÄT DER KÖNIG.

*

VERWALTUNG:

Präsident:

Dr. H. Fischer, professor an der universität Tübingen.

Kassier:

Rechnungsrat Rück in Tübingen.

*

GESELLSCHAFTSAUSSCHUSS:

Dr. G. v. Below, professor an der universität Tübingen.

Professor Dr. G. Böhmer in Lichtenthal bei Baden.

Dr. Bolte, professor in Berlin.

Oberstudienrat Dr. Hartmann in Stuttgart.

Director Dr. W. Heyd in Stuttgart.

Dr. Martin, professor an der universität Straßburg.

Dr. G. Meyer von Knonau, professor an der universität Zürich.

Dr. H. Paul, professor an der universität München.

Dr. Sievers, professor an der universität Leipzig.

Dr. Steinmeyer, professor an der universität Erlangen.

Dr. Strauch, professor an der universität Halle.

Dr. Tobler, professor an der universität Berlin.

AUS DEN BRIEFEN

DER HERZOGIN

ELISABETH CHARLOTTE VON ORLÉANS

AN

ÉTIENNE POLIER DE BOTTENS.

HERAUSGEGEBEN

VON

S. HELLMANN.

GEDRUCKT FÜR DEN LITTERARISCHEN VEREIN IN STUTTGART
TÜBINGEN 1903.

ALLE RECHTE VORBEHALTEN.

DRUCK VON H. LAUFF JR IN TÜBINGEN.

Die correspondenz der pfalzgräfin Elisabeth Charlotte, herzogin von Orléans, mit ihrem früheren hofmeister und langjährigen vertrauten freunde, Étienne Polier de Bottens, die den gegenstand der nachfolgenden publikation bildet, liegt heute, soweit sie überhaupt erhalten, teils in originalen von der hand Elisabeth Charlotte's, teils nur noch in einer späteren abschrift vor.

Die originale befinden sich in der Schweiz in privatbesitz. Sie haben sich in der familie des empfängers fortgeerbt und sind nach dem aussterben derselben in das eigentum des herrn Henri Chavannes in Pully bei Lausanne übergegangen. Es sind im ganzen 83 briefe oder fragmente von solchen auf 106 quart- oder oktavblättern. Weitaus grösser ist die anzahl der nur abschriftlich erhaltenen briefe; sie finden sich in einem foliobande der Münchener hof- und staatsbibliothek vereinigt, der auf 118 blättern 274 briefe enthält. Ein weiterer, 275. brief ist im originale beigegeben, die übrigen originale dürften verschollen sein. Der codex trägt vorne auf dem ersten blatte einen vermerk, der zugleich den einzigen anhalt für die geschichte dieses teiles der briefe bildet: Lettres de Madame la Duchesse d'Orleans, fille de Charles Louis, Electeur Palatin, ecrites a M. de Polier son Conseiller et confident, et copiées sur les originaux que M. de Polier de Bottens, doyen de Lausanne, a communiqué à S. A. S. Elect. Palatine en 1770. Die abschrift, in der mannheimer bibliothek mit U. 189^a bezeichnet, ist später mit den beständen der letzteren nach München gekommen, wo sie jetzt die signatur des Cod. gall. 535 trägt.

Diese fast 360 briefe bilden jedoch offenbar nur einen geringen überrest der correspondenz der herzogin mit Polier.

164076

2009 01 25

VI

Wir wissen aus ihren angaben ¹, dass ihr dieser, ihr früherer erzieher, der ihr bei ihrer verheiratung nach Frankreich gefolgt war und sich in Paris niedergelassen hatte, täglich schrieb, wenn er keine gelegenheit hatte, sie persönlich zu sehen. Ihre antworten werden, bei ihrer grossen schreibfreudigkeit, kaum viel weniger häufig gewesen sein, und in der that lässt das auch ein blick auf manche abschnitte der letzten sechs oder sieben jahrgänge unserer correspondenz vermuten; wir besitzen weiter auch ein direktes zeugnis dafür: am 5. Mai 1707 schreibt Elisabeth Charlotte ihrer halbschwester, der raugräfin Amalie, sie habe den am 30. April eingelaufenen brief der letzteren weder an diesem noch am nächsten tage beantworten können, da sie eine anzahl umfangreicher briefe zu schreiben gehabt hätte; unter den verschiedenen adressaten der letzteren nennt sie auch Polier ², aber weder unter dem datum des 30. April noch des 1. Mai 1707 ist uns ein brief an ihn erhalten.

Chronologisch verteilen sich die noch vorhandenen stücke auf die beiden sammlungen derart, dass briefe aus den jahren 1674 bis 1686 und 1706 bis 1711, in dem Polier starb, nur die Münchener abschrift enthält, und zwar 23 aus der ersteren, 248 aus der letzteren periode. In die zwischenzeit fallen die im original erhaltenen briefe, soweit sie sich, was nicht bei allen der fall, mit voller sicherheit datieren lassen: in das jahr 1687 einer, in die neunziger jahre des 17. jahrhunderts acht, in die jahre 1700 und 1701 drei, in die jahre 1702 bis 1705 die grosse mehrzahl, nämlich 65; aus diesen letzten jahren enthält der Münchener codex nur drei (1704: einen, 1705: zwei), um sich dann eben für die jahre 1706 bis 1711 mit der hauptmasse anzuschliessen. Diese aufstellung ergibt schon einen fingerzeig für die geschichte der briefe: wahrscheinlich hat Polier selbst schon aus den früheren zeiten seiner correspondenz mit der herzogin nur mehr vereinzelte stücke, und hat er auch die letzten jahrgänge nicht mehr vollständig be-

*

¹ Vgl. unten. ² Briefe der prinzeßin Elisabeth Charlotte von Orléans von 1672—1722, herausgegeben von Holland, Bibliothek des litterarischen vereins, 107. bd., s. 20.

essen. Eine planmässige verteilung unter die mitglieder der familie ist dann nach seinem tode nicht erfolgt, vielmehr hat ein zufall die dürftigen reste in zwei (oder vielleicht noch mehr inzwischen verloren gegangene) teile zerrissen, die nun in der familie forterbten, und von denen der eine heute noch in den originalen des herrn Chavannes, der andere nur noch in der abschrift der Münchener bibliothek vorliegt.

Vielleicht ist auf denselben zufall auch die mangelhafte erhaltung der noch vorhandenen briefe zurtückzuführen; in beiden sammlungen befinden sich einige stücke, deren anfang oder ende verstümmelt ist, oder denen sogar beides fehlt. Bei den im Münchener cod. gall. 535 erhaltenen ist die schuld daran keineswegs dem abschreiber zuzumessen. Dieser hat vielmehr mit ersichtlicher sorgfalt gearbeitet, die vermutlich nicht überall oder doch nicht überall vollständig erhaltene datierung¹ wohl nach notizen von dritter, vielleicht des empfangers hand, wie sie sich auf den originalen noch finden, ergänzt, und sich namentlich bemüht, die eigentümliche orthographie der herzogin getreulich wiederzugeben, was ihm allerdings mangels genügender vertrautheit mit ihrer handschrift nicht an allen stellen vollständig geglückt ist. Eine namensunterschrift tragen die wenigsten der briefe; sie sind oft gar nicht, häufig, wohl nach einem mündlichen übereinkommen der correspondenten, nur mit E. A. oder E. A. et R., estime, amitié et reconnaissance, unterzeichnet. Dagegen zeigen manche originale noch die adresse an Polier, und einige tragen auch in rotem oder schwarzem siegellack das sauber ausgeführte allianzwappen der häuser Orléans und Pfalz.

Auf die in München befindlichen briefe hat zuerst Wolfgang Menzel aufmerksam gemacht², als er 1843 auszüge aus der correspondenz der herzogin mit ihren halbschwestern, den raugräfinnen, veröffentlichte, aber weder er noch der nächste herausgeber ihrer briefe, W. L. Holland, ist an eine publikation

*

1 Unter den sämtlichen briefen des codex ist nur ein einziger undatiert, gerade der beigegebundene originalbrief. 2 Er hatte bei Schmeller erkundigungen darüber eingezogen; vgl. des letzteren brief an ihn in Menzel's denkwürdigkeiten, s. 357.

VIII

gegangen, noch auch ist eine solche durch J. Wille erfolgt, dem bei der abfassung seines essay's über Elisabeth Charlotte¹ die Münchener abschrift vorgelegen hat. Dagegen ist 1874 ein teil der originalbriefe, unter modernisierung der orthographie, von Jules Chavannes, dem vater des jetzigen besitzers, im 49. und 50. bande der Bibliothèque universelle et revue suisse abgedruckt worden².

Unmöglich konnte es sich nun für mich darum handeln, die noch vorliegenden briefe unverkürzt zum abdruck zu bringen. Wie jede correspondenz zwischen personen, die sich täglich oder fast täglich sehen oder schreiben, enthält auch diese allzuviel des banalen und gleichgültigen; sind doch manche dieser oft sehr kurzen billete, welche die herzogin an Polier richtete, nichts anderes als erkundigungen, welche eine alternde frau bei einem alten manne über seine gesundheit einholt, oder angaben, die sie ihm über ihre eigene macht. Ich habe daher versucht, nur das beizubehalten, was wirklich irgendwie charakteristisch für die briefschreiberin oder sonst von interesse sein konnte, und fürchte, in der bemühung, gleichgültiges bei seite zu lassen, noch nicht weit genug gegangen zu sein. Was speziell das verhältnis der vorliegenden publikation zu der von Chavannes betrifft, so brachte es die von ihm gewählte form des essay's mit sich, dass ich manche stücke, die er gebracht, ohne schaden weglassen zu können glaubte, während umgekehrt anderes, was er übergangen hat, aufnahme beanspruchen konnte. Im einzelnen sind die nummern 11—56, 58—73, 75, 77—83 der nachstehenden publikation der sammlung der originalbriefe entnommen, 1—10, 57, 74, 76, 84—244 der Münchener abschrift.

Da Polier, wie Elisabeth Charlotte einmal an die raugräfin

*

1 Neue Heidelberger jahrbücher V, 190 ff.; vgl. s. 209. 2 Jules Chavannes, Lettres inédites de la princesse palatine, duchesse d'Orléans, Bibliothèque universelle et revue suisse, 49. bd., s. 654—685; 50. bd., s. 103—126. Teilweiser nachdruck in dem Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français XXIII, 193—204; 241—253. Varentrapp, in einer besprechung der Holland'schen publikation (Histor. zeitschr. 49, 125 ff.), hält irriger weise die von Chavannes veröffentlichten briefe für dieselben, die im Münchener cod. gall. 585 überliefert sind.

Louise schreibt¹, nicht deutsch konnte, so war sie genöthigt, ihre briefe an ihn in französische sprache abzufassen. Nun unterlässt sie es zwar nicht, über die französische orthographie deutscher damen, z. b. jene ihrer tante Louise Hollandine, ihre bemerkungen zu machen², erfreut den leser ihrer französischen briefe jedoch keineswegs durch einwandfreie rechtschreibung. Einige bemerkungen über besondere eigentümlichkeiten der letzteren mögen den nachstehenden text vor einer überhäufung mit erläuternden fussnoten bewahren.

Eine ganze anzahl von E-lauten giebt Elisabeth Charlotte durch es wieder, z. b. namentlich die endungen der 2. person plur. des verbums (vous avez = vous avez), der 1. pers. sing. des futurums und des conditionalis (j'ores = j'aurai oder j'aurais), des part. perf. passivi (z. b. trouves = trouvé; daneben bildet sie jedoch häufig die weibliche form auch auf ée); weiter vertritt es offene und geschlossene E-laute, die wir mit accent zu sehen gewohnt sind, z. b. à present = à présent, mesme = même. Dagegen steht fehlerhaft é für stummes e regelmässig in la vie = la vie. E-laute werden mehrfach auch durch A-laute ersetzt, z. b. fame = femme, dais = dès, die nasallaute en und an untereinander vertauscht. Für au findet sich o besonders in j'ores = j'aurai, für y i namentlich in si = s'y. Mit den consonanten werden mannigfache vertauschungen vorgenommen: es steht s für c und umgekehrt (z. b. mersi = merci, fast regelmässig ce statt des reflexivums se), t für d (z. b. il pretent = il prétend), c für qu (cassi = quasi), ssi für ti, besonders in ssion für tion (z. b. punission = punition, aber gelegentlich auch passiance = patience). Falsche geminationen bildet die herzogin besonders bei s, t und l, umgekehrt schreibt sie tranquillité, ariver, enuyer, fraper. Das lautzeichen u, das andeutet, dass g vor i und e gaumenlaut bleibt, fällt manchmal weg: langueur, jeux = langueur, gueux (umgekehrt gelegentlich guarder = garder). Die flexionszeichen werden mit grosser

*

1 Bibl. des litt. vereins 132. bd., s. 265. 2 Bodemann, Aus den briefen der herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an die kurfürstin Sophie von Hannover II, 28; vgl. auch Bibliothek des litt. ver. 88. bd., s. 307.

gleichgiltigkeit gehandhabt: Elisabeth Charlotte setzt singularstätt pluralformen und umgekehrt, und macht sich durchaus kein gewissen daraus, z. b. *quelque bon moments* zu schreiben; mit besonderer vorliebe gebraucht sie in der 1. pers. sing. des verbums *t* statt *s*, z. b. *je tacheroit* = *je tacherois*. Accente fehlen fast völlig, auch da, wo ihr wegbleiben anlass zu verwechselungen werden kann: so schreibt sie *a*, *la*, *sur*, *ou* statt *à*, *là*, *sûr*, *où*; besonders lästig wird diese flüchtigkeit da, wo das fehlen des accenten den charakter einer oder zweier silben verändert, so dass man z. b. *moitie* statt *moitié* liest. Mangelhaft und unsicher ist auch die apostrophierung; Elisabeth Charlotte schreibt fast regelmässig *ma* und *la* für *m'a* und *l'a*, *si* für *s'y*, umgekehrt *n'y* für *ny* (= *ni*), und verwechselt *quelle* und *qu'elle*, *cest* (= *cet*) und *c'est*.

Ich habe nun an der orthographie selbst, auch an der accentuierung, nichts geändert, und mich nur darauf beschränkt, apostrophe, bindestriche und cédille nach dem heutigen sprachgebrauche zu setzen, auch die worttrennung vorzunehmen, wo es nach demselben nötig schien. Grosse buchstaben kennt die herzogin fast gar nicht und die wenigen setzt sie vollkommen regellos; selbst eigennamen und das damals sonst regelmässig gross geschriebene *Roy* beginnt sie häufig mit kleinen buchstaben; auch in diesem punkte schien es mir daher zweckmässig, den modernen gebrauch durchzuführen; ebenso habe ich mich bemüht, den briefen eine moderne interpunktion zu geben — Elisabeth Charlotte selbst begnügt sich mit wenigen kräftigen strichen in der schriftlage, die zugleich komma, kolon, semikolon und punkt ersetzen müssen —, wenn ich auch nicht weiss, ob ich als deutscher bei der besonderheit und schwierigkeit der französischen interpunktion überall das richtige getroffen habe. Offenbare schreibversehen habe ich, unter gewissenhafter einsetzung der üblichen fussnote, verbessert, abkürzungen aufgelöst, durch lücken in der vorlage bedingte ergänzungen in [] gesetzt.

Zum verständnis der anmerkungen füge ich noch bei, dass mit Cod. die lesart der Münchener abschrift, mit Mscr. die der originale bezeichnet ist; BLV. bedeutet bibliothek des literarischen vereines; wo in einem citate der name Bodemann's

allein steht, ist seine publikation der briefe Elisabeth Charlotte's an die kurfürstin Sophie gemeint; die memoiren Saint-Simon's citiere ich nach der ausgabe von Chéruel und Regnier, 1856 ff.

Ehe ich nun noch einige angaben über Polier's leben und sein verhältnis zur herzogin beifüge, möchte ich an dieser stelle noch zwei herren meinen dank aussprechen: meinem verehrten freunde, professor Franz Boll in Würzburg, der mich zu der zeit, als er noch der handschriftensammlung der Münchener staatsbibliothek vorstand, auf den cod. gall. 535 aufmerksam machte, womit er den anstoss zu dieser publikation gab, und herrn Henri Chavannes in Pully bei Lausanne, dem besitzer der originalbriefe, der mir ihre benutzung in liebenswürdigster und entgegenkommendster weise ermöglicht hat.

Étienne Polier¹ entstammte einer familie französischer emigrés aus der Rouergue; ein mitglied derselben, sein ur-grossvater, hatte schon unter Ottheinrich in kurpfälzischen diensten gestanden; sein vater, Jean Pierre Polier de Bottens, war bürgermeister von Lausanne und machte sich als theologischer schriftsteller bemerkbar; er selbst war, nach den

*

1 Mitteilungen über Polier's persönlichkeit und verhältnisse in zahlreichen briefen der herzogin: BLV. 88. bd. s. 122, 191, 274, 324 f., 471, 475; 107. bd. 66, 72, 93, 137, 262, 412, 475; 122. bd. 107; 132. bd. 265, 342. Bodemann I, 268; desselben publikation der briefe Elisabeth Charlotte's an das Ehepaar Harling 82, 116, 162; dazu die unten citierten. Einiges in den briefen des kurfürsten Karl Ludwig und der seinen, BLV. 167. bd. 256, 288; auch Sophie von Hannover erwähnt Polier wenigstens in ihren briefen an Karl Ludwig (Publicationen aus den k. preuss. staatsarchiven XXVI, 228, 230). Einige angaben bei J. Chavannes, in der Bibliothèque universelle et Revue suisse 49, 655 (mitteilungen der familie?) und F. v. Weech, Zur geschichte der erziehung des kurfürsten Karl von der Pfalz und seiner schwester Elisabeth Charlotte, Ztschr. f. gesch. d. Oberrheins, 47, 104, der auch irrthümer Menzel's und Friedländer's (BLV. 132. bd. 374) berichtigt und s. 117 ff. die bestellung Polier's als hofmeister Elisabeth Charlotte's abdruckt. Ein brief Polier's an Karl Ludwig BLV. 167. bd. 380 ff. — Angaben über sonstige mitglieder der familie Polier, Nouvelle biographie générale 40, 604 ff. und Biographie universelle 33, 616 ff.

angaben, welche Elisabeth Charlotte in ihren briefen über ihn macht, im Januar 1620 geboren, wurde 1657 zum kurpfälzischen kammerherrn ernannt und 1663 zum ersten stallmeister oder hofmeister der elfjährigen Elisabeth Charlotte bestellt, die eben damals von Hannover und Iburg zurückgekehrt war, wo sie vier jahre unter der obhut ihrer tante, der herzogin Sophie, zugebracht hatte. Er wusste sich das vertrauen und die liebe des kindes und heranwachsenden mädchens zu sichern, in weit höherem grade, als dies selbst der eigentlichen erzieherin der prinzeßin gelingen wollte. „Zu der jungfer Colb“, schreibt sie noch viel, viel später an den stallmeister von Harling¹, „hatte ich keine affection noch vertrauen. Monsieur de Polier aber, der hatt die hoffmeisterstelle redtlich verricht“; nur dem oberst Weibenheim, meinte sie, sei sie eigentlich noch mehr zu dank verpflichtet. Als Elisabeth Charlotte dann 1671 nach Frankreich zog, um mit dem herzog Philipp von Orléans, dem bruder Ludwigs XIV., vermählt zu werden, folgte ihr Polier, wie es scheint, ohne eigentlich eine stelle in ihrem neuen hofstaate einzunehmen. Man weiss, welch trüben jahren Elisabeth Charlotte nach einer zeit kurzer zufriedenheit dort entgegenging. An einen gemahl gefesselt, dem sie sein leben lang gleichgültig, ja verhasst war, inmitten einer ihr fremden umgebung stets von misstrauen und feindseligkeit verfolgt oder sich doch verfolgt wähnend, hat sie sich zeitlebens als eine unglückliche gefühlt. Zerstreuung und trost in ihrer einsamkeit suchte sie in einem ausgebreiteten briefwechsel, vor allem mit ihrer verehrten und geliebten tante, der kurfürstin von hannover, aber für das bei einer lebhaften natur doppelt fühlbare bedürfnis nach mündlicher aussprache war sie eigentlich allein auf Polier angewiesen, inmitten ihrer französischen umgebung die einzige persönlichkeit, die ihr von jugend auf bekannt und vertraut war. Seine beziehungen zu ihr waren, wenigstens in den letzten jahren, über welche allein ihr brief-

*

1 Am 3. Juli 1718. E. Bodemann, Briefe der herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an ihre frühere hofmeisterin A. K. von Harling, geb. v. Uffeln, und deren gemahl, geh. rath Fr. von Harling zu Hannover (Hannover 1895) 116.

wechsel aufschluss gibt, andauernd und lebhaft. Kam die herzogin in ihre Pariser residenz, das Palais Royal, in dessen nähe er wohnte, so suchte er sie regelmässig auf, weilte sie, wie es meistens der fall war, auf einem der zahlreichen schlösser der umgebung, in Saint-Cloud, Versailles, Marly, Fontainebleau, wie es die verlegung der königlichen hofhaltung eben mit sich brachte, so liefen regelmässig, täglich schreibt Elisabeth Charlotte, seine briefe ein. Auf solche weise ist er ihr fast vierzig jahre lang als treuer freund und berater zur seite gestanden, bis er, einundneunzig jahre alt, am 7. Juli 1711 einer brustfellentzündung erlag. Noch jahre nach seinem hinscheiden empfand sie seinen verlust. „Man kan“, schreibt sie am 1. Oktober 1715 an ihre halbschwester, die raugräfın Louise, „kein langweilligers noch ellender noch verdriesslichers leben führen, als dass meine ist. In allen andern verdriesslichen zeitten, so ich hir in grosser menge gehabt, hatte ich ma tante brieffe, so mich gantz wider auffmundernten, ich hatte auch den gutten ehrlichen Monsieur Polier, der mir viel trost gab; aber nun habe ich niemands mehr, also nimbt meine trawerigkeit überhand“, und am 11. Dezember 1717 an dieselbe: „dass ein jeder mensch seine schwachheit hatt, ist woll war, undt allezeit auffmunterung von nöhten hatt. So lang der gutte, ehrliche Polier gelebt, hatt mir dieser trost nicht gefehlt, nun aber muss ich alles bey mir selber, welches eine schwere arbeydt ist, suchen undt woll betten von nöhten hatt.“¹

Der briefliche verkehr der herzogin mit Polier charakterisiert sich nun dadurch, dass er immer wieder durch persönliche aussprache ergänzt und unterbrochen wurde. Die antworten auf seine briefe, meist ohnehin sehr kurz, enthalten in ihren wenigen Zeilen oft nichts als ein paar unwesentliche bemerkungen; wo sie ausführlicher und interessanter werden, führen sie oft unvermittelt in den gedankengang der beiden correspondenten hinein, bringen ein fallen gelassenes oder unterbrochenes gespräch zu ende. Tagesneuigkeiten, auch piquanterien, fehlen fast gänzlich, auseinandersetzungen religiösen inhalts nehmen

*

¹ Bibliothek des litterarischen vereins 107. bd. s. 640 und 122. bd. s. 145. Vgl. auch 157. bd. s. 563.

einen breiten raum ein. Es entsprach dies der grundstimmung Polier's, der sich mit zunehmendem alter immer mehr vom leben zurückzog, um sich in die welt des glaubens zu versenken. „Er schreibt mir alle tag undt allezeit etwass gottsförchtiges“, schreibt Elisabeth Charlotte am 19. Januar 1709 an die raugräfin Amalie ¹, und der anderen halbschwester teilt sie einmal mit, er sei noch ganz wie früher, „ausser dass er viel gottsförchtiger undt nichts alls von gotsfürchtigen sachen spricht undt schreibt“, und „ich halte ihn vor einen rechten heylligen. Er lebt in einer gar grossen gotsfurcht undt thut alles guttes, so in seiner macht undt gewalt stehet, ist ruhig undt lustig dabey, furcht sich gar nicht vor dem todt, ergibt sich gantz in den willen gottes.“ ²

Aus zahlreichen äusserungen der herzogin in ihren bisher publizierten briefen ist ihre stellung zu religiösen fragen hinlänglich bekannt. Sie war eine persönlichkeit, deren innenleben durchaus von den eindrücken einer naiven und unverfälschten sinnlichkeit beherrscht wurde; reflexives denken, die fähigkeit zu contemplativer versenkung in die eigene empfindungswelt ging ihr ab; überdies wuchs sie in einer indifferenten umgebung auf, in welcher die spöttereien ihres vaters ihr schwere zweifel erweckten, der schöngeistige skeptizismus ihrer tante einen starken reiz zur nacheiferung auf sie ausübte. Solchergestalt durch veranlagung wie erziehung gleich wenig für eine tiefere auffassung religiöser fragen vorbereitet, sah sie sich durch den gang, den ihr leben nahm, noch weiter davon abgetrieben. Bei ihrer verheiratung wechselte sie die religion: sie nahm den neuen glauben rein äusserlich an, ohne doch eigentlich von dem alten viel mit hertberzuretten. In Frankreich sah sie sich von ihrem gemahl erst vernachlässigt, dann feindlichen cabalen preisgegeben. Sie fand sich einsam und verlassen inmitten eines kreises, der sie und den sie nicht verstand, umgeben von menschen, welchen ihr bäuerliches auftreten den spott um die mundwinkel zucken liess, denen ihr derbes zufahren schrecken einjagte, während ihr hinwiederum

*

1 Bibl. d. litt. ver. 107. bd. s. 72.
s. 66, 137.

2 Bibl. d. litt. ver. 107. bd.

die verfeinerte gesellschaftliche cultur des französischen hofes unverständlich blieb und selbst ein quell von misstrauen und feindseligkeit wurde. Gerade diese ihr fremd gebliebenen oder offen gegnerisch gesinnten kreise sah sie nun aber den übungen einer gesteigerten frömmigkeit sich hingeben, übungen, die, wie sie ohnehin schon mehr die form als den kern der religion betrafen, umso mehr die gefahr der veräusserlichung in sich trugen, als sie gleichzeitig von den herrschenden persönlichkeiten in Frankreich gebilligt und gefördert, ja als zeichen ergebener gesinnung empfohlen und verlangt wurden. Elisabeth Charlotte sah die religion missbraucht, um macht zu erlangen und macht zu behaupten. Der widerwille dagegen verband sich nun mit ihrer angeborenen unfähigkeit, anderes als das unmittelbar greifbare zu verstehen, zu einem unbesiegbaren misstrauen gegen jede über die grenzen alltäglicher gewohnheit und hausbackener nüchternheit hinausgehende äusserung religiösen lebens, mochten ihr ursprung und ihre ziele sein, welche sie wollten: für sie stand zuletzt der „Tartuffe“ Francke auf einer stufe mit den französischen „Devoten“ und deren gegnern, den quietisten um Fénelon. Im ganzen lief eben ihr glaube zuletzt auf eine art religionsphilosophie, eine art praktischer moral hinaus, und besonders zwei sätze erschienen ihr als das Alpha und Omega aller religion: Gott zu lieben und — was ihr die manchmal doch nur eingebildeten verfolgungen ihrer französischen umgebung als besonders wichtiges moralgebot erscheinen lassen mochten — seinen nebenmenschen nichts übles zuzufügen. Alles übrige, besonders die gegensätzliche auffassung der einzelnen bekenntnisse, war ihr nur „pfaffen-gezänk“. Von irgend welcher bereitwilligkeit, sich über ihre grundlegenden verschiedenheiten aufklären zu lassen, auch nur von dem versuche, sich in die stimmungen einer innigeren religiosität hineinzufühlen, konnte bei ihr keine rede sein.

Es ist nun eine interessante frage, wie Elisabeth Charlotte einer von so tiefer gläubigkeit erfüllten persönlichkeit gegenübertreten musste, wie ihr früherer hofmeister und erzieher war. Leider besitzen wir Polier's briefe an die herzogin nicht mehr, und sind somit auf ihre wenigen uns erhalten gebliebenen antworten und einige gelegentliche äusserungen in

ihrer sonstigen correspondenz angewiesen, wollen wir uns wenigstens ein in den allgemeinsten zügen umrissenes bild von ihm machen.

Étienne Polier hatte sich bis in sein höchstes alter — er starb als angehender neunziger — eine staunenswerte körperliche und geistige rüstigkeit und frische bewahrt, die es der herzogin manchmal scheinen liess, als habe er sich überhaupt nicht verändert. In einem langen leben hatte er sicherlich vieles an sich vorüberziehen sehen, aber seine tage waren doch im ganzen wohl ruhig verflossen, ohne so viel mühsam verhaltene erregung über vermeintliche und wirkliche verfolgungen, wie sie das leben der herzogin getrübt hatte. So blieb ihm gleicherweise die erbitterte resignation erspart, die in ihren briefen trotz allem von zeit zu zeit immer wieder durchbricht, wie die gleichgültigkeit oder die grämliche unduldsamkeit des alters, vor der ihn seine geistige regsamkeit und spannkraft bewahrte. Seine lebenserfahrung führte ihn nur zu einer gewissen heiteren skepsis den dingen des lebens gegenüber; er durchschaute sie mit jener ruhigen klarheit, wie sie männern zu eignen pflegt, welche sich bis in ihre höchsten jahre die geistige beweglichkeit und lebendigkeit ihrer jugend bewahrt haben. Sie verband sich mit einem abgeklärten, leidenschaftslosen gottesglauben, der ihn vollständig erfüllte, wie er denn zuletzt sein haus nur noch verliess, um die predigt beim schwedischen gesandten zu besuchen — seine nahen beziehungen zu Elisabeth Charlotte werden es ihm, dem protestanten, ermöglicht haben, auch nach der aufhebung des ediktes von Nantes unbehelligt in Paris zu bleiben —, den grössten teil seines einkommens den armen überliess und sich ausschliesslich mit religiösen fragen beschäftigte.

Von vornherein ist nun nicht zu erwarten, dass Elisabeth Charlotte mit einer so gearteten persönlichkeit über religionsfragen jemals ins reine kommen konnte. Man kann ihr die anerkennung nicht versagen, dass sie sich redlich mit den problemen abgemüht hat, die ihr in ihrem verkehr mit Polier gestellt wurden: die leichten reden, die sie Sophie von Hannover und den raugräfinnen gegenüber so gerne über religiöse

dinge führt, fehlen¹, und es fällt überhaupt manches überraschende licht auf ihr innenleben, so, wenn sie Polier bekennt, sie fürchte den tod nicht, wohl aber fürchte sie, im sterben furcht zu bekommen². Aber im grunde sind ihre briefe an ihn häufig doch nichts anderes als controversen, in welchen sie sich mit forderungen auseinandersetzt, die sein wort und sein beispiel an sie stellte, und die eben ihrer ganzen veranlagung nach unerfüllbar für sie waren. Fasslich war ihr nur, was ihr unmittelbar durch die sinne einging oder was in der erinnerung an sinnliche eindrücke wurzelte. Daher die schwierigkeit, die ihr das problem der unsterblichkeit bereitete: in gleicher weise unfähig, sich das jenseits, als etwas unbekanntes, vorzustellen, wie sich von der seele, als etwas nicht körperlichem, eine brauchbare anschauung zu bilden, bekennt sie Polier offen, dass sie für ihren unsterblichkeitsglauben kein anderes fundament besitze, als die worte der bibel, dass ihr der glaube an ein jenseits auch keinen trost gewähren könne. Daher auch ihr bekenntnis, es sei unmöglich, Gott zu lieben, man könne gott höchstens verehren und bewundern: lieben lasse sich nur ein wesen gleicher art, die allmacht und grösse gottes dagegen dränge sich dem menschen in seinen werken von selber auf. Sie war eben eine ungemein einfach und naiv veranlagte natur, die sich selbst als solche empfand; jede mystische oder auch nur contemplative veranlagung ging ihr ab, die unmittelbare empfindung dominierte in ihrem seelenleben. Wir treffen mit bezug auf das auftreten Christi einmal die merkwürdige äusserung, ein verbrecher könne sich ja wohl freuen über die gnade, die ihm eben zu teil geworden, aber an eine gnade, die schon 1700 jahre dauere, habe man sich doch viel zu sehr gewöhnt, um sie noch empfinden zu können. Vor allem aber war ihr unfassbar, wie die religion anforderungen stellen könnte, welche die spontanen äusserungen der gefühle mit einer einschränkung bedrohten. Es ist anziehend zu sehen, wie sie gegenüber den freilich wohlgemeinten,

*

1 Auf den grösseren ernst, der die briefe an Polier auszeichnet, macht ganz richtig auch Chavannes a. a. o. 49, 656 ff. aufmerksam.
2 Auch Edmond About streift dieses problem in einer seiner erzählungen.

Elisabeth Charlotte.

b

XVIII

aber manchmal doch etwas naiven anmahnungen Polier's die rechte ihres empfindungslebens zu verteidigen sucht. Je häufiger und eindringlicher er abkehr von menschlichen freuden und leiden, beschauliche versenkung in gott, ergebung in seinen willen verlangte, desto sicherer glitten diese mahnungen an der grösseren unmittelbarkeit ihrer weiblichen natur, der unverbrauchten leidenschaftlichkeit ihres empfindens ab; wo er sich vollends bis zu der forderung verstieg, ganz elementaren regungen stille zu gebieten, den verlust geliebter personen nicht nur mit ergebung zu tragen, sondern selbst mit freude zu begrüßen, da ihnen der tod nach dem willen gottes die pforten zum jenseits öffne, da wurde ihr der alte freund vollends unverständlich, und sie konnte dann gelegentlich so ungeduldige töne anschlagen, wie sie sonst sie ihm gegenüber nicht gefunden hat. Freilich, ihrer freundschaft geschah durch diese controversen kein eintrag, er blieb für sie der „gutte ehrliche Monsieur de Polier“, und sie konnte ihm — und ihrem guten herzen — kein schöneres denkmal setzen, als in dem schreiben, das sie unmittelbar nach seinem tode an seine beiden neffen richtete, und das in der nachfolgenden sammlung an letzter stelle mitgeteilt ist.

1.

A Vers[ailles] ce lundy au soir 3 de juillet 1684¹.

J'avois dessein de vous escrire deja dais hier pour vous oster cette horrible inquietude ou je vois que vous estes pour ce qui me regarde, mais je ne le pust, mille empchements me vinrent traverser. Pour aujourduy je vous escriis en revenant de la chasse; je vous dis cecy pour vous montrer que je n'ay pas voulu perdre aucun moment pour vous parler. Ne craignes pas que j'aye perdu vos escriis; je les ay et les trouve si beau et bons, que je les conserveray toutte ma vie; meme je ne [les] lis pas sans applications, mais ne croyes pas aussi que je sois entierement comme vous me croyes. Il est vray que l'article de l'imortalité de l'ame passe entierement mon ententement, et que je souhaiterois de tout mon coeur le pouvoir comprendre, mais il ne s'en suit pas de la que je croye apsolutement qu'elle soit mortelle et que nous mourions comme des bestes. Si j'estois dans ces sentiments, je ne tacheroit pas de vivre de mon mieux, comme Dieu mersi j'ay taches de faire jusques apresment^a, et a vous, a qui je parle tousjour a coeur ouvert, je vous advoue que si j'estois dans ces sentie-ments-la, j'ores essayes de tout pour me faire au moins quelque bon moments en cette vie. Ainsi il me semble que me co-noissant aussi parfaitement que vous faittes depuis que je suis

*

a Cod.: a apresment.

*

¹ Cod.: 1685. Wie jedoch die erwähnung des todes von Elisabeth Charlotte's tante, Anna von Mantua-Gonzaga, der sog. Princesse Palatine (gest. 6. Juli 1684) beweist, gehört der brief ins jahr 1684, womit auch monats- und wochentag des datums stimmen.

Elisabeth Charlotte.

1

au monde pour ainsi dire, que j'ay tousjour adores et craint le bon Dieu, et si je n'avois eu rien a esperer pour vne auttre vie, je n'aurois pas este besoin de m'en mettre en peine. Mes veritables sentiments donc sur ce chapittre sont que je veux croire vn auttre monde et vivre selon cette croyance, quoique je sois dans vne ignorance de ce que c'est, ny que je ne le puisse comprendre, et j'advoue que quand on pourra aider cette volenté que j'ay, en me faissant comprendre plus possitivement ce que c'est [que] l'ame, et qu'elle peust^a devenir separees du corps, on me fera vn tres grand plaisir. Jusque la je m'efforceraï de le croire simplement, parce que la parole de Dieu m'en assure, et je ne croi pas que cette espece d'incrudulité que je sens en moy, estant involontaire et ne provenant^b que d'ignorance, puisse me nuire en mourant, parce que je ne cesse ny nuit ny jour, c'est a dire en me levant et me couchant, de recommander cette ame (quoiqu'elle me soit inconnüe) a mon Dieu, et me soumets ainsi a sa^c volenté. Voila tout ce que je vous puis dire en haste sur ce chapittre. Du reste je suis tres fachée d'une nouvelle que j'ay aprise en revenant de la chasse, qui est que la Princesse Palatine a recette l'extreme onction¹. C'est vne vraye perte pour moy. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il me fasse la grace de l'aimer autant que vous faittes et avec autant de connoissance. J'espere que vous m'y conduires, et ce sera la derniere et la plus grande obligation que je vous oray, mais celle-la il n'y a que Dieu luy meme qui la puisse recompenser. Pour les auttres, je vouderois trouver occasion de vous en montrer ma reconaissance dans ce monde-cy et vous aures [vne preuve] de l'amitié que j'ay pour vous. . . .

*

a Cod.: puist. b Cod.: prevenant. c Cod.: la.

*

1 Anna, tochter herzog Karls I. von Mantua-Gonzaga, 1645 mit dem pfalzgrafen Eduard († 1663), dem sechsten sohne Friedrich's V., vermählt; Elisabeth Charlotte's verheiratung war grossenteils ihr werk.

2.

Ce mercredi au soir 16 d'aout 1684.

J'ay mille remerciements a vous faire de la peine que vous voules bien vous donner pour cette peuvre madame du Roul ¹ a ma consideration, mais comme ce n'est pas la seule obligation que je vous ay, je ne m'estandera* pas a vous faire le detaill de ma reconnoissance. Vous connoisses mon coeur des ma tendre enfance, et saves de quoy il est capable, sans qu'il soit necessaire que je vous l'aprand, et comme j'ay encore beaucoup a escrire, et qu'il y a quantité de monde icy, il faut que je finisse cest entretient icy malgré moy. Adieu, monsieur Polier, croyes que tant que je viveray, vous ores vne tres bonne amie en moy, qui vous aimera et estimera infiniement.

3.

Ce samedi a 8 heure au soir 23 septembre 1684.

Je me suis derobé vn moment pour faire cecy en grand haste. Je vous rendres conte de toutte la maladie de Monsieur ² a nostre premier entrevette, et en attendant je vous assure de la continuation de mon amitie et estime.

4.

Ce samedi au soir 1685.

Il ne s'est rien passes de nouveau depuis que je ne vous ay veté, mais je sait d'vn lieu seur^b que madame la Daubie³ a entretenu M[onsieur]⁴ 3 heures en particulier pandant qu'il a estes a Paris. Je ne say si cette conversation n'aura pas des suites. Quoy qu'il en soit, je demeure dans les sentie-

*

a = m'estandera. b = sûr.

*

1 Es war mir nicht möglich, näheres über diese persöhnlichkeit ausfindig zu machen. 2 Titel des gemahles der herzogin, des herzogs von Orléans, als des bruders des königs. 3 Nicht zu identificieren. 4 Vgl. die anmerkung zum vorigen brief.

ments ou vous m'aves veüe¹. Voila tout ce que je vous diray pour cette fois. . . .

5.

Ce samdy 9 de fevrier 1686.

Je me suis servie d'vn des remedes que vous m'aves donnees pour mon rhume, et c'est aussi le seul qui m'a servie, qui est^a celui que vous m'aves mis en allement; tant la patrie a de force sur nous, que les nom des herbes prononcees et le mot suivie, nous fait des merveilles. Peust-estre aves vous oublies lequel c'est, puisque vous m'aves proposees plusieurs remedes; ce n'est ny rosolis² ny laid^b, mais bien „die geduld“. Dieu me fasse la grace de m'en pouvoir servir aussi bien au maux d'esprit que ceux du corps; j'en ay plus de besoin que j'en ay eue en ma vie. . . .

6.

Ce samdy apres disné 9 de mars 1686.

Il y a bien long temps que je ne vous ay point escrit, mais dans le vray, trop de chagrin m'a accables a la fois, et je n'ay pas pust faire auttre chose que^c songer a m'en defendre. . . . Je suis sur que vous me responderes a mes chagrins³: man mus gedult haben; ouy, cela est vray, mais je crois que vous aves ouy dire souvend a mon pere: patience en enrageant⁴, et je^d peur que cela ne m'arive^e aussi. . . .

*

a Cod.: que c'est. b = lait. c Cod.: qu'a. d = j'ai.
e Cod.: n'arive.

*

1 Bezieht sich wohl ebenso wie die folgenden briefe auf die umtriebe der umgebung ihres gemahls gegen sie; vgl. ann. 3 zu nr. 6. 2 = rossolis, über sonnenthaukraut abgezogener brandtwein (Holland in BLV. 157. bd., 450 ann.). 3 Wohl wegen der umtriebe des marquis d'Effiat gegen sie; vgl. den brief an die kurfürstin Sophie vom 15. märz, Bodemann I, 66. 4 Vgl. den brief der herzogin an die raugräfin Louise, 5. febr. 1722 (BLV. 157, 320): „Ich weiß nicht, ob Ihr nie ahn I. G. den churfürsten, unßern herrn vattern, habt verzeihen hören, wie monsieur de Grillon zu I. G. s. gesagt. Alß er ihn zu Vincene

Ce vandrety apres disne 22 mars 1686.

..... Quand je vous veres, j'ores encore bien de nouveauté a vous conter, mais c'est de celles comme dit le proverbe allemend: „alle tag was nettes undt selten was guts“; cela devient si frequend, qu'il faudra bien a la fin s'y acoustumer. Ce qui me console est de me sentir incapable des choses dont on m'accusse, et des noirceurs qu'on me fait, et comme Dieu est juste, j'espere que chacun trouvera tost ou tard sa recompence selon qu'il en ora uses¹. Je suis obliges d'escrire vne grande lettre a ma mere², ce^a pourquoy je ne vous diray pour cette fois qu'en tres grande haste sinon que je ne suis pas en asses grand credit aupres du pere de la Chaisse³ pour le faire agir en faveur de monsieur de Cantenac⁴, et le roy estant incommodes et au lict, je n'iray pas l'importuner. Vous pouvez dire en amie a Cantenac que de changer si souvent de benefice deviendra a la fin vne chose qui ne sera pas agreable au roy, car cela paroist bien inquiet, et entre nous, je croi que le bon Cantenac a ette tort de ce faire dans [l']eglisse, car cest estat, a ce qui me semble, demande une teste plus rasie^b. Mais laissons la Cantenac et tous les mauvais prestre, car si je me mets sur ce chapittre, il seroit trop long, comme aussi si je voulois parler de tout ceux

a = c'est. b = rassise.

*
*

ins gefängnuß setzt, sagte er: Tenes, voicy vostre logement! prenes y patiance en enragant! Daß felt mir alß wider [ein], [wenn] ich von einer gezwungene gedult hore.“ Nach dem tode Bernhards von Weimar (1639) wollte Karl Ludwig, mit englischem gelde ausgerüstet, dessen armee übernehmen, wurde aber auf der reise durch Frankreich auf Richelieu's befehl verhaftet (Okt. 1639) und bis August 1640 in Vincennes gefangen gehalten.

1 Vgl. anm. 3 zum vorigen brief. 2 Charlotte von Hessen-Cassel, die erste gemahlin des kurfürsten Karl Ludwig. 3 François d'Aix de la Chaise, Jesuit, 1675—1709 beichtvater Ludwigs XIV. 4 Früherer sekretär des kurfürsten Karl Ludwig. Vgl. Elisabeth Charlotte an die kurfürstin Sophie von Hannover, 23. Januar 1682 (Bodemann 1, 39) und Sophie von Hannover an den kurfürsten Karl Ludwig, Publikationen aus den preuss. staatsarchiven XXVI, 106, 178, 390.

qui sont mechant sans estre prestre, dont je conois grand nombre. . . .

8.

Ce mardy au soir 4 de juillied 1686.

Je me suis bien doutté que ma lettre d'hier calmeroit vos inquietudes, que vous avies, avec vostre permission, prise vn peu trop legerement, me conoissant comme vous faittes et tout a fond; mais je ne me suis point du tout fachée de ce que vous m'aves dit sur ce chapittre, ny ne me facheres jamais de ce que vous me direz, parce que je suis tres persuades que ce ne sera que pour mon bien, et que si vous me parles vn peu plus rudement, que ce n'est que par amitié pour moy, et afin què cela me fasse plus d'impression. C'est pourquoy ne vous contraignes jamais la dessus; je seres fort aisse que vous me fassies comprendre ce que vous me promettes, et vous aves raison de chercher des manieres aissée pour cela, car les grand mots, je ne les entends ny ne les comprends. . . .

9.

Ce 6 de juilliet au soir 1686.

Je vous prie, monsieur Polier, instruissez Harling¹ de la santé du prince Charle², car je ne m'en fie pas au gens de ce prince, et voyes le le plus qu'il sera possible, car je meurs de peurs qu'on n'en aye pas asses de soins. . . .

*

1 Eberhard Ernst Franz v. Harling, neffe der frau von Harling, der früheren erzieherin Elisabeth Charlottens. Letztere hatte ihn bald nach ihrer heirat in ihre Dienste genommen; vgl. Bodemann, Briefe der herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an ihre hofmeisterin A. K. von Harling etc. Einleitung XIII f. 2 Karl Philipp, sohn des kurfürsten Ernst August von Hannover. Er weilte damals am französischen hofe; vgl. die briefe der Elisabeth Charlotte an kurfürstin Sophie, seine mutter, 18. Mai und 11. August 1686 (Bodemann 1, 68 und 72).

10.

A Vers[ailles] ce mardy au soir 16 de juilliet 1686.

Ce dialogue que vous m'aves envoyes hier par la petite feme^a est exelent et vne de [plus] bonne choses que j'aye lette depuis longtemps. . . . Je vous prie, mandes moy ou vous aves puit trouver vne si plaissante chose, et je vois par la qu'on^b estoit deja auttrefois tout comme on est pressentement; au moins toute les doctrines du jessuite^c sont bien suivies au temps ou nous sommes. Mais je garde de raisonner de tout cecy quand nous nous verons. . . .

11¹.

A Marly ce mercredi 26 d'avril a 4 heure apres disne [1690].

Comme je ne doute pas que vous ne soyes vn peu en peine de moy, monsieur de Polier, me sachant dans la vive doulleur ou je suis de la mort de cette peuvre madame la dauphine, je cru que vous ne seriez pas faches que je vous donnasse moy-mesme de mes nouvelles. Je vous advoue que le spectacle que j'ay vetle la m'a bien vivement touches, et helas, j'y faits vne grande perte, et rien n'est plus cruel que de perdre des veritables amis, car c'est vne marchandise bien rare au siecle ou nous sommes, et cette peuvre princesse estoit bien veritablement de mes amies, ainsi je la regrette de tout mon coeur. Cependant, quoyque ma sensibillité et doulleur soit grande, ma santé ne laisse pas d'estre tres bonne². . . .

*

a Cod.: jeme. b Cod.: qu'en. c Cod.: jessuiste.

*

1 Vollständig abgedruckt in der Bibl. Univ. 49, 662. 2 Die gattin des Dauphins, Maria Anna, tochter des bayrischen kurfürsten Ferdinand Maria, war am 20. April gestorben. Von der freundschaft Elisabeth Charlotte's für sie ist in mehreren briefen an die kurf. Sophie die rede: vgl. Bodemann I, 45, 109, 117, 119.

12¹.

A Saint-Clou ce vendredy matin 8 d'aoust [1692].

M'estant impossible de vous avoir pust escrire plus tost que dans ce moment, tant par les effroyables quantité de vissitte que j'ay ete, que par les autres lettres qu'il a falu escrire indispensablement, tout cela, joint a vn voyage que j'ay fait a Maubisson², m'a empeches que je ne vous aye tesmoignee moy-mesme plus tost la part que je prend a vostre doulleur de la perte de vostre brave cousin³, que j'ay vetie regretter au roy et a toutte la cour comme vne perte ireparable. Je say vostre bon coeur et la tendresse que vous aves pour les gens que vous aimez, ainsi je crains beaucoup que cette triste nouvelle ne vous ait fait bien du mal a vostre santé, car de telles nouvelles ne vallent rien pour vn convalescant. Je prie Dieu qu'il vetille vous consoler, et j'espere que vous vous direz a vous-mesme ce que vous saves si bien dire aux autres. . . . Je croi que vous ne seres pas faches de savoir que mon fils c'est asses distingues dans ce combat, et qu'il a ete vne tres legere blessure au bras et vn coup dans ces habits sur les espaules⁴.

13⁵.

A Fontainebleau ce mercredy 15 d'octobre 1692.

Je suis bien honteusse, monsieur de Polier, de ne vous avoir pas encore remercies de la peine que vous vous estes

*

1 Vollständig abgedruckt in der Bibl. Univ. 49, 664. 2 Jetzt zerstörte Cisterzienserinnen-abtei bei Pontoise (Dép. Seine-et-Oise). Eine tante Elisabeth Charlotte's, Louise Hollandine, tochter Friedrich's V., geb. 1622, 1659 zum katholizismus übergetreten, war seit 1664 dort äbtissin. Sie starb 1709. 3 Jean-François Polier, oberst eines Schweizerregimentes in französischem solde, der in der schlacht bei Steenkerken (3. August 1692) gefallen war. Vgl. was Chavannes, Bibliothèque universelle 49, 665, über ihn beibringt, und die Tagebücher von Sourches zum 4. und Dangeau zum 5. August. 4 Vgl. Sourches zum 5. August, und den brief der herzogin an die kurf. Sophie vom 7. August (Bodemann I, 158 ff.). 5 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 665.

donnes de porter a ma priere ce faltranck¹ a ma tante de Maubisson², mais j'espere que mon coeur vous est asses conus pour savoir que je ne suis pas ingratta a toutes les obligations que je vous dois, et que vous comprendres aisement que dans le tintamare de ce pais-cy on ne peust pas escrire comme on vouderoit. Je n'ay pas seulement pust avoir le loisir d'escrire a ma tante de Maubisson, mais j'espere y parvenir a ce soir, et j'ay expres manques vne chasse afin d'avoir le loisir de faire ces response. Vne auttre fois quand vous m'escrites, je vous prie que ce soit sans tant de ceremonie et seulement en billiet. Je reçoit tres regullierement les Lardons³ que vous m'envoyes. Je doute que je viene a bout de persuader ma tante de Maubisson de faire ce que vous luy aves conseilles; je luy en parleres pourtant encore. . . .

14⁴.

A Colombe⁵ ce jedy matin a 10 heure 27 d'aoust [1693].

Monsieur Arlot⁶ m'a donnes hier au soir vostre lettre du jour de Saint-Louis. Elle a esté bien longtemps en chemin pour n'avoir a venir que de Paris icy. J'ay eüe belle peur pour vous, monsieur de Polier, et n'en avois nulle envie de rire, car je craignoit que la petite verolle ne vous prit au bout de vostre esbolution de sang. Je me suis bien doutté que votre promenade de Paris icy a pied ne vous feroit pas grand bien, et si j'en avoit fait auttant, je say bien qui m'oroit grandes, et representes comme la santé est vne chose precieuse qu'il ne faut pas prodiguer. Je ne puis deviner quel

*

1 Falltrank, Schweizer kräuterthee, ein wundmittel. — Elisabeth Charlotte an die raugräfin Louise, 30. November 1720: „Daß Ewer haushalter ein par gläser wein im zorn gedruncken, kan ihm nicht [geschadet haben]; contrarie, wen vor dießem jemandts erschrocken oder gefallen war, so machte monsieur de Polier einem gleich ein drunck wein thun, sagte: Cela rapelle les esprits“ (BLV. 144. bd., 352)
 2 Vgl. nr. 12, anm. 2. 3 Bezeichnung für kleine holländische zeitungten, die sich namentlich mit interessanten oder skandalösen personalien beschäftigten. 4 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 667. 5 Colombee, nordwestlich von Paris, auf dem linken Seine-ufer, zwischen Paris und Argenteuil. 6 Unbekannte persönlichkeit.

est le chagrin qui importe tant a nous tous que vous avez ; je vous prie de me mander ce que c'est. . . . Si vous avez ette de la peine a vostre maladie, vous en avez asteur* le plaisir, car c'en est vn grand de ce gratter ou il demange. . . .

15¹.

A Colombe² ce mardy 1 de septembre 1693.

. . . . Je n'ay point ouy parler du tout de l'avanture de la marquise de Foy³, que ce que j'en ay vettie dans vostre lettre, au moins je veux dire celle qu'elle vous a escrite. Monsieur ne m'en a pas dit vn seul mot ; je luy en parleres jeudy que je disneres avec luy a Maubisson⁴. Pour ce qui est de madame de Lector⁵, dais que madame de Vantadour⁶ m'eust demandes permission de parler pour elle a Monsieur, je ne luy permit pas seullement, mais j'alloys apuyer sa demande aupres de Monsieur, qui promit de luy donner quelque chose tout les ans. Pour ce qui est de son logement, il faut qu'elle fasse voir a Monsieur qu'elle l'a achettes ; alors je ne doute pas que Monsieur ne luy rende justice. J'envaires aussi a monsieur de Pontchartrin⁷, pour recomander son affaire pour laquelle j'avois parles avant le beau pressent qu'elle m'a fait, que je luy pardonne pourtant, et ne luy veust point d'auttre mal que celuy de ne pas garder vne personne si estourdie qu'elle aupres de moy, et en cela je ne croi pas estre blasmable. . . . Je ne me saurois chagriner d'estre comme tout

*

a = à cette heure.

*

1 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 668. 2 Vgl. die anm. 5 zum vorigen briefe. 3 Marquise de Foix, geborene Hinderson, eine von den damen der herzogin. Mit bezug auf das hier angedeutete erlebnis verweist Chavannes (Bibl. Univ. 49, 670) auf einen späteren brief der herzogin an die raugräfın Louise, wo ein starrkrampfanfall der Foy geschildert wird (7. Dez. 1719, BLV. 132, 337). 4 Vgl. oben s. 8 anm. 2. 5 Unbekannte persönlichkeit. 6 Herzogin von Ventadour, ehrendame der herzogin, später erzieherin der kinder des herzogs von Bourgogne. 7 Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, geb. 1643, damals generalkontrollleur der finanzen und staatssekretär der marine, später kanzler von Frankreich, † 1727.

les humains qui sont de mon temps, ont esté devant moy, et encore come ceux qui seront apres moy, et si le bon Dieu avoit voulu que nous fussions autrement, il nous oiroit * fait des corps plus forts et des esprit plus esclaires. Les amusements que vous appellez vains et inutiles, ne le sont pas tant, car qui oiroit tousjours l'esprit tendus a conoistre ce que c'est que le bon Dieu et de quelle maniere il est en nous? Je croi bien, qu'apres nostre mort, nous pourions aller en paradis, mais, en verité, pendant nostre vié nous ferions auparavant dans ce monde-cy vne pause au petites maison ¹, car nostre esprit est trop foible pour y pouvoir atteindre, au moins le mien, et je croi que le plus court est de faire vne vié simple et la plus inocente qu'on peust, demander a Dieu tout les jours pardon de ces fautes et se confier a sa misericorde. . . .

16 ².

A Versaille ce samdy 19 de fevrier 1695.

J'en suis quitte a bon marches, monsieur de Polier, mais ce qui m'avoit allarmee, est qu'il y a deux jours que l'archevesque de Reims ³ m'avoit tenu vn discours, me dissant que je ne me masquoit pas asses, qu'il savoit bien ce qu'il disoit, sans pourtant m'expliquer rien. Vostre lettre venant par ladedessus, je n'ay pas douttes vn instant qu'il n'y eust quelque nouvelle diablerie contre moy en campagne et suis tres aisse de voir que cela ne soit pas. . . .

17 ⁴.

A Fontainebleau ce samedy 17 d'octobre 1699.

. . . . Il y a vn mois que monsieur de Monbron ⁵ m'a

*

a Mscr.: ois.

*

1 Damals bezeichnung für ein Pariser hospital, das zur aufnahme irr sinniger diene. 2 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 671. 3 Louvois' bruder Charles Maurice Le Tellier, 1668—1710. 4 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 673. 5 Wohl der 1708 gestorbene generalstatthalter von Flandern. (Vgl. über ihn Saint-Simon V, 397 f.)

parles de ce garçon flamand qui a escrit dans les yeux deus meus, mais il y a adjouttes que cela estoit escrit comme les Flamand le prononcent, a savoir dejus meius. C'est de race que ce petit garçon tient ces lettres dans les yeux, car son pere en a autant. Je suis bien sur que madame la premiere pressidente de Bourdeaux¹, qui aime a voir les choses extraordinaire, n'ora pas manquée de voir ce petit garçon. . . .

18².

A Saint-Clou ce mardy 11 de may 1700.

Madame de Beuveren³ me manda hier la perte que vous aves faittes, monsieur de Polier, de vostre frere, et comme je m'interesse a tout ce qui vous regarde, et que je say vostre bon naturel, je ne doute pas de l'extreme doulleur que cette perte vous a caussée, et je vous en plains de tout mon oeur. Il faut a cela vous dire a vous-mesme tout ce que vous diries a vne personne de vos amies, si vous la voyes en pareille [situation]⁴. Je prie Dieu qu'il vous console et vous assure que je seres toutte ma vie, monsieur de Polier, vostre bien bonne amie.

*

1 D. h. die gattin des ersten parlamentspräsidenten von Bordeaux.
 2 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 675. 3 Tochter des marquis de Théobon-Rochefort, mit dem capitaine des gardes des herzogs von Orléans, comte de Beuvron verheiratet, seit 1688 wittwe. Ihre anhänglichkeit an Elisabeth Charlotte hatte zur folge, dass die gegen die letztere gerichteten intriguen auch sie zum ziele nahmen, und sie 1682 knall und fall aus der umgebung der herzogin entfernt wurde (briefe El. Charlotte's an die kurf. Sophie vom 12. und 19. Sept. 1682, Bodemann I, 43 ff.). Elisabeth Charlotte durfte sie zunächst einige jahre überhaupt nicht sehen, besuchte sie später gelegentlich im kloster Port-Royal, verkehrte jedoch täglich durch briefe mit ihr (Saint-Simon III, 245, Bodemann I, 113 und 128, und BLV. 88, 127); nach dem tode seines bruders erlaubte ihr Ludwig XIV., die Beuvron wieder zu sich zu nehmen (Saint-Simon III, 243). 4 Die beileidsbezeugungen der herzogin beziehen sich auf den tod von Polier's bruder Georg, theologieprofessor an der akademie zu Lausanne (Chavannes a. a. O. 675).

A Fontainebleau ce mardy 27 de septembre 1701.

J'ay receüe a ce matin vostre paquet, monsieur de Polier, et lette l'inventaire des livres; sans asssembler mon conseil, je vous puis dire qu'il n'y a pas vn seul de ces livres qui me puisse convenir, n'ayant rien du tout a pretendre au duché de Deux-Pont, et c'est le roy de Suede et le prince de Birckenfelt² qui sont en proces pour cela. Ainsi vous n'aves qu'a remercier ceux qui vous ont donnez cest inventaire de livres et leurs rendre leurs papier. Au reste tout est bien et en bonne main ce qui est en celle de Mercure. La dame a fait responce; quand on saura que la rencontre n'a pas estes si facheuse qu'on le croyoit, on revera aparament ces amis comme auparavant. Que l'hermitte est heureux de pouvoir faire ce qui luy plait; je mets ce bonheur au dessus des couronnes. Je n'ay pas encore estés a la chasse depuis que je suis icy, car je remets tout a la volonté du roy. Je me promene beaucoup a pied; cela ne laisse pas que de me faire du bien. Il y a vn gentilhomme depuis peu a moy, qui est mon maistre d'hostel ordinaire, qui est poette et fait de belles commedie. Il m'en recitta vne hier toutte nouvelle qu'il a faitte, ou il y a des tres beau sentiements et de beau vers. Je me la fit dire pendant ma promenade. Je comprends sans peine que vous deves estre plus aisse d'avoir decouvert quelque chose de beau, que les chasseur d'avoir pris leurs beste, qui souvent ne laisse que de la lassitude, mais de trouver de beau secrets peust estre uttille toutte la vié. Vostre souhait est accomplie en ce que vous desires sur ma parfaite santé, mais pour de grandes joyes, voila ce qui ne vient pas a saison, et c'est beaucoup quand on ne trouve point de nouveaux sujets de

*

1 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 676. 2 Christian II., 1654—1717. Wahrscheinlich handelt es sich um die verlassenschaft des 1694 kinderlos verstorbenen Leopold Ludwig von Veldenz, der seine besitzungen, als teil des herzogtums Zweibrücken, testamentarisch dem besitzer des letzteren, Karl XI. von Schweden, vermacht hatte; Christian II. und sein bruder Johann Karl von Gelnhausen, sowie Christian und Philipp von Sulzbach erhoben, als näherberechtigte agnaten, einspruch dagegen.

chagrins. Je ne pretend pas d'avantage mesme et m'en contente, sachant l'impossibilite qu'il y a d'avoir de la joye. Je vous suis tres obligée de vos prieres que je crois tousjours tres bonnes, venant de gens vertueux comme vous estes, monsieur de Polier, a qui je croi que le bon Dieu peust seul accorder leurs prieres. Vous conoisses trop bien mon griffonage pour qu'il soit necessaire que je signe mon nom.

20¹.

A Versaille ce samdy 17 de decembre [1701] a 6 heure du soir.

D'avoir par hazard ouvert mon paquet de la marquisse de Foix² ne doit pas vous faire de la peine, monsieur de Polier, car vous saves bien en premier lieu que je n'ay point de secret pour vous, et que je vous dis tousjours tout ce qui me regarde, et secondement, il y a trop longtemps que je vous conois, pour vous soubçonner d'aucune curiosité, ainsi il ne peust y avoir a cela qu'un pur hazard, qui ne doit vous faire aucune peine, et qui arive tout les jours a tout le monde. Vous aves trop bonne esprit, monsieur de Polier, pour pouvoir raddoter, quoyque vous ne soyes pas des plus jeunes. Pour la fausseté qu'on vous a conseilles, vous en estes tres incapables, mais aussi cela n'en valloit pas la peine, car vous devez estre bien sur que cela ne m'ora pas fachés. Pour la peuvre marquisse de Foix, on peust luy citer le proverbe que les enfants chantent: „c'est le livre de la cigogne, sottte gens font sottte besoigne“³; ainsi il n'y a pas a s'estonner qu'elle employe mal son argent. Je feres souvenir d'elle mon fils.

21⁴.

A Versaille ce 16 de janvier 1702.

. Je n'avois jamais sette que l'esvesque de Münster

*

1 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 678. 2 Vgl. oben nr. 15, ann. 3. 3 Die herkunft dieses spottverses war nicht festzustellen; sollte livre de la cigogne mit contes de la cigogne, ammenmärchen, zusammenhängen? 4 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 679.

qui a fait tant de vacarme dans le monde estoit de la maison de Kettler¹, mais sa soeur de Bernstein en avoit espouses vn en premiere noce, s'il vous en souvient. Il est vray que les duc de Courland sont Kettler, et qu'ils ont espouses deux princesses electorales de Brandenbourg de suite². . . .

22³.

A Marly ce vendredy 28 d'avril 1702.

J'ay peur que la peuvre marquise de Crusol⁴ n'aye la teste aussi mal timbrée que monsieur son mary, de m'avoir fait envoyer a monsieur le premier pressident⁵, sachant possitivement qu'il ne feroit pas ce qu'elle luy demande. Vous aves fort bien fait de ne point aller ches le president Molé⁶. Vous raporté bien au juste les maniere de parler de monsieur le premier pressident, j'ay cru l'entendre. . . . Le roy ne donne plus aucun passeport; j'en avois demandes pour quelques Allement, qui ont tous estés refusses, ainsi je ne croi pas qu'on en donne a monsieur de Boomhouer⁷. D'aillieur monsieur de Torcy⁸ n'en a jamais donnees pour vn an entier; il n'y a qu'a luy mander que monsieur de Torcy ne donne plus de passeport depuis que la guerre est declarée, ainsi il feroit bien d'en

*

1 Wilhelm Ketteler, 1553 zum bischof von Münster gewählt, geriet infolge seiner pacifikatorischen tendenzen, namentlich wegen seiner reinitenz gegen die ordination und den dem papste zu leistenden subjektionseid, in konflikt mit der curie und resignierte 1557. Er starb 1582. 2 Herzog Jakob (1642—82) 1645 Louise Charlotte, die tochter des kurfürsten Georg Wilhelm, sein sohn Friedrich Casimir (1682—98) 1691 Elisabeth Sophie, eine tochter des grossen kurfürsten aus seiner zweiten ehe. 3 Abgedruckt, mit dem hier fehlenden schluss, Bibl. Univ. 49, 682. 4 = Crussol; so wenig zu identifizieren wie ihr gatte. 5 Achille Harlay, geb. 1639, gest. 1712, 1689—1707 erster präsidant des Pariser parlamentes. 6 Louis Molé, président à mortier des Pariser parlaments, † 1709, enkel Matthieu M.'s, der als erster parlamentspräsident und grossiegelbewahrer während der fronde sich bemerkbar machte († 1656), und ururgrossvater des 1855 verstorbenen mehrfachen ministers grafen Molé. Vgl. Saint-Simon (VI, 222 und VIII, 444) und Barante, Le parlement et la fronde. La vie de Mathieu Molé (1859) 401. 7 Sonst unbekannt. 8 Jean-Baptiste Colbert, Marquis de T., 1665—1746, seit 1699 minister des auswärtigen.

redemander au marechal de Bouffler¹, car pour icy il ne s'en donne plus. La marquise de Fois² me fait pitie, mais je n'y vois point de remede; mon fils ne me paye pas moy-mesme, comment luy parleroy-je pour d'autres! Pour moy, je n'ay pas vn pistolle et je seres encore 1 mois sans avoir vn sous, ayant dones le mois a Harling³ pour pouvoir faire sa campagne et partir. Cette peuvre marquise est vne des plus mauuaisse teste que je connoisse au monde; il n'y a pas moyen de luy faire comprendre raison, et elle trouve tousjours moyen de s'abimer. Avec cela elle me fait pitié et est a plaindre, mais si la guere dure, elle ne sera pas la seule qui souffrira. La peuvre dame n'en sera pas mieux, et c'est ce que j'y trouve de pis.

23⁴.

A Marly ce jeudy 4 de may 1702.

. Je ne me suis point du tout aperçette, monsieur de Polier, que vostre lettre d'hier fust mal; je l'ay trouvée fort bien. Vous pouries mesme, si vous vouldes, [ne] m'escire qu'en billet et sans ceremonie; c'est l'usage et ne peust offenser, d'ailleur je ne le puis jamais l'estre par quelqu'vn a qui j'ay tant d'obligation que je vous en ay, et je vous conois trop pour pouvoir jamais croire que vous vouldies manquer a rien; mettes vous donc l'esprit en repos sur cela. Je dis de bon coeur amen a tout les bons souhaits que vous faites pour ma tante madame l'electrice de Braunsweig. Je suis dans vn vray chagrin aujourdhuy, outtre l'inquietude que j'ay pour monsieur l'abbé⁵. Je viens de perdre ma peuvre chiene que j'aimois^a le

a Mscr : j'aimois.

*

*

1 Geb. 1644, 1693 marschall von Frankreich, gest. 1711, damals befehlshaber der französischen armee in den spanischen Niederlanden. 2 Vgl. oben nr. 15, ann. 3. 3 Vgl. oben ann. 1 zu nr. 9. Elisabeth Charlotte scheint ihm damals ein regiment verschafft zu haben, vgl. ibren brief an seinen onkel, den oberstallmeister Harling, vom 12. März 1702, bei Bodemann, briefe etc. etc. an . . . Harling 76. 4 Vollständig abgedruckt Bibl. Univ. 49, 683. 5 Der „Abbé“ kehrt in der correspondenz noch öfter wieder, ohne dass sich seine persönlichkeit bestimmen liesse. Vgl. unten nr. 34.

mieux de toutes, ma peuvre Mione; elle est morte d'un abces dans le corps ce matin a 9 heures. Tel est mon triste sort de tousjour perdre ce que j'aime le mieux, car j'orois donnes tout mes chiens pour celle-la. La peuvre petite estoit plus attachée a moy que jamais et ne me quittoit ^a pas d'un pas; toute mourante elle ce trainoit apres moy; cela me fait vne vray peine, je n'en veux plus parler. . . . J'ires demain a la chasse avec le roy en calesche; j'en ay bien ^b besoin pour me distraire ¹.

24 ².

A Versaille ce 21 de juin 1702.

Je ne me fache point de ce que vous me dittes, car je say que c'est en tres bonne intention. Du reste, il ne faut pas doutter que chacun ne fasse de son mieux pour n'estre point triste, parce qu'il n'y a point de plaisir a l'estre, mais il est certain qu'on l'est plus ou moins a proportion que la santé est bonne ou mauvaise. Tout passe en ce monde, les mauvaise heures comme les bonne; il faut faire de son mieux et ce qui est le plus raisonnable, et laisser couller le temps, car d'en raisonner ne change rien a nostre estat. On peust souffrir avec soumission, mais jamais avec joye; cela est contre nature et ne peust venir que d'une grace superieure comme celle que le bon Dieu donnoit au martirs; mais cela ne despend pas de nous, car rien de surnaturel en despend, et de dire qu'il ne faut pas estre triste, sans dire ce qui peust don-

*

a Mscr.: quittois. c Mscr.: bon.

*

1 Elisabeth Charl. an kurf. Sophie, 7. Mai 1702 (Bodemann II, 43): „Vergangenen Freitag führte mich der König in sein calesch auff die hirschjagt; ich hatte es hoch von nöhten, denn ich hatte das hertz noch greülich schwer, mein armes Miongen verlohren zu haben“. . . . Vgl. auch den brief an die raugräfın Louise vom 12. Mai (BLV. 88, 288) und die äusserung an ihre tante: „In jener welt werde ich mich sehr erfrewen, nicht allein verwante undt gutte freünde wider finden zu können, sondern auch alle meine thierger. . .“ (20. April 1702, Bodemann II, 42). 2 Mit dem hier fehlenden schlusse abgedruckt Bibl. Univ. 49, 684.

ner de la joye, ne rejouit point du tout, car il n'y a rien de si aisses a dire, mais rien de si difficile a pratiquer. . . .

25.

A Versaille ce mardy 18 de juillet 1702.

Je n'ay en ma vie velle monsieur de Madaillan, quoyque j'en ay fort ouy parler. En faissant ce portrait, il croyoit aparament faire le sien-mesme, car en arivant a Hannover il dit a ma tante: si vous aves envie de voir vostre niepce comme si vous la voyez en vie, vous n'aves qu'a me regarder, je luy ressemble parfaitement en tout. Ce debut surprit vn peu ma tante, mais je luy suis bien obliges d'avoir fait de moy vn portrait si avantageux. Comme le temps n'est fait que par le maistre de toutte chose, je ne croyois pas qu'il fust besoin de le nomer pour le reconoistre¹. Ce n'est que trop la mode *

26.

A Versaille ce mercredy 6 de septembre 1702.

Il me semble que tant qu'on est dans le monde, on aime a savoir ce qui ce passe; c'est pourquoy je vous mande tous-jours, monsieur de Polier, ce que je say de nouveau. Nous n'avons que deux nouvelles aujourd'hui. La premiere est que la fievre et la toux ont repris a madame de Maintenon², et le prince d'Harcourt estoit venus a Versaille et avoit demandes a avoir l'honneur de voir le roy, mais le roy ne l'a pas voulu voir³. De ne voir le monde que par vne gazette, cela me

*

a Der schluss des briefes ist nicht erhalten.

*

1 Comme le temps — reconoistre Bibl. Univ. 50, 105. 2 Mémoires de Sourches (ed. Cosnac & Pontal VII, 363): Le 8, on assuroit que la marquise de Maintenon étoit plus mal, qu'elle avoit une grande fluxion sur les yeux et dans la tête: vgl. auch zum 11., 12. und 13. Septembre. 3 Henri duc d'Harcourt, geb. 1654, † 1718, von 1697 bis zum tode Karls II. und dann wieder bis November 1701 gesandter in Spanien; er hatte nach seiner rückkehr nach Frankreich mit hilfe der Maintenon den vergeblichen versuch gemacht, ins cabinet einzutreten. Vgl. Saint-Simon III, 208 ff.

fait souvenir de la plaissanterie quand on dit qu'on voit le monde par le trou d'une bouteille¹. . . . Je trouve que c'est vn grand bonheur que de pouvoir estre philosophe, et rien n'est plus heureux que d'avoir l'esprit content. Il n'y a nulle nouvelle aujourd'hui du siege de Guastallo, mais Landau ce tien fort bien, et le marechal de Cattinat marche au secours. Ce seroit pis que de voir Guastallo plustost pris que Landau, si le roy des Romains estoit obliges de lever le siege de cette place, ce qui peust fort bien arriver². Bonsoir, nous estions convenus de finir sans ceremonie.

27³.

A Versaille ce mercredy 13 de septembre 1702.

Je ne comprend pas, monsieur de Polier, ce qui vous a pust faire croire que j'estois en colere contre vous, car je vous jure que je ne la suis point du tout, et vous m'affliges de me dire que je vous ay affliges, car je vous proteste que ce n'a point du tout esté mon dessin. Remettes vous donc, je vous prie, et croyes que bien loin d'estre en colere contre vous, il y a [peu] de personnes que j'estime et aime tant que vous.

*

1 Ganz ebenso am 5. Nov. 1705 an die raugrÄfin Amalie Elisabeth: „Wen man Eüch hir so verwundert drüber sehen soltet, würde man Eüch [sagen]: Vous n'aves donc veüe le monde que par le trou d'une bouteille“ (BLV. 88. bd., 419). Vgl. auch BLV. 132. bd., 45, wo derselbe ausdrück wiederkehrt. Ähnlich Saint-Simon (cit. von Littré): Le duc de Luynes, abusant de la jeunesse de Louis XIII, qui n'avoit pu voir encore le jour, par l'éducation qu'on lui avoit donnée, que par le trou d'une bouteille, se fit connétable. 2 Seit mitte Juni wurde Landau von einer kaiserlichen armee unter dem römischen könig, dem späteren kaiser Josef I., belagert. Die mit dem entsatz beauftragten französischen generale, Catinat und Villars, vermochten nichts auszurichten, und wenige tage, nachdem die herzogin den vorliegenden brief abgesendet, am 9. September, kapitulierte die festung. — Guastalla, am Po, wurde von den Franzosen nach dem für sie günstigen ausgange der schlacht bei Luzzara vom 2. bis 12. September beschossen und zur capitulation genötigt. 3 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 123.

2*

A Versaille ce jedy 14 septembre 1702.

La guere entre nous n'estoit pas si violente qu'est le siege de Landau², et si vous avies voulu vous resouvenir de mes mauvaises plaissanterie ordinaires, vous ories pust vous espargner vn moment de peine; mais l'heure estoit venus que vous en devies avoir³. Il a falu sur cela oublier que je plaisante asses souvent; voila la preuve du destin dont nous avons tant parles. Au reste, vostre petite lettre est tres jolie et m'a fait rire de fort bon coeur. Je vous donne le bonsoir, et vous assure que je vouderois que la paix generale fust aussi solide que la nostre.

A Fontainebleau ce 21 de septembre 1702.

Je suis bien aisse que ma lettre raisonnée vous ait plûe. Les opinion des humain sont aussi differente que les vissage, ainsi il n'est pas estonnant que ce que l'un croit, l'autre ne le croye pas. Quand je vous ay dit que j'ay horeur de la mort, je ne vous ay pas dit, monsieur de Polier, que j'en avois peur. Quand on est loin de la guerre, on peust avoir horeur de ce qui s'y^a passe sans en avoir peur; il en est de mesme de la mort. Comme elle fait la separation de l'ame avec nostre corps, elle m'inspire de l'horeur, mais comme c'est vn mal tres inevittable, je n'en ay pas peur, sachant bien^b que d'avoir peur ou point peur ne sert de rien. Il faut partir quand l'heure est ventle, et j'ay plus peur d'avoir peur en mourant, que de la mort mesme. Si vous saves vn remede contre cette peur, vous me feres plaisir de me l'ensaigner, car pour de remedes, je n'en say point. Si vous m'en guerisses come de la peur des esprit, ma guerison sera parfaite; on ne peust avoir moins de peur des esprits que j'en ay.

a Mscr.: si. b Mscr.: peur.
*

1 Abgedruckt. Bibl. Univ. 50, 123. 2 Vgl. oben nr. 26. 3 Im original keine lücke. 4 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 107.

30.

A Fontainebleau ce dimanche 22 d'octobre 1702.

. Quand vous ores parles a monsieur des Champs, vous m'envaires vn memoires de ce qu'il y a a faire sur cette affaire, et j'y feres de mon mieux aupres de monsieur de Chamilliard¹. . . . Nous n'avons aucune nouvelle icy, que la mort du marechal de Lorge², qui est mort ce matin a 4 heures a Paris.

31³.

A Marly ce mercredy 29 de novembre a 5 heure et un quart [1702].

. Il seroit difficile que je puisse vivre qu'avec des herbes, car je ne les puis manger qu'en salade, car je ne puis manger du pottage, et je ne croi pas que de vivre que de salade pust me faire vne bonne santé. Vous me parles des divertissement de la cour, comme si on n'y faisoit auttre chose; on s'y enuy bien aussi souvent qu'on s'y^a divertit. Il ne faut pas conter qu'une vielle femme, qui a 50 passes, puisse avoir ny la legereté ny les forces ny la santé que j'avois a 20 an, surtout y ayant deja 5 grandes année que quelque chose m'a quittes⁴, et quoyqu'on puisse faire, on ne me pourra jamais remettre en l'estat ou j'ay estés, car la fontaine de jouvance ne ce trouve pas.

*

a Mscr. : si.

*

1 Michel de Chamillart, geb. 1651, seit 1699 generalkontrollleur der finanzen, seit 1701 mit der leitung des kriegswesens betraut, † 1721.
2 Gui-Alphonse de Duras-Durfort, duc de Lorges, marschall von Frankreich, geb. 1628, neffe 'Turenne's, an dessen letztem feldzuge er teilnahm, zeichnete sich besonders 1692 und 1693 am Rhein und im Elsass aus. Er war der schwiegervater Saint-Simon's. 3 Vollständig Bibl. Univ. 50, 118. 4 Vgl. den brief an die kurf. Sophie vom 14. Juni 1699 (Bodemann I, 369).

A Versaille ce jeudy 7 de decembre 1702.

..... Vostre expression n'est pas trop dure pour moy, j'aime la sincerité. Ordinairement, l'esprit malin est pris pour le demon, et c'est ce qui m'a fait tomber dans l'esquivoque. Quoyque je ne soy pas dans des grands transport, je ne suis pas encore dans vne tranquillité parfaite, car il faut voir comme le voyage de ma fille ce passera. Pour ce qui regarde son mari, dais qu'il est content, je la suis¹. La grande gayeté de ma tante de Maubuison² me fait esperer qu'elle vivra encore longtemps. Vous m'aves fait rire de parler de la douceur de mes expression, il faut, si cela est, que je me sois bien corrigée, car j'ay tousjours ouy faire des plaintes que je parle trop sec et rudes. Nous n'avons rien du tout de nouveau en ce pais-cy, tout c'y passe asses tristement, mais on espere que madame la duchesse de Bourgogne est grosse . . .³.

A Versaille ce mardy 19 de decembre 1702.

Je meriteroit assurement d'estre bien blasmée, si je ne connoissoit pas a mon age les devoir de l'amitié et de la reconnoissance, monsieur de Polier, et je vous dois l'un et l'autre, et ainsi ne meritte pas toutes les louanges que vous me donnez, car il me semble que de ne faire que son devoir ne meritte pas qu'on y ay grande attantion. . . . Nous n'avons rien de nouveau dans ce pais-cy. Je m'en vais escrire a ma fille, car

a Mscr.: et et.

*

*

1 Elisabeth Charlotte's gleichnamige tochter, geb. 1676, war seit 1698 mit dem herzog Leopold von Lothringen verheiratet. Beim ausbruch des spanischen erbfolgekrieges suchte er neutral zu bleiben; als jedoch anfang Dezember 1702 französische truppen in Nancy einrückten, siedelte das herzogliche paar nach Luneville über. 2 Vgl. oben nr. 12, anm. 2. 3 Vgl. Sourches zum 2. und 5. Dezember. Die herzogin von Bourgogne, gemahlin des ältesten Enkels Ludwigs XIV., tochter Viktor Amadeus II. von Savoyen, brachte ihr erstes kind, den duc de Bretagne, erst 1704 zur welt.

la peauvre enfant est encore dans vne tres grande affliction, car elle a tous les jours des nouveaux desagrement, ce qui ne sauroit estre autrement dans la situation ou ils sont ¹.

34.

Ce lundy 8 de janvier 1703.

. Je vous manderes de Marly, quand j'ores pust parler a monsieur Chamilliard ². Je trouve que monsieur de Chamilliart n'a pas ete tord de ne voulloir desplacer vn homme et en mettre un autre, n'ayant pas merités chastiment et servant come monsieur de Chamilliard le veust. L'abbé ³ c'est fort excusses sur sa pretendüe facile croyance et il s'en defend bien. Il y a encore loin a me rendre aussi bonne philosophe que ma tante l'abbesse ⁴; il faut que mes veines soyent encore plus glacée qu'elle ne sont. Nous n'avons de nouvelle, sinon qu'on a volles cette nuit-cy cent pistolle au duc de Bourgogne et 4 cent a son premier valet de chambre ⁵.

35.

A Versaille ce 13 de janvier 1703.

J'ay bien cru que ce que je vous avois mandes hier seroit de vostre goust, estant d'une plaine justisse. C'est a quoy on n'est pas trop accoustumes en ces pais-cy, ou l'interest domine ordinairement sur tout et mesme ches les plus haut hupes ⁶. C'est pourquoy Saint-Hylaire ⁶ a cru qu'il n'y avoit qu'a m'offrir de l'argent, mais Dieu mercy, aucun argent ne me tendera jamais contre la droite raison et justice. . . . Si j'ay quelque bon sentiements, c'est de vous que je les tiens, la peauvre mademoiselle Kolb et madame Trelon ⁷ n'y connoissoit rien.

*

a = huppés.

*

1 Vgl. anm. 1 zum vorigen briefe. 2 Vgl. oben nr. 30, s. 21.
 3 Vgl. oben anm. 5 auf s. 16. 4 Vgl. oben anm. 2 auf s. 8. 5 Vgl. Souches zum 8. Januar. 6 Ob derselbe, dessen tod Dangeau am 13. und Souches am 14. Mai berichten? 7 Ursula Kolbe von Wartem-

A Versaille ce mercredi 17 de janvier 1703.

Il est aisses de marquer les jour par leurs figure; il y a longtemps que je connois les 7 planettes¹. Je me rejouis avec vous d'avoir bien mariés vne de vos niece que vous aimez, monsieur de Polier. Vostre bon naturel ce marque toujours en tout. Pour dire ce qui me semble sur le conseil que vous donnez a vostre niece, il fauderoit connoistre son temperament. Si elle estoit de mon humeur, le conseil seroit exellant, et je trouve vn grand bien de n'estre pas grosse, mais si elle a vne passion violente pour son mary, et qu'elle n'aime pas qu'il descouche, alors vostre conseil ne sera * ny bien recette ny suivis. Je ne croi pas qu'il faille plus de force pour vn garçon que pour vne fille, et je suis persuadée que personne ne sait ce qui fait que les enfant sont filles ou garçon, et que le Seigneur seul en deside, et a regles de tout temps ce qui doit estre

A Versaille ce lundy 5 de fevrier 1703 a 5 heure et demie du soir.

. Je ne say si du temps de Seneque les medecins estoit mellieur que dans ce temps-cy, mais pour le pressent je suis persuadee qu'il travaillent fort a hazard. Comme le tabac est vn de vos grand remedes, je vous envoy vne assor-

*

a ne sera im original zweimal.

*

berg, frühere erzieherin der herzogin, deren name in den briefen an die kurf. Sophie oft wiederkehrt. Vgl. über sie v. Weech in der Zeitschr. f. Gesch. d. Oberrheins 47, 103, wo 114 ff. auch ihre bestellung abgedruckt ist. Madame de Trelon, gleichfalls mit der erziehung der herzogin beauftragt; eine merkwürdige anekdote von ihr und Polier erzählt Elisabeth Charlotte BLV. 122. bd., 107. — Der schlusssatz des briefes mit fragmenten aus anderen Bibl. Univ. 50, 122.

1 Von diesem briefe an sind im datum die wochentage fast durchgehends durch die astronomischen tageszeichen wiedergegeben; ich habe dafür die namen der tage eingesetzt. 2 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 120 und 124.

timent de pipe a la mode, car les petit present entretienent l'amitié. Vous me manderes si elle est aussi comode qu'on le pretent.

38¹.

Mardy le 6 de fevrier 1703.

. . . . Le temps est bien affreux; il est impossible qu'on ne s'en ressente; je n'ay point pust me promener depuis 7 jour, c'est ce qui me fait mal. Je menge peu, et j'espere avec cette diette me remettre; je me porte mieux aujourdhuy qu'bier, et je n'ay pas cette langeur que j'avois. S'il plait a Dieu, tout le mal s'en ira bientost; j'ay deja le grand remede qui est la patience. . . .

39.

Mardy 13 de fevrier 1703.

. . . . Je ne veres guere de bals a Marly; je n'aime point la dance serieusse, et vn menuet continu m'enuy a mourir². La premiere fois que je poures voir ou monsieur de Chamilliart ou sa fame, je ne manqueres pas de donner le memoire de monsieur Des Champs³ et de le bien recomander. J'ay vett a ce matin vne chose extraordinaire; j'ay estés me promener au jardin et j'y ay fait venir cette cavalle qui fait tant de tours. Elle est extraordinaire assurement. . . .

40.

Samedy 3 de mars 1703.

. . . . Vous aves grande raison d'agir comme vous faittes

*

1 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 121. 2 Sourches zum 14. Februar: Le 14, le Roi alla s'établir à Marly pour y passer son carnaval, et pour y rester jusqu'au premier samedi de carême. Vgl. Elisabeth Charlotte's brief an die raugräfin Ameliese vom 4. März 1706: „Ich liebe daß frantzosche dantzen gar nicht; ein ewig menuet ist mir unleydtlich, habe also mein carnaval zugebracht wie den carfreytag, mitt schreiben, lesen und corbmachen“ (BLV. 88, 447). Ähnliche äusserungen begegnen noch öfter. 3 Vgl. oben nr. 30 auf s. 21.

avec l'argent de la marquise de Foy¹. Je cognois sa cervelle et rien ne me surprend d'elle; il y a longtemps que son bon sens a fait le saut, come dit Crispin a la comedie², et c'est ce qui fait qu'on a pitie d'elle. . . . J'escriis a ma fenestre, qui est cassi^a de plain pied [dans] le jardin. . . .

41.

Lundy 12 de mars 1703.

. . . . La recherche de vostre neuve et de vous ressemble vn peu a vne scene de commedie ittaliene. Les maximes des gouverneurs quand les enfants sont grand, c'est de les louer de ce qu'il ne sont point, pour qu'il tache de parvenir au portrait qu'on fait d'eux, mais cela n'est pas bien aisses quand on commence deja a devenir vielle comme moy. . . .

42³.

Jeudy 21 de juin 1703.

Tout ce que vous dittes est vray, beau et bon, monsieur de Polier, mais cela ressemble a vn sermon comme deux gouttes d'eau, et rien n'est moins consolant qu'un sermon⁴. Si vous avies fait vn petit voyage en l'auttre monde, vous sauries a coup sur ce qui s'y passe, et alors vous parleries avec assurances, mais pour le present, vous en saves aussi peu que moy. La confiance en Dieu est d'obligation, je le say et le faits, mais que l'auttre monde me puisse consoler, j'advoue qu'il fauderoit que j'eusse vn peu plus de sureté pour savoir ce qui s'y passe. Pour en ce monde-cy, je n'y suis point attachée, car je le trouve plus mauvais que personne, mais j'advoue que j'aime mes proches et souhaitteres tousjours d'en aprendre des nouvelles, et ne croires jamais que cela desplaise

a = quasi.

*

*

1 Vgl. oben anm. 3 zu nr. 15. 2 In Crispin musicien (I, 10) von Hauteroche (1617—1707): Phelonte: Maraud, aimer, toi? Crisp.: Mon bon sens, Monsieur, a fait le saut. 3 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 104. 4 An die raugrÄfin Louise, 22. April 1719: „ich muß es zu meiner schande gestehen, ich finde nichts langweilligers, als predigen hören, schlaff gleich drüber“ (BLV. 132, 95). Ähnliche Äusserungen noch öfter.

au Seigneur. Pour les plaisir de ce monde, il sont si rares moy, qu'a peine say-je ce que c'est; ce n'est pas le moyen d'y estre attaches avec trop de violence. Salomon dit que toute chose ont leurs temps¹; la jeunesse est pour la joye et les plaisir, la viellesse est fait pour la tristesse: je suis vielle, il est temps d'estre triste. Vous vous imagines le bon Dieu comme vn pere, comme vn homme, et je ne puis me l'imaginer ainsi; je le croi si au dessus de moy, qu'a peine ma pensée y peust attaindre. . . .

43².

Mercredy 4 de juillet 1703.

Je trouve la croyance d'estre destinée plus consolante que vous ne pences, car cela donne de la tranquillité, et apres avoir fait de son mieux, on dit en soy-mesme qu'on ce soumet a la volonté de Dieu, et on croit que celuy qui regle tout avec vne si grande sagesse, saura mieux pourquoy il fait les choses que nous-mesme, mais si nous croyons pouvoir faire son bonheur par soy-mesme, on ce donne la gesne et on desespere de ne pas reussir, croyant tousjour avoir manques a quelque chose, ce qui ne donne pas le mesme repos que l'auttre opinion. J'y adjoutte que comme nous ne savons pas nostre destin, qu'il ne faut rien negliger, et tousjour suivre ce que la raison nous dicte, mais ne pencer a ce destin que lorsque nous ne pouvons reussir, pour nous bien soumettre a la volonté de Dieu. Cela rend mesme plus doux pour ceux qui vous persecutte, parce que vous prenes leur mauvaise volonté pour le destin que Dieu a mis sur vous et eux, et leur pardonne plus aisement, et n'ayant pas les inclination mauvaises, ont^a peust esperer estre elue, qui est encore vne grande consolation, et mesme on peust pencer que ceux qui vous font du mal ne le

*

a = on.

*

1 Pred. 3, 1. Ein lieblingspruch Elisabeth Charlotte's, vgl. unten nr. 125, 130, der auch in ihrer sonstigen correspondenz häufig wiederkehrt: Bodemann II, 88; BLV. 88. bd. 411, 107. bd. 669, 132. bd. 66 u. 6. 2 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 105.

sont pas, ce qui est vne pensée pas si chreienne, mais asses naturelle pour consoler les malheureux, et je trouve ma soumission aussi devotte, que vous de voulloir faire agir le bon Dieu.

44¹.

Dimanche 6 d'aoust 1703.

Je vous oroit mandes moy-mesme hier la naissance du duc de Chartre², mais je ne douittay pas que vous ne l'apriessies a Paris, et 11 grandes lettres que j'estois obligée d'escrire me mit dans vne si grande lassitude, qu'il me fust impossible de vous escrire. Je n'ay pas douttes vn moment de vostre joye, monsieur de Polier, car il n'est pas d'aujourd[huy] qu'est nostre amitié. Il y a 46 bonnes années qu'elle dure, et j'espere bien qu'elle durera tant que nous vivrons.

45.

[15. September 1703] *.

. . . . Il ne faut pas me conter comme les autres grand seigneur; je n'ay jamais eue que les peines et contraintes de la grandeur et pas les douceurs, c'est pourquoy j'en suis si desabussée³. Je cognois vostre fermeté, et suis sur que vous quitteres ce monde sans peine, mais je souhaite que vous ne le quitties pas devant moy. Le moyen que je fasse entrer ches moy madame de Mayercroon⁴ quand je refuse ma porte a

*

a Der anfang des briefes nebst dem datum fehlt. Auf einer leeren seite ist letzteres von anderer hand nachgetragen.

*

1 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 124. 2 Am 4. August abends war dem sohne der herzogin, Philipp von Orléans, von seiner gemahlin, einer ausserehelichen tochter Ludwigs XIV., ein sohn geboren worden, Ludwig, herzog von Chartres, später von Orléans, der grossvater von Ludwig Philipp Egalité. 3 Bis hierher Bibl. Univ. 50, 113. 4 Frau des dänischen gesandten am französischen hofe. Sie wird auch später noch öfters erwähnt. Polier's interesse für sie schreibt sich wohl daher, dass die deutschen protestanten den Sonntagsgottesdienst beim gesandten besuchten (Elisabeth Charlotte an die raugräfin Louise, 21. Januar 1706, BLV. 88, 437).

touttes les grandes dames du royaumes, s'auroit* estés les choquer de propo deliberes. Elle me hayssent asses sans leurs en donner sujet.

46.

Dimanche ce 29 d'octobre 1703.

J'ay lëte la lettre de madame de Tresne¹, mais encore que vous ne m'eussies point expliques, monsieur de Polier, ce qu'elle vous mande, je n'en orois pas estés en peine, car je suis tres convaincue que vous ne direz jamais rien contre moy qui pust estre mal expliques; ainsi, encore que je n'entende pas ce qu'on vous mande, je n'orois pas este d'inquietude sur cela. Je voy bien que madame de la Tresne est tres philosophe, puisqu'elle prend si bien son partis sur la mort de son mary et la persecution des enfants de son mary, qui ont grand tord a son esgard, car ils ont beaucoup plus de bien qu'elle, et elle a travailles pour eux, ce qui meritoit bien de la recognoissance. Je l'estime et aime fort, mais elle ne seroit pas pour pouvoir estre de mes dames, car on n'en prend point a la cour qui ait des maris de la robe, encore qu'ils soyent de calité; il y a comme cela des ussage qui ne change pas. Ce seroit ma faultte et non la vostre, si vostre raisonnement m'avoit desplüs. Je vous envoy la comedie que je vous avois promise; vous me la rendres, s'il vous plait, quand vous l'ores lëte.

47.

Ce lundy 31 de decembre 1703.

L'oracle est fort jolis. Le roy Titti, pour en marquer son aproption, c'est couchés desus et ne fait que de s'en relever; la princesse est allée en nourrice ce matin. Elle s'appelle Milliette, qui est vne des seigneurie de madame sa mere, dont les tittres sont Charmille, Mille Millette, Millon. Elle a

a = ç'auroit.

*

*

1 Unbekannte persönllichkeit.

cedes a vne de ces niepce son premier non^a, elle garde celuy de Mille Millon, et donne celuy de Milliette a sa chere fille, a qui tant de merueille sont promisses¹. Mais voila asses badiner; j'en viens au serieux. . . .

48².

Samedy 29 de fevrier 1704.

Je ne say comme je comançeres demain le mois de mars, mais je finis le fevrier aussi sombre que le temps pressent, et pas sans sujet. On m'a advertis que le Torcy m'a encore joues vn tour de son mestier³, et qu'il m'a accusses de beaucoup de choses fausses. Cela ne vient que de la dame toute-puissante, qui poursuit sa haine implacable contre moy comme je l'ay tousjour bien prevette, et elle l'inspire au roy et a la duchesse de Bourgogne, qui a estés saignee ce matin. Je l'ay estés voir, croyant que c'estoit de mon devoir, mais on m'a advertis de sortir de sa chambre, ma pressence luy faissant peine; voila tout le fruit de ce beau raccomodement. Je ne m'en respand pas; je^b fait ce que je devois selon la droite raison, mais vous saves que je n'ay jamais estés la dupe de cette affaire, et que j'ay tousjours bien dit que cette fame me hayroit jusques a sa mort. Quelle bonne mine qu'elle pust faire, j'ay bien velle la fausseté au travers. Il y a trop longtems que je la cognoissois, pour avoir pust m'y tromper⁴. Il faut

a = nom. b = j'ai.

*

*

1 Der hübsche kleine scherz bezieht sich auf die hunde Elisabeth Charlotte's; vgl. den brief an die kurf. Sophie vom 18. Mai 1703, wo sie sämtlich genannt werden, und wo auch Titti, Mille Millette und Charmille vorkommen. 2 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 114. 3 Die ganze correspondenz der herzogin ist voll von klagen über den minister Torcy, der in seiner eigenschaft als generalpostmeister ihre briefe öffnen liess. Vgl. bes. den brief an die kurf. Sophie vom 6. Juli 1702, Bodemann II, 48. 4 Nach dem tode Monsieur's hatte sich Elisabeth Charlotte mit ihrer alten feindin, der Maintenon, versöhnt (vgl. die meisterhafte schilderung bei Saint-Simon III, 37 ff.), sehr bald aber ihre frühere gegnerschaft wieder aufgenommen, und auch auf den schützling der Maintenon, die herzogin von Bourgogne, ausgedehnt; charakteristisch für das verhältnis Elisabeth Charlotte's zur letzteren:

m'attandre a chaque jours de quelque nouveau desagrement, mais comme j'ay ma consience nette, que je say que je n'ay rien dit ny fait qui doive desplaire au roy, que d'aillieurs on ne veust ny m'escoutter ny me parler, je ne puis que prendre patience.

49.

Dimanche ce 9 de mars 1704.

Aie^a le caresme, qui vous rend si excessivement humble que de n'estimer ce que vous dittes de bon que par le cas que j'en faits. Le Seigneur^b m'a donnes tant de sortes d'adversite dans ma vié, qu'il faut esperer que j'en seres plus exampte dans l'auttre. On¹ parle peu a la cour; le raisonnement en est absolument retranches. La pluspart ne^e font que jouer; on ne peust pas dire qu'il y ait en aucun endroit de la conversation, la mode en est banie. Ceux qui ne jouent pas, comme moy et vn petit nombre d'auttres personnes, sont fort mesprissée. Pour moy, je vis dans vne tres grande retraitte. La cour n'est plus ce qu'elle estoit auttrefois. Il n'y a que ceux qui sont remplies d'intrigues qui ont commerce ensemble; tout les auttres vivent en crainte, et il n'y a nul part du plaisir. Voila comme est fait le pais ou je vis. * On comprend mieux vn dialogue quand on le voit de suite, que par fragments. Je² ne m'aperçois pas que la memoire vous manque

*

a ?. b Mscr.: les seigneurs. c ne im originale zweimal.

*

„ . . . sie fürcht mich, drumb ist sie so hofflich mitt mir, denn ich habe sie ein par mahl dichte bescheyden, indem sie mich außlachen wolte, nun darff sie es nicht mehr vor mir thun“ (an die kurfürstin Sophie, 23. Juli 1699, Bodemann I, 374); „ich sehe sie alle tag, aber in 14 tagen sagt sie kaum ein einzig wort, macht nur reverentzen undt sicht mich über die axel ahn; aber meine parthie ist hirin gefast, es bekümmert mich gar nicht, denn es thut ihr mehr schadt, alsß mir, denn sie erweist dadurch, daß sie ein ungezogen kindt ist“ (an dieselbe, 2. Aug. 1705, Bodemann II, 113).

1 Von hier bis * mit einigen kurzen fragmenten aus anderen brieften Bibl. Univ. 50, 113. 2 Von hier bis * Bibl. Univ. 50, 116.

comme a monsieur le cardinal d'Estré¹, qui est pourtant bien des anée plus jeune que vous. Je ne say si vous saves que les pere de l'oratoire² et les jessuite ce hayssent mortellement. Le predicateur de ce caresme, qu'on apelle le pere Massillon³, est vn pere de l'oratoire, et le confesseur de monsieur le duc de Bourgogne⁴ est vn jessuite, qui ne ressemble point du tout au pere Massillon, mais le cardinal d'Estré, voyant passer^a ce confesseur, s'aresta^b et le prit pour le predicateur, et il fust vn heure a louer son sermon. Le peuvre^c jessuite avoit beau dire qu'il n'avoit jamais preché, que ce n'estoit pas son tallant, le cardinal l'accabloit de louange sur ces beaux sermon. Cela a vn peu divertis le courtissant malin. . . . * Je vous suis tousjours tres obligée de la bonne intention que vous aves a voulloir m'aider a suporter mes chagrins que je pourois avoir. Helas, le mauvais temps passe aussi bien que le bon, il n'y a qu'a avoir patience. Hors la perte des personnes que j'aime, hors cela je ne sache cassi^d plus rien qui puisse m'affliger sensiblement, mais tant qu'il ce porteront bien, je seres tranquille.

50.

A Versaille ce jedy 13 de mars 1704.

Pour voir que ce que vous dittes est vray et tres raisonnable et bon, j'en suis d'accort et ne le met pas en doutte, mais pour le goust et le plaisir de ces pensées, je vous advoue ingenuement que je ne le puis comprendre. Pour consoler et

*

a Mscr.: passes. b Mscr.: saresté. c Mscr.: peaur. d = quasi.

*

1 César d'Estrées, 1628—1714, einer von den nachkommen der Gabriele d'É., bischof von Laon, dann cardinal, mehrfach in unterhandlungen thätig, besonders mit der curie. 2 Französische oratorianer, 1611 von dem späteren cardinal Bérulle trotz des widerspruchs der Jesuiten gegründete congregation von weltgeistlichen (nach dem vorbilde einer früheren gründung des hl. Philipp von Neri). 3 Der berühmte kanzelredner (1663—1742), damals von Ludwig XIV. zum zweiten male als fastenprediger nach Versailles berufen. Nach dem tode Elisabeth Charlotte's fiel ihm die aufgabe zu, die leichenrede zu halten. 4 Martineau.

rendre plus tranquille, je le comprends, mais cela est tres different de plaisir et contentement. Je vous renvoy le 3^{em} tome de l'Octavie¹ pour madame de Mayercroon²; vous pouvez luy dire que j'ores au premier jours [d'avril?] la fin de tout le roman; vn gentilhomme qui va estre page de monsieur le duc de Loraine l'aporte de Hannover a Nancy, d'ou on me l'en-vaira. J'avance fort dans le mien, ainsi elle peust lire comme il luy plait.

51.

Samedy ce 14 de mars 1704.

J'ay souvent mal et bien manges en ce pais-cy, j'y ay entendus biens des choses desgoustantes et d'autres que j'ay goustée, j'y ay ette ce qu'on apelle du desgoust en mille occasion, ainsi je ne say pourquoy vous croyes que j'ignore toutes les façon de parler sur ce chapittre. Helas, je le say si bien qu'on ne peust estre plus desgoustée que je la suis de la cour et de toutes les manieres qui y sont, et je ne suis pas pour le present desgoutée du manger, car j'ay fort bien disné. Vous voyes par la que j'en say bien la difference, mais je ne say pas gouter des plaisir, a moins que je ne soy tout au moins frapes par le souvenir des sens, car ce qui me fait plaisir dans l'Octavie³ est que ce que je lis, me repressente des choses que j'ay vete ou entendües, car sans cela je ne les pouroit pas comprendre.

52⁴.

Samedy ce 21 de mars 1704.

Les François depuis bien des années ont ette bien raison

*
1 „Die römische Octavia“, zuerst 1677 erschienen, seitdem mehrfach neu aufgelegt, roman des herzogs Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel (1685—1714), der darin zeitverhältnisse behandelte, namentlich auch sensationelle ereignisse an deutschen fürstenthöfen schriftstellerisch verwertete. Wie ihre correspondenz mit der kurfürstin Sophie zeigt, war Elisabeth Charlotte eine eifrige leserin des romans. 2 S. oben anm. 4 auf s. 28. 3 Vgl. den vorigen brief. 4 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 115.

de ce moquer de la politique des Espagnols, car tout a estes sans desus desous ches eux, et ce qu'ils viennent de faire faire a leurs roy¹, ne peust reussir parmis des peuples qui ne savent pas les preceptes de l'evangille. L'inquisition ne leurs permet jamais de lire l'escriture sainte, donc ils ne savent pas que de prier Dieu pour son ennemis est accomplier la parolle du Seigneur; au contraire, comme ils sont les gens du monde les plus vindicatifs, qu'ils ne pardonne jamais, et que le poison joue son jeu parmis eux, ils comprendront que ces prieres que ce peuvre petit roy fait faire, ne vient que de remors, et sur cela ils croiront le petit archiduc² leurs veritable roy et pouroit bien ce donner a luy, quand il paroistra. Ainsi je ne croi pas cette politique bonne, ny mesme que celuy qui en a donnees le dessin l'ait fait en bonne intention. Les choses hors du naturel ne reussisse pas d'ordinaire. Ceux qui hayssent les François diront au peuple, comme on en fait tousjours coure le bruit, que le petit roy d'Espagne n'est venus que par l'ambition outrée du^a.

53.

Lundy ce 16 de juin 1704.

La demande que peuvent faire les faisseur d'oroscope, n'ayant pas d'argent, ne seroit pas la marque de la fausseté de leurs art, car s'il sont né pour estre geux^b, il faut bien qu'ils geussent^c, et cela leurs pouroit plustost servir de preuve que du contraire, mais ils peuvent tromper estant les premier trompes. Si on veust prendre ces choses-la serieusement. il n'y a rien de si ridicule, car on peust voir ce qui peust arriver, ou ne le voir pas. Si on ne le peust pas voir, c'est folie de le rechercher; s'il est vray qu'on puisse deviner l'advenir, il est inutile de le rechercher, puisqu'on n'y peust rien changer. Ainsi de quel sens qu'on le puisse prendre, c'est vne folie que de le rechercher serieusement, car cela n'est bon a rien;

*

a Der schluss des briefes fehlt. b = gueux. c = gueusent.

*

1 Philipp V. 2 Karl III., sohn Leopolds I.

mais on peust s'en divertir comme d'un conte de peau d'asne, et s'amuser de ces sortes de folies come de bien d'autres qui sont dans ce monde. Estre attaches aux Seigneur, n'attandre tout que de sa main, est vn devoir indispensable.

54¹.

Mercredy ce 18 de juin 1704.

. . . . Je suis bien de vostre advis; vne doulleur vive n'a pas des tirade d'eloquence comme est la lettre de la reine de Pologne². J'ay tousjours ouy dire que c'estoit vne fame remplie d'artifice. Madame l'electrice³ me dit tres plaiissamment dans la lettre que j'ay recetu hier, que Alexandre et Cezar ne jouoit pas a ces jeux si rudes que fait le roy de Suede.

55.

Vendredy ce 19 de juin 1704.

. . . . Les fannes galantes et si ambitieuses comme la reine de Pologne⁴ ne sont pas bien sujettes d'aimer bien tendrement leurs enfants. Je ne direz plus rien du roy de Suede, car nous avons dit tout ce qu'il y a a en dire.

56.

Vendredy ce 21 de juin 1704.

Il est bien vray que rien n'est plus artificieux^a qu'une fame ambitieuse, et qu'elle ce met dans quelle sens elle veust et plus qu'une raisonnable, qui ce contente de suivre la droite raison et ne ce mest^b pas en peine du reste. En verité, si vous n'aves pas veüe de ces sortes de fannes, et que vous ne

*

a Mscr.: atificieux. b = met.

*

1 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 116. 2 Wohl die wittwe Johann Sobieski's, Maria Casimira Louise von Arquiien aus dem hause Béthune. Vgl. über sie Saint-Simon V, 287 ff., X, 205 ff. 3 Sophie von Hannover. In den briefen der herzogin an sie findet sich keine andeutung auf die hier erwähnte wendung. 4 Vgl. den vorigen brief.

3*

l'ayes pris que de quelque livre, vous l'aves bien retenus. Pour moy qui croit en avoir vete dans le monde, je trouve vostre portrait tres juste.

57.

Lundy ce 6 de juillet 1704.

. La foy est difficile a inspirer, car c'est vne grace qu'il faut qui viene du ciel et que les hommes ne peuvent donner. Du reste, je ne trouve pas mauvaés^a qu'on^b me disse mes deffaut, mais je suis bien vielle pour me pouvoir corriger. Les plis qui sont pris, sont au vielle gens comme le camelot¹, il reprene aisement. Je ne vois rien de parfait en ce monde; tout le monde a son bon et son mauvaés^c costé; tel est [le] monde en vérité. Les prochains de ces pays-cy sont si horriblement mechant, faux et insociable, qu'il est bien difficile de les aimer comme soy-meme; on peust, quand l'occasion ce pressent^d, leurs faire du bien, on peust s'empecher de leurs faire du mal, mais les aimer, cela est bien difficile, pour ne pas dire impossible. Pour ne pas aimer le Seigneur, je crois que la raison en est premierement parce qu'il est difficile d'aimer ce qu'on ne voit pas, et secondement par le peu de proportion qu'il y a entre le Seigneur et nous. J'ay grand peine a croire qu'vn^e seul raisonnement puisse me rendre heureuse, mais je le demanderois, quand ce ne seroit que pour la rareté du fait, et laisser^f faire le bon Dieu et le temps, mais la vie est asses desagreceable dans l'attante de quelque desagrement chaque jours. J'ay recette^e vne lettre encore aujourd'hui de ma tante l'abbesse de Maubuisson². Le chirurgien de Madame la Princesse³ l'a trouvée en si bon estat, qu'il l'a quit-

*

a = mauvais. b Cod.: qu'en. c = mauvais. d = présente.
e Cod.: qu'on. f = laisserai. g Cod.: recüee.

*

1 Kamlott, wollner stoff; sprichwörtlich être comme le c., unverbesserlich sein. Vgl. den brief an die raugräfin Louise vom 24. Mai 1721 (BLV. 157, 127): „es geht mir, wie das frantzösche sprichwordt sagt: je suis comme le camlot, mon plis est pris.“ 2 Vgl. oben anm. 2 auf s. 8. 3 Anna Henriette, gemahlin des prinzen Heinrich Julius

tée, et on ne luy fera plus aucun remede. Vous avez resve^a de madame l'electrice¹, parce que vous y avez songes le jour. Je dors bien presentement et ne tousse cassi^b plus la nuit. Mes joyes sont de courtes durées. Le temps nous aprendra de ce qui arrivera au duc de Wolffenbüttel, mais ayant deja 71 ans, il^c n'y a pas aparence qu'il songe a se remarier, surtout ayant autant de faut^d qu'il en a, mais pour la consolation d'estre devenues souverain estant né cadet, je la croi bonne et reelle². Je vous demande mille pardon, mais ce melange de joye et de tristesse que vous donnez a monsieur le duc de Wolffenbüttel, me fait vn peu resouvenir du raisonnement que Gargantua tient a la mort de Badebee sa fame, quand il^e estoit tantot triste et tantot gay³. J'envaires tantost savoir des nouvelles de madame de Mayercroon⁴.

58⁵.

Dimanche ce 13 de juillet 1704 a 6 heure du soir.

Je viens d'escrire 12 page a ma tante⁶, j'ay encore 5 ou 6 lettres a escrire, 3 en Lorraine, vne a la reine d'Espagne⁷,

*

a = rêvé. b = quasi. c Cod.: je. d = de fautes. e Cod.: je.

*

von Bourbon-Condé, Monsieur le Prince; sie war eine tochter des pfalzgrafen Eduard, eines onkels der Elisabeth Charlotte und der Anna von Gonzaga.

1 Sophie von Hannover. 2 Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel (vgl. auch oben anm. 1 auf s. 33), geb. 1633, war durch den am 26. Januar 1704 erfolgten tod seines älteren bruders Rudolf, dessen mitregent er seit 1685 gewesen war, alleiniger herr geworden. Im Februar 1704 starb seine gemahlin Elisabeth Juliane von Holstein. 3 2. buch, 3. capitel. 4 Vgl. oben anm. 4 auf s. 28. 5 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 104. 6 Ein brief an Sophie von Hannover unter diesem datum ist nicht erhalten. 7 Marie Louise Gabriele, geb. 1688, gemahlin Philipp's V., tochter Viktor Amadeus II. von Savoyen; ihre mutter, Anna Maria, stammte aus der ersten ehe des herzogs von Orléans mit Henriette von England († 1670), war also eine stieftochter der Elisabeth Charlotte. Vgl. die letztere an die raugräfin Amalie Elisabeth, 4. November 1701, BLV. 88, 248: „Sie ist Monsieur s. enckel, aber die meine nicht, wie Ihr woll wist; aber daß gutte kindt schreibt mir mitt solcher amitié, alß wen sie in der that mein enckel were. Daß kompt,

vne a ma tante de Maubuisson¹, a madame de Beuveron² et madame d'Alluy³, c'est pourquoy je ne poures pas respondre bien exactement a vostre lettre d'aujourd'hui. Je vous direz seulement que vous ne sauries vous imaginer quel travers on voit dans la religion et devotion de la cour, mais vne seule chose que je ne puis comprendre, c'est quand vous dittes que l'Etternel est prest a nous respondre, quand nous voullons. Aprenes moy, je vous prie, comme le bon Dieu parle. Je say qu'il a parle, mais il ne parle plus pressentement, et nous ne voyons aucun mortel qui ce puisse venter que le Seigneur luy ait parles. Ceux qui sont sujets aux maux de ratte comme moy, ne peuvent s'attandre jamais a vn entier calme d'esprit. Helas, nous auttres peuvre humains sommes tellement sujets aux temperament, que nous n'en somes point du tout les maistres. Quels effort qu'on puisse faire, il gaigne le desus, et fait qu'on est souvent triste contre toute raison, et cela passe apres.

*

weillen ihr fraw mutter kaum zwey jahr alt war (geb. 1669), wie ich in Franckreich kamme, wuste also nichts von ihre eygene fraw mutter. hatt mich also so lieb bekomme, als wen sie mein leiblich kindt wehre. Ich habe die gutte hertzogin auch von hertzen lieb undt mache keinen grossen unterschied unter meinen kindern undt I. L. Die hatt ihrer fraw dochter, der königin, diesses eingepregt, dass sie mich lieb haben solle.* Die correspondenz mit der königin von Spanien scheint verloren gegangen zu sein, vgl. Knust im 144. bd. der BLV., p. 389, dem aber eine bedenkliche verwechselung untergelaufen ist. Dagegen liegen briefe Elisabeth Charlotte's in Alcala (Baudrillart, Philippe V et la cour de France 47; in seinem bericht in den Archives des missions scientifiques, 3. serie, 15. bd. kommt er jedoch nicht darauf zurück).

1 Vgl. oben anm. 2 auf s. 8. 2 Vgl. oben anm. 3 auf s. 12.
3 Ehrendame der ersten gemahlin des herzogs von Orleans, von Elisabeth Charlotte, zu deren tischgästen sie gelegentlich zählte, als freundin hochgeschätzt; vgl. BLV. 107. bd., 635; 122. bd., 333, 416; 144. bd., 64, 100; 157. bd., 113 ff., 122, 130, 143, 150. Sie starb in der nacht vom 14. auf den 15. Mai 1721. Vgl. über sie St.-Simon XVII, 71 f. und was BLV. 107, 495 Anm. aus Dangeau über sie beigebracht wird. Zwei briefe, die sie in ihren letzten tagen an Elisabeth Charlotte schrieb BLV. 157, 118.

Samedy ce 5 de septembre 1704.

Plus on a envie de servir le Seigneur en esprit et en verité sans hypocressie et idolatrie, plus le diable deschainé des hypocritte pour tourmenter les gens. Dieu soit loués que je ne la serés plus.

Lundy ce 10 de novembre 1704.

Je say vos bonnes intentions, mais mon amitié ne s'acomode pas de vostre soin; ainsi vous me faittes plaisir, monsieur de Polier, de me promettre de me faire savoir l'estat de vostre [santé] sans^a m'en rien cacher. Qui n'est capable d'amitié et de recognoissance, n'est pas digne de vivre¹. Vous ne dittes pas si vous cognoises monsieur de Leibnitz²; je vous envoy son portrait; vous me le renvaires, quand vous l'ores asses vetüs.

A Marly ce mardy 11 de novembre 1704.

. Je croyois que vous^b ories vetüs monsieur de Leibnitz³ a Berlin. Il passe pour estre tres savant; il a comerce avec les savants de tout les pais jusques a la Chine; il est d'aillieur de fort bonne compagnie et entend bien raillerie. Il escrit bien en toutte sorte de langue. Il s'est fort employes a accorder toutte les 3 religion chretiene, et a ette beaucoup d'escris sur cela avec feu monsieur de Meaux, mais il n'ont pust s'accorder, voila tout⁴.

*

a Mscr.: s'en. b vous im original zweimal.

*

1 Bis hieher, mit fragmenten aus anderen briefen, Bibl. Univ. 50, 122.
 2 Das Interesse der herzogin für Leibnitz ist bekannt; ihre gesammte correspondenz an Sophie von Hannover ist voll davon. Ihren briefwechsel mit Leibnitz hat Bodemann herausgegeben (Ztschr. d. hist. ver. f. Niedersachsen, 1884, 1 ff.). 3 Vgl. die vorige anmerkung.
 4 Die herzogin hat dabei den 1692—94 erfolgten gedankenaustausch

Mercedy ce 17 de decembre 1704.

Je vois bien que Dieu mercy vos forces revienent, car voila vostre belle escriture resvenue. Je mauderai demain a [ma] fille¹ comme vous avez esté content de ces soins; elle n'en demande pas d'avantage. Je vous rend mille graces de vos bons souhaits pour ma fille et pour moy, et je vous assure* que s'il vous arivoit tout ce que je vous souhaite aussi, vous ories lieu d'estre content et heureux.

Dimanche ce 4 de janvier 1705.

Avoir soin de ces amis est vn mouvement du coeur et vn devoir de l'amitié, mais ce n'est pas vne generosité. Helas, je vouderois estre en estat de faire mieux pour vos^b estreines^c, mais quand on est charges d'une maison peuvre², on ne peust faire tout ce qu'on veust. C'est vostre bonté de coeur qui veust me tenir conte du peu que je fais pour vous. . . .

Lundy ce 2 de fevrier 1705.

Je suis fort aisse que ma derniere lettre vous ait fait plaisir, mais je pourois dire comme monsieur Jourdain a la

*

a je vous assure im original zweimal. b Mscr.: vous. c = étrennes.

*

zwischen Leibnitz und Bossuet im auge, in welchem sich beide vergeblich bemühten, in der reunionsfrage zu einer einigung zu gelangen. Vgl. Kuno Fischer, Gesch. d. neueren philosophie 2, 156 ff. und bes. 169 ff.

1 Vgl. oben anm. 1 auf s. 22. 2 Der herzog von Orléans hatte bei seinem tode (1701) nur bedeutende schulden hinterlassen, Elisabeth Charlotte sah sich ganz auf eine pension angewiesen, die ihr Ludwig XIV. gewährte, und klagen über ihre unzureichenden mittel kehren seitdem in ihren briefen häufig wieder; vgl. BLV. 88. bd., 230, 231, 251, 255; Bodemann II, 4, 6, 8, 9 u. 8., und oben nr. 22. 3 Mit dem hier fehlenden schluss abgedruckt Bibl. Univ. 50, 125.

comédie: „j'ay fait de la prose sans le savoir“¹, car je ne me souviens pas d'avoir rien dit qui puisse estre comparee a Voiture ny Saint-Evremond, car pour Balzac², je n'ay point velle de ces ouvrages. Je crois le mien asses loues dais qu'il vous plaisent, car je ne vous escriis que pour que mes lettres ne soyent veües que de vous. Ainsi qu'elle vous plaisent suffit, mais j'ay la memoire si courte, que d'un jour a vn autre je ne me souviens plus de ce que j'escris, ainsi je ne say plus du tout ce que j'escrivis avanthier. . . .

65³.

Mardy ce 3 de fevrier 1705.

Je serois bien effrayée, si je voyois de mes lettres imprimées; pour cette fois-cy, l'amitié vous aveugle et vous fait paroistre bon ce qui n'est que tres mediocre dans mes lettres. Pour les bons sentimens que je puis avoir, vous avez raison d'en estre bien aisse, car c'est en partie vostre ouvrage, venant de vos instructions. Je cognois les impertinances de ces pais-cy, et comme on ce mesle tousjour [de] ce qu'on n'a que faire; il me semble, que ne m'informant pas si les joueusses perdent ou gagnent, et les galants ont leur rendezvous^a, qu'il ne devoit pas ce mettre en peine de ce que j'escris. J'ay pris mon partis; ce que je faits ou il n'y a point de mal, comme de vous escrire, je le poursuis, et leurs en laisseres pencer ce qu'il leur plaira, et me moqueres des curieux et curieusses. Si je l'estois auttant qu'eux, et que j'examinasse leurs action, ce que je trouverois ne seroit peust-estre pas si innocent que nos lettres. Vous avez bien fait d'en montrer

*

a Die worte: et les galants ont leur rendezvous sind von Elisabeth Charlotte nachträglich eingefügt.

*

1 In Molière's *Le bourgeois gentilhomme* II, 7. Elisabeth Charlotte bringt das citat noch öfter: BLV. 88. bd. 367, 132. bd. 303.
2 Balzac (1594—1654) und Voiture (1598—1648), den kreisen des Hôtel Rambouillet angehörig, durch ihre briefe beförderer des precieösen prosastiles; St. Evremond, 1613—1703, kritiker und satiriker. Den letzteren nennt Elisabeth Charlotte gelegentlich auch in ihren briefen an die raugräffinnen, BLV. 88. bd., 169, 336. 3 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 125.

pourtant, afin qu'on voye qu'il n'y a rien qu'on y doive trouver a redire.

66.

Lundy ce 16 de fevrier 1705.

Samdy, dais que je seust^a le malheur de la peuvre reine de Prettsen¹, je vous l'escrivis Helas, ou voyes vous dans le monde, dans quel endroit que ce puisse estre, vne foy asses vive pour pouvoir ce rejouir de perdre vne personne aimable, et qui est la propre fille, parce qu'elle va en paradis? Vous parles cette fois-la, monsieur de Polier, bien comme vn homme qui n'a jamais ette d'enfant, et qui ne sait point quel deschirement dans le coeur et les entrailles font de pareilles pertes. Le christianisme peust empecher qu'on ne ce tte, on peust avec le temps et la raison respredre ces esprit, mais ce consoler entierement par la vete que vous dittes, cela ne s'est pas encore vete, et je doutte que la perfection chreienne en viene jamais la. Il est vray que ma tante a deja bien fait des pertes qui luy estoit sensibles, mais c'est ce qui rend encore plus triste et laisse moins de consolation, et ce qui me fait plus de peur, c'est qu'elle est malade et a vne fluction sur la poitrine², a quoy ces larmes si ameres ne sauroit faire de bien, et il est bien difficile d'aimer tendrement comme j'aime ma tante madame l'electrice, sans estre inquiet, la voyant dans vn si furieux danger. Le bon Dieu vetille exaucer vos voeux et la soutenir et donner des forces pour suporter son malheur, qui est effroyable et par la chose mesme et par toutes les circonstances; en verité, je le tienderes pour vne veritable grace de Dieu³. Je parleres a mon fils pour la marquise de Fois⁴, et j'ay envoyes monsieur de Lagarde⁵ sollicitter monsieur Terast⁶ pour le mesme sujet.

a = je sus.

*

*

1 Am 1. Februar 1705 war königin Sophie Charlotte, gemahlin Friedrichs I. von Preussen, die einzige tochter der kurfürstin Sophie von Hannover, gestorben. Vgl. Bodemann II, 99 ff. 2 An Sophie von Hannover, 8. Febr. 1705: „daß E. L. Brust pfeiff, höre ich woll ungeru. . . .“ (Bodemann II, 99). 3 Bis hierher abgedruckt Bibl. Univ. 50, 109. 4 Vgl. oben anm. 3 auf s. 10. 5 Intendant der herzogin? Vgl. BLV. 144. bd., 276. 6 Térat oder Terrat, im dienste erst ihres

s. d.

. . . . Aracher vne surdent est vne chose de fait, mais vn raisonnement n'est jamais si persuasif qu'il ne souffre contradiction; mais nous verons: dittes ce qu'il vous plaira, je ne me facheres pas et ne cesseres pas.

Dimanche ce 1 de mars 1705.

Helas, je ne suis pas de ceux qui ce croient sans deffaut, et toute ma frayeur est que le mauvais fasse^a ce qu'il y a de bon, car tout les humain sont composés de bon et de mauvais, et ceux-la sont mellieurs, dont le bon surpasse le mau-
vaise. C'est pourquoy je n'ose m'en flatter. Ont^b peust avoir du mauvais devant le monde qui ne seroit pas vne faulte devant Dieu, comme d'avoir vn esprit court, peu de lumiere, mauvaise grace et chose pareilles, mais pour les deffaut qui tournent en peche, c'est de ceux-la qui peuvent estre couvert par la grace de Dieu, que son fils nous a obtenus en ce faissent homme comme nous et payant pour nos faultes . . .^c.

Samedy ce 6 de mars 1705.

Helas, il me couste cher pour estre devenue savante sur ce qui ce ressent et ce pratique dans les grandes afflictions, car c'est par ma propre experience que je l'ay appris. Ma peuvre tante avoit sa fille pour l'unique objet de sa tendresse.

*

a wohl eher passe = surpasse. b = on. c Der schluß des briefes fehlt.

*

gatten (Bodemann I, 87, 113), dann ihres sohnes, zuletzt kanzler und oberintendant des letzteren. Vgl. BLV. 144. bd. 181 n. 4 und St.-Simon III, 40; XVI, 209.

1 Der anfang des briefes ist verloren gegangen; das fragment ist abgedruckt Bibl. Univ. 50, 106. 2 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 109.

Ce qu'elle perdist d'aillieur ce trouvoit separés dais qu'elle estoit avec elle¹; ainsi elle ne perd pas seulement sa fille, l'unique objet de sa tendresse, mais aussi toute sa consolation contre les autres chagrins de la vie, et cela ne ce remplace pas. Elle est en verité bien a plaindre et me fait tres grande pitié. . . .

70².

Mercredy ce 11 de mars 1705.

. . . . Pour moy, je prefererois la mort a vne languissante et malade vie, mais la verité est qu'il s'en faut remettre a la volonte du Seigneur, car il ne nous en donne pas le choix et sait pourquoy il fait ce qui nous arive.

71.

Mercredy ce 8 avril 1705.

. . . . Je suis ravie que ma petite-fille, Mademoiselle³, ne sera pas saignée. Cela me faisoit vne peine tres grande. Homberg⁴ n'est pas vn sot de trouver le moyen de paroistre soumis au Fagon⁵ et pourtant de ne rien faire que ce qu'il faut. Le grand Fagon ordonnoit tousjour la saignée a bon conte, sans voir la malade ny savoir proprement ce qu'elle a. Je le tient plus grand politique que grand medecin. . . .

*

1 Bezieht sich auf den tod der königin Sophie Charlotte von Preussen, vgl. oben nr. 66. Die königin starb in Hannover, vierzehn tage nachdem sie bei ihrer mutter zu besuch eingetroffen war. 2 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 105. 3 Marie Louise, tochter ihres sohnes Philipp, geb. 1695, 1710 mit dem herzog von Berry verheiratet, † 1719. 4 Von hier an abgedruckt Bibl. Univ. 50, 121. — Wilhelm Homberg, einer sächsischen familie entstammend, 1672 auf Java geboren, studierte in Jena und Leipzig jurisprudenzen, ging aber, durch Guericke's experimente angeregt, zu den naturwissenschaften über, wurde 1691 in die Pariser akademie aufgenommen, die ihm ihr laboratorium anvertraute, und stand seit 1702 im dienste des herzogs von Orléans, den er bei seinen chemischen studien unterstützte und der ihn 1705 zu seinem leibarzt machte; † 24. Sept. 1715. Schilderungen seiner persönlichkeit in den briefen der herzogin, Bodemann II, 311 und BLV. 144. bd., 66, und bei St.-Simon XII, 342. 5 Fagon, 1638—1718, leibarzt Ludwigs XIV.

A Marly ce vendredy 17 d'avril 1705.

Si les Lacedemoniens recompançoit les vols hardis, ils eroit estés ruines par les Parissien; vn des plus jolis vols a mon gré fust celuy ou vn homme habilles en abbé amena a l'opera dans vne loge, ou il y avoit des dames bien parée et remplie de piereries, vn petit garçon beau, bien fait, bien ajustés, poudres et frizes et dit: mesdames, voulderies vous bien avoir la charité de laisser voir avec vous l'opera a monsieur le comte? Il luy donna vn nom de personnes de qualité. Ces dames, qui trouverent cest enfant bien jolis, ne douterent point que ce ne fust vn enfant de calité. Il luy firent mille caresse; le petit conte estoit fort bien instruit et parust tres polis; chaque dame le vouloit avoir sur ces genoux. Enfin l'opera commence, on executte et regarde. Monsieur le comte fit de jolis question; a la fin il parust s'endormir sur les genoux des dames qui le placerent, pour n'en pas estre incommodés, deriere elles sur le second banc. Monsieur le conte continua de faire le dormeur, mais lorsque les dames^a furent bien attendivs a l'opera, il leurs coupa toutes les peireries^b. Au 5em acte le pretendu precepteur revint et dit: allons, monsieur le conte, madame la comtesse [et] vostre pere vous attend. Le petit: Quoy, deja? L'opera n'est pas finis; il est si beau. Le precepteur d'vn air fier dit: Non, venes, et aux dames il dit: J'ay bien peur que monsieur le conte vous ait bien incommodés. Ces dames dirent: O non, il a estes tres jolis^c et est bien eleves; vous y aves honneur. Le precepteur dit: Je m'en vay dire a madame la contesse, qui est la bas dans sou carosse, la bontés que vous aves, mesdames, pour monsieur son fils; elle vous en sera tres obligée. Les dames embrasserent monsieur le conte, qui s'en alla avec de belles reverences, mais vne des dames voullant sortir de l'opera finis, en ce retournant, ils virent que cette dame n'avoit plus ny piereries^b ny boutton de diamant a ces manches ny a sa robe. Elles s'ecrierent: Madame, on vous a coupés vos piereries. Elle ce retourne et

*

! a Mscr.: dans. b = piereries. c wohl verschrieben für polis.

voit toutes les autres dames au mesme estat. On ce doutta bien que c'estoit vn operation de monsieur le conte; on courust apres, mais on ne pust l'attraper; vn des volleurs prit^a quelque temps apres, racconta toute l'invantion, et les dames furent fort fachee d'avoir toutes baissée encore pour remerciement cest apprenti-volleurs¹. Vertie est pris a discretion, mais avant que de ce rendre, le gouverneur de la place a fait sautter 15 mine; on dit que c'estoit vn feu et vn bruit d'enfer².

73.

Dimanche ce 26 d'avril 1705.

Il me semble que de demander ce qui n'est pas deus^b, est vn grand ridicule, et souvent la crainte du ridicule tient plus en bride que la raison mesme. On prend les choses en ce monde selon qu'on est disposes: ayes mal a la ratte, tout vous paroît plus affreux, plus offançant; n'y ayes point mal, ont^c rit et on ce moque de ce que l'on oiroit pleures vn autre jour; telle est la foiblesse de nous autres peuvres humains, et les fames y sont plus sujets que les hommes, come estant plus foibles. Chacun fait du mieux qu'il peust.

74.

Mardy ce 5 de may 1705.

. . . . J'ay pences perdre le pauvre père de Lignièrès^{d 3}. Madame la marechalle de Clerembaut⁴ craint plus le soleil que

*

a = pris. b = dû. c = on. d Cod.: de le gnière.

*

1 Bis hierher Bibl. Univ. 50, 117. 2 Verrua in Piemont, seit Oktober 1704 von den franzosen unter Vendôme belagert; am 8. April 1705 kapitulierte der commandant, Fresen, nachdem er vorher durch springenlassen sämtlicher minen die vorwerke zerstört hatte. 3 Lignièrès, jesuit, beichtvater der Elisabeth Charlotte, seit 1722 des königs. 4 Tochter des staatssekretärs Chavigny, wittve des marschalls Clérembault (1606—65); ursprünglich hofmeisterin der kinder des herzogs von Orléans aus erster ehe, fiel sie den

la lune, et le serein, c'est son ennemis capital¹. . . .

75.

Vendredy ce 7 de may 1705.

Il ce peust a merveille ce que vous aves penses, et que ne me pouvant attaquer par aucun endroit, on me veust attaquer par ma religion. Le² p[ère] de L[ignières]³ ora beau me damner, son arest ne deside rien pour l'auttre monde; je n'en seres pas plus jnquiete. Il dit que j'explique nostre Seigneur, les evangeliste et St. Paul selon mes prevantion. A quoy je respondis en riant: et qui me respond que vous n'en ayes pas, surtout en voullant croire comme vostre nourice vous a appris? Il pensa ce facher contre moy. Il n'y a pas moyen de s'empecher de raisonner avec vn confesseur qui est en droit de vous questioner. Jusques icy j'avois agis de tres bonne foy, mais je vois bien que d'ornavant⁴ il faudra biaisser; j'espere le faire venir enfin a mon but comme les auttres⁴.

*

a = dorénavant.

*

gegen Elisabeth Charlotte gerichteten umtrieben zum opfer und wurde aus ihrer umgebung entfernt, nach dem tode Monsieur's 1702 aber wieder in das gefolge der herzogin aufgenommen. Nach Saint-Simon (vgl. überhaupt seine angaben über sie III, 243 ff., XIX, 82 ff.) hätte sie sich Elisabeth Charlotte durch ihre kenntnis der punktkunst empfohlen.

1 Bezieht sich auf die merkwürdige gewohnheit der marschallin, stets eine schwarze sammtmaske zu tragen; St.-Simon: toujours masquée en carrosse, en chaise, à pied par les galeries; c'était une ancienne mode qu'elle n'avait pu quitter, même dans le carosse de Madame. Elle disait que son teint s'élevait en croûte sitôt que l'air le frappait (III, 244). Elle était l'unique qui en portât, et quand on la rencontrait et qu'on la saluait, elle ne manquait jamais à l'ôter pour faire la révérence (XIX, 84).

2 Von hier an abgedruckt Bibl. Univ. 50, 112.

3 Vgl. oben anm. 3 auf s. 46.

4 Elisabeth Charlotte hatte mit dem P. Lignières häufig differenzen, die aber niemals ernsteren charakter annahmen. Vgl. ihren brief an die kurfürstin Sophie, 2. Mai 1709, wo sie eine ihrer controversen erzählt (Bodemann II, 210, andere das. 206, 214. 247): „wir haben also manchen streit, bleiben doch endtlich gutt freündt, denn außer der religion ist er der beste und ehrlichste mann von der welt, hatt auch verstandt undt ein gutt gemühte“, und die bei

Mardy ce 12 de may a 7 heure 3 quart 1705.

Nous avons couru le cerf toutte l'apresmidy, cela m'empeche de pouvoir faire aucun raisonnement ce soir. Je vous prie seulement [de dire] a Blanche¹ que je ne puis escrire a monsieur l'electeur de Baviere², parce que monsieur l'electeur n'a jamais peust s'accorder avec les electeurs sur le ceremonial, et a mon pere et ma mere, je ne mestois^a point de deux et seulement vne adresse, ce qui ne ce^b peust pratiquer avec aucun auttre electeur. Je suis fache que l'affaire de Villie³ ait manque; j'espere que le bon Dieu ne m'abandonnera pas, et que je poures me deffendre avec son aide et sa^c grace en tout cas. Je n'ay qu'a me taire; les pensées sont libres, on ne les peust forcer. . . .

Jeudy 20 d'aoust 1705.

De la manieres que vous me parles des princes fortunnes, je les croi agreables a lire. Je ne say s'il ont couru autant de risque que moy aujourdhuy a la chasse, que le cerf est venus choquer ma calleche et m'a penser verser, mais graces a Dieu, cela c'est si bien passes, qu'il n'y a eue qu'vn^d fer de casses et la teste du cerf blesses.

*

a = mettois. b Cod.: le. c Cod.: la. d Mscr.: qu'en.

*

Bodemann II, 206 mitgeteilte äusserung ihrer hofdame von Ratsams-
hausen: „ich hoffe zu Gott, E. K. H. werden ihren beichtsvatter endt-
lich recht woll erziehen“.

1 Unbekannte persönlichkeit. 2 Max Emanuel, 1679—1726.
3 so! Jedenfalls ist nicht der „krumfußige“ baron Willich gemeint,
von welchem in der correspondenz mit den raugräffinnen wiederholt
und nicht in wohlwollendem sinne die rede ist (vgl. bes. BLV. 88. bd.,
287; 107. bd., 173, 194), sondern eher der Villier, der unten nr. 79 ge-
nannt ist.

A Seaux, mardi ce 27 d'octobre 1705.

. . . . Il ne faut pas vous plaindre de la caducité de vostre age, puisque vous aves conservez vostre bon esprit aussi net que jamais, et que vous lisses sans lunettes et aves encore vos dents saines, et vous marches plus droit que les jeunes. Quand on est comme vous estes, cela ne s'apelle point vn age caduc, cela se peut apeller vne heurieuse viellesse. Vous me feres tousjour plaisir de me parler sincerement, et je vous promets que tout ce qui viendera de vostre part E. A. et R.

Mardy ce 17 de novembre 1705.

Je vous suis tres obligée de souhaits bien intentiones que vous faites pour moy, mais je vous jure que je vis sans nulle ambition, et suis tellement desgouste de toute grandeur et leurs contraintes et fardeau, que je ne vouderois pas estre reine, mais seulement passer le reste de mes jours en paix, en respos et estre en estat d'assister les gens de calité et autre honneste gens.

Blanche¹ a son affaire en teste et ne songe qu'a cela, mais il seroit ridicule, apres avoir fait recomander monsieur de Villier par ma dame d'honneur de ma part a l'envoyes du roy, [si] je refisse escrire par vne autre voye pour qu'on le recomande a monsieur l'electeur de Baviere. Cela ne ce fait pas, comme vous saves bien; il peust demander le secour de madame de Ravetost² aupres de monsieur de Monasterol³, mais je ne puis m'en mesler.

Mercredy ce 18 de novembre 1705.

Si c'est estre philosophe que d'estre ennuyée de la con-

*

1 Vgl. zu dem folgenden oben nr. 76. 2 Wohl dieselbe, deren tod Saint-Simon VIII, 134 berichtet. 3 Monasterol, gesandter Max Emanuels am französischen hofe.

trainte de la grandeur et vivre sans ambition, je la suis assurément beaucoup¹. Hélas, je ne puis rendre aucun peuple heureux; il n'y en a pas qui despende absolument de moy. Je suis bien sur, que si le Seigneur vous donnait a regler mon sort, qu'il seroit des plus heureux. Blanche² est venus me voir; je luy ay expliques au net ma pancée, a quoy il n'y a point ette de resplique. . . .

81.

Ce vendredy * 31 de decembre 1705.

Il me semble avoir lette en plussieurs endroits de l'escri-ture sainte, ou le Seigneur dit qu'il donnera des oreille sans qu'ils entende sa parole, et des yeux sans voir³. Ces miracles afin qu'il ne ce convertisse pas a la [foi], m'a paru parl . . .^b, et ne pas cru que ce fut vn blaspheme de dire apres cela que ce n'est pas leurs faultte, et je ne say coment il faut donc apeller cela. Pour le malheur de ceux qui sont vieux et ne prenent plus plaisir a rien⁴, il est plus general que les⁵ plaisirs spirituels que j'advoue ne pas cognoistre. Pour moy, j'appelle plaisir ce qui me rejouit, me rend gaye et touche mon coeur et surprend agreablement mes sens, soit par l'ouye ou la velle. Hors cela je ne cognois point de plaisir, je l'advoue, mon ame ne m'en fait pas sentir; je suis sincere et ne sauroit dire que la verité. * L'interest qu'on blasme n'est que celuy qui fait faire trop de pas pour aquerir. Le reste que vous cittes est louable. Mille remerciement, et soyes persuadée que je suis la mesme pour vous que j'ay comance d'estre il y a 50 ans. . . .

*

a Vor ce vendredy steht im text auch noch das astronomische tageszeichen. b Der rand ist hier abgerissen. Chavannes a. a. o. 50, 108 ergänzt paradoxal.

*

1 Abgedruckt Bibl. Univ. 50, 113. 2 Vgl. oben nr. 76 und 79. 3 Jes. 6, 10, Mark. 4, 12, Matth. 13, 14, Apost. 28, 26. 27, Röm. 11, 8. 4 Bis hieher abgedruckt Bibl. Univ. 50, 108. 5 Von hier bis * Bibl. Univ. 49, 685.

..... heureux; il faut quelque chose qui fasse plus ce sentir au coeur. Je¹ ne croi pas qu'on puisse sentir en ce monde qu'on est en Dieu, mais pour ce contenter [de] ce qu'il plait a Dieu, on ne sauroit faire autrement que de s'y rendre. Je remercierez le bon Dieu de ce qu'il me fait de bien, mais s'il m'arive du mal, c'est bien tout ce que je poures faire que de m'y soumettre, mais je ne saurois croire que le bon Dieu exige de nous de le remercier de ce qui n'est pas bon. J'aime asteur^b la chasse plus par le bien qu'elle me fait a la santé, que par le plaisir qu'elle donne, dont je suis tres reveñte. Je ne dires plus rien de la belle bible d'Hamar², sinon que Dieu nous fasse la grace de nous gouverner de sorte que nous soyons tout sauves.

..... que le bon Dieu l'a trouves bon a Naeman³, j'espere qu'il ne m'en voudera pas de mal non plus. Pour⁴ toute la genesse, je n'y comprend rien, tant elle me paroît obscure⁵. Pour les prophettes, je comprend bien qu'ils prophetissent le messie et les malheurs de Jerusalem; a cela je ne vois rien de consolant, d'auttant plus que tout cela est deja accomplis, et que nostre messie et sauveur est venus. Pour les psaume, il y en a de fort consolant, je l'advoue. Je trouve encore les livre de Salomon beau, hors le Cantique^d des cantiques qui ne me plait pas⁶. Voila vous dire naturellement ma pensée.

*

a Datum und anfang des briefes fehlen. b = à cette heure.
c Datum und anfang des briefes fehlen. d Mscr: Catique.

*

1 Von hier bis de ce qui n'est pas bon abgedruckt Bibl. Univ. 50, 106. 2 Welche bibelausgabe Elisabeth Charlotte meint, habe ich nicht zu eruieren vermocht. 3 4 Reg. 5, 1 ff., vgl. Luc. 4, 27. 4 Von hier an gedruckt Bibl. Univ. 50, 108. 5 Dagegen am 7. Febr. 1709 an die kurf. Sophie (Bodemann II, 200): „ich bin jetzt in meiner bibel ahm ersten buch Moſes, denn ich habe es mitt dem neuen jahr wider ahngefangen, find es recht divertissant (zeitverdreiblich solte ich sagen) zu lesen“. 6 An die kurfürstin Sophie, 6. Mai 1700 (Bodemann I, 400): „ich kan nicht begreifen, wie man sich hatt einbilden können,

Jedy 14 de janvier 1706.

.... Assurement si le voleur de mes 3 diamans me venoit rapporter ce qu'il a pris, je luy pardonnerais de bon coeur. J'ay aussi peu de foy aux messes qu'au devin. Les messes ne sont pas faittes pour de bagatelles; c'est vne institution trop sainte pour estre employée a des vols, et on a asses a faire a bien meditter la mort et [le] merite de nostre Seigneur, et comme il s'est donnees pour nous, et je croirois faire vn gros peches, si j'employerois vne chose si sainte pour auttre chose. Pour les devins¹, je croi qu'il seroit bon d'en faire coure le bruit et faire peur^a a vn sot de volleur, mais hors cela je le croi bon a rien, et vous estes, a ce que je vois, de mon advis.

Dimanche 23 de may 1706.

Je suis tres aisse que vous pries le Seigneur pour moy, car avec la vive foy que vous aves, je croi vos prieres bien bonne et vous en suis tres obligée. Helas, le Seigneur ne renouvelle plus le miracle de la pentecoste, et on ne s'aperceust plus du Saint-Esprit². Je me consolerois fort de n'en plus voir les marques exterieures, pourvetté que je me sente esclai-rée en esprit et qu'il me vint la foy qu'il faut avoir pour ce sauver.

Vendredy ce 18 de juin 1706.

Je ne say pas trop en prendre la joye et le contentement.

a Cod.: pour. *

*

daß einige gottesfurcht undt devotion in dem hohen liedt Salomonis stecken könnte; man kans ja nur lesen, umb zu sehen, daß es possen sein von einem verliebten^a. Vgl. auch 4. Aug. 1701, das. II, 14.

1 Vgl. die von Elisabeth Charlotte aufgezeichnete geschichte einer gräfin Wartenberg, BLV. 157. bd., 586. 2 Der brief ist am Pfüngst-sonntag geschrieben.

Le passes est triste a songer, le pressent tres enuieux, et a songer a l'advenir, il y a meme de l'affreux a penser de tout ce qu'on voit et qui peust encore ariver.

87.

Vendredy 19 de juin 1706.

A parler entre nous sincerement, monsieur de Polier, je vous dires qu'un criminel sent sa joye quand sa grace est neuve, mais vne grace de 1706 annee est bonne, mais on y est si accoustumée, qu'elle ne ce fait sentir. J'en suis fachée, je reconnoit mon tort, mais je vous [le] dis naturellement. Cela ne m'empêche pas de ressentir^a le regret du^b passes qui me plaisoit, du present tres enuieux, et du^b terrible advenir qui nous menace; telle est la foiblesse humaine. Dieu me fasse la grace de devenir mellieure.

88.

Mercredy 21 de juillet 1706.

J'ay bien cru que vous ne series pas faches que le bon Dieu m'a si bien presservé hier et empeche que je n'aye eue le col casses. Sans la hardiesse de Wend¹ et du postillon qui ce sont jettes dans les cheveaux, et la bonté du coché, assurément l'affaire estoit faite. . . .

89.

Mercredy ce 23 d'aoust 1706°.

J'aime cassi^d auttant les chats que les chiens, mais je n'en ose pas avoir ches moy, parce que j'ay beaucoup de gens qui les haissent. Il n'y a point de beste qui ait plus de graces qu'un chat. Dominique², qui jouoit le harlequin avec tant de grace, m'a dit avoir appris ces postures de son chat.

*

a Cod.: ressentis. b Cod.: de. c Der 23. fiel auf einen montag.
d = quasi.

*

1 v. Wendt, haushofmeister der herzogin. 2 Joseph Biancolelli,

Mercredy ce 1 de septembre 1706.

Je souhaite de tout mon coeur que ce que vous escrives a madame de Villardin¹ puisse consoler la peuvre mere de monsieur de Tavelli¹; mais j'en doute fort, car la perte d'un fils est au desus de toutes ces raisons, et plus on nous montre que ce que nous regrettons estoit estimes, plus nos douleurs de l'avoir perdu augmentent. Il n'y a que la soumission que nous devons au Seigneur, et le temps qui puisse consoler. . . .

Jeudy ce 2 de septembre 1706.

Mon Dieu, que la peuvre madame de Tavel² est a plaindre! Mais il est certain qu'un malheur ne vient jamais seul. Je ne comprend pas comme on peut vivre apres de tels malheur, mais il^a semble que le bon Dieu donne des forces a mesure qu'il envoy le mal. Je comance a estre fort inquiet de mon fils³, depuis que je le say a Turin, ou les ennemis ce deffendent comme des enrages. Je vous envoy vne lettre de la raugriffin, par laquelle vous veres par ce que j'ay marques par vn NB, comme elle a estes aisse d'avoir de vos nouvelles⁴.

*

a Cod.: je.

*

genannt Dominique, 1640—1688, geboren in Bologna, kam unter Mazarin mit einer italienischen schauspieltruppe nach Frankreich, wo er sich grosser gunst erfreute.

1 Unbekannte persönlichkeiten. 2 Vgl. nr. 90. 3 Der mit der belagerung von Turin beschäftigt war. 4 An die raugriffin Louise hatte Elisabeth Charlotte am 12. August geschrieben: „Wer alter undt viel frischer ist, als I. L. [die äbtissin von Maubuisson], daß ist der gutte ehrliche monsieur de Polier. Wen er die augbrawen schwärzten wolte, würde er sein, wie vor 50 jahren. Er ist woll, geht so strack als nie, hatt seine zähne noch, list ohne brill undt ist, wie Ihr ihn all Ewer leben gesehen habt, geht doch jetzt in sein 87. jahr; wenn man ihn sieht, kan man kein scheü vor dem grossen alter haben.“ (BLV. 88. bd., 472.) In ihrer antwort muss die raugriffin dann darauf bezug genommen haben, denn am 2. September schreibt Elisabeth Charlotte: „Ich werde dem gutten ehrlichen monsieur Polier heütte Ewern brief

Mardy ce 14 de septembre 1706.

Hela, je viens d'avoir de bien cruelles nouvelles de mon fils¹. Le marechal de Marcin et les generaux n'ont pas voulu suivre son advis d'aller attaquer les ennemis. Ils sont restes dans les ligne, les ennemis les ont forces, estant 35 mille homme contre 8 mille; mon fils a recete 2 blessures, l'vne dans la hanche qu'il a caché longtemps, et l'auttre dans le bras gauche entre le coude et le poignet, qui luy touche le petit os du bras. Le chirurgien assure que ny l'vne ny l'auttre blessure ne sont pas dangereusses, mais ce qui me fait peur, est [la] terrible douleur ou il est^a de voir Turin secourue, de quoy^b il ne peut ce consoler, et j'ay peur que d'estre eschauffé comme il est, joint a son affliction^c n'attire quelque chose de mauvais. Si le bon Dieu n'a pitié de nous, je ne say ce que je devienderes. . . .

Mercredy ce 15 de septembre 1706.

L'espreuve que le bon Dieu m'envoye est grande, rien m'estant plus cher que mon fils. Tant que mon fils ne sera que blesses, je me soutienderes bien, mais si l'horible malheur arivoit de le perdre, je ne croi pas que j'y^d puisse resister,

*

a Cod.: est est. b Cod.: desquoy. c Cod.: afflicher. d Cod.: s'y.

*

schicken; den wirdt ihn von hertzen frewen, daß Ihr Eüch seiner noch erinert. Womitt er sich ahm meisten erhelt, ist mitt dem taback-rauchen; alle tag nimbt er etliche pfeiffen taback^a (a. a. O. 475).

1 Am 7. Septemher hatte das kaiserliche heer unter prinz Eugen die franzosen vor Turin angegriffen und geschlagen. Marschall Marsin, der neben dem herzog von Orleans kommandierte, fiel; die nachricht davon war am 14. nach Versailles gekommen. — Ganz wie hier schreibt Elisabeth Charlotte auch an die kurf. Sophie (Bodemann II, 144) und die raugräfin Louise (BLV. 88. bd., 477). Vgl. Souches und Dangeau zum 14. Sept., und zu diesem und dem folgenden briefe die darlegungen des herzogs von Orléans an den könig und an Chamillard vom 8. Sept., Pelet, Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne VI, 283 ff.

et je sens que je serois capable d'en mourir. Vous aves a la fin de vostre lettre bien devines comme la chose c'est passes en Ittalie. Mon fils opinoit qu'il falloit prendre toute son armée et aller attaquer les ennemis avant qu'il vinrent attaquer les légnes *, mais tout les autres généraux et le marechal de Marcin estoit d'avis d'attendre dans les légnes *, qu'ils croyoit que les ennemis n'étoit [en état d'] attaquer; mais le beau general de neige, monsieur de la Feuillade ¹, ne le vantoit pas qu'il y avoit vn coin des ligne qu'il n'avoit pas fait fortifier. Les ennemis sont entre avec 35 mille home, et il^b n'y avoit la que 8 mille home a leur^c opposer, mais mon fils y estoit. Je vous envoy la lettre de Lardy ², par laquelle vous poures mieux juger de la playe de mon fils; je vous prie de me renvoyer cette lettre et de me mander vostre avis sur les playes de mon fils. Il est vray que le marechal de Marcin a payes son mauvais avis par sa vie. Le bon Dieu nous assiste et vetille avoir pitié de nous, nous en avons tres grand besoin.

94.

Jeudy ce 16 de septembre 1706.

Le frere de monsieur de Mesdavid, le marquis de Grançay, est arrives ce matin pour porter la nouvelle au roy d'une bataille que son frere par les ordres de mon fils a gaignes contre les troupes de Hesse, de Hildesheim et d'Osnabrück dans la plaine de Gaito. Il a fait 1200 prisonnier³. Il dit qu'il a

a = lignes. b Cod.: je. c Cod.: leus.

*
1 Louis, herzog von La Feuillade, französischer general, schwiegersohn des kriegsministers Chamillard, † als Marschall 1725. Vgl. über ihn Elisabeth Charlotte an kurf. Sophie, 1. Nov. 1706 (Bodemann II, 149). 2 Dangeau zum 14. Sept.: Lardy, son chirurgien, écrit à Madame, du 9 au matin, qu'il croit que le petit os est touché; mais il assure qu'il n'y a aucun danger pour la vie. Vgl. Elisabeth Charlotte am 16. Sept. an die kurf. Sophie und an die raugräfin Louise (Bodemann II, 145 und BLV. 88, 477). 3 Am 9. September schlug der französische generalleutnant Médavy, graf von Grancey († 1725 als marschall) den prinzen von Hessen-Cassel am Oglio und zwang ihn zur aufhebung der belagerung von Castiglione. Sein bruder, der die nachricht

rencontres vn ingenieur qui venoit d'aupres de mon fils, qui l'avoit assures que les blessures de mon fils n'estoit pas dangereusses, et que mon fils donnoit les ordre comme a l'ordinaire et estoit sans fievre. Cela me fait vn peu respirer et esperer que le bon Dieu veut me reguarder en pitié; je me vay soumettre a sa divine providence et je commence a me callmer. On a encore assures de nouveau que l'os n'est pas casses de son bras ny felles*, qu'il n'est que touches¹. . . .

95.

Vendredy ce 17 de septembre 1706.

Des premier mouvement on n'est pas bien maistresse, mais quand le sang-froid revient, on se range a son devoir. Helas, il faut bien ce soumettre a la divine providence! Qui y pourroit resister a la toute puissance sur ciel et sur terre? J'ay parles aujourd'huy a monsieur de Nancret, le capitaine des suisses de mon fils, qui est arives icy ce matin. [Il] m'assure que sur la teste il n'y a rien a craindre de ces blessures; celle de la hanche ne luy fait cassi plus mal, et pour le bras, l'os est simplement touché et rien de cassé ni de felles*, graces a Dieu.

96.

Samedy 18 de septembre 1706.

Je croi que quelle precaution qu'on puisse prendre, quand vn fils bien-aimes est en danger de perir, vne mere a bientost

a = félé.

*

*

von dem siege nach Frankreich brachte, wurde von Ludwig XIV. dafür zum generaleutnant befördert.

1 Elisabeth Charlotte am selben tage an die raugräfin Amalie (BLV. 88, 478): „ich werde heüte auff Ewere zwey schreiben andtworten, ob ich zwar ein wenig mühe [habe], zu schreiben; den ich habe zwey tage lang nichts gethan, als weinen über meins sohns unglück undt wunden; den ob man mir zwar sehr versichert, daß kein lebensgefahr dabey ist, so schmerzen mich doch seine schmerzen. Ich habe die augen so roht undt dick, daß ich schir nicht drauß sehen kan, wie leicht zu glauben ist. . . .“

la teste renversée; Dieu [me] garde de pareil malheur. Ma tante peust, si elle vit encore longtemps, estre en estat de gouverner des peuples¹, mais moy, je n'aurois jamais rien a gouverner que moy-mesme, qui est vn asses sot gouvernement.

97.

Jeudy 23 de septembre 1706.

Il me semble que de n'estre pas juste retombe sur soy-mesme, car l'injustice est vn vice que tout le monde abhore, et si les humain ce vouloit bien entendre a exercer justice et charité, tout le monde y trouveroit son conte. . . .

98.

Mardy ce 19 d'octobre 1706.

C'est vne grande politesse a vous^a de plasser vn espee de compliment dans vn raisonnement, mais hela, cela rend a mon grand regret le raisonnement moins solide, car comme l'ereur du monde est que les grandes princesse peuvent ce qu'elle vouderoit, vos^b parants pouroit mieux douter de mon amitié, puisque vous n'estes pas a vostre aisse, que vous n'aves ny maison ny carosse, et qu'il n'y a que vostre philosophie et sagesse seulle qui vous rend content. Ainsi la comparaison ne seroit pas juste. J'ay penses vous dire vne comparaison bien familiere de l'auttre monde: il en est comme d'vn bon plat qu'on aporteroit sur vne table; je vois les gens de bon gout l'admirer, dont^c je croi qu'il est bon, mais il ne flatte pas mon palais, tant que je n'en taste pas. Ainsi, on peust croire l'auttre monde admirable, mais jusques a ce que nous sachions par nous-mesme ce que c'est, on n'en sauroit prendre d'idée qui rejouissent, d'auttant plus que ce que y mene est lait^d et triste, savoir la mort et nostre aneantissement du corps, et comme

*

a Cod.: vos. b Cod.: vous. c = donc. d = laid.

*

1 Bezieht sich auf die eventuelle succession ihrer tante Sophie von Hannover in England. Vgl. die zusammenstellung von äusserungen Elisabeth Charlotte's darüber bei Bodemann II, 363 ff.

nous * au moins que nostre Seigneur en a eüe horeur luy-mesme jusques a en suer des gouttes de sang¹, ainsi ce passage ne sauroit rejouir, il est trop contre toute la nature.

99.

Dimanche ce 24 d'octobre 1706.

En verite, monsieur de Polier, quand on peust raisonner aussi net que vous faittes, sur vn peu de manque de memoire et lenteur de parolle, cela ne ce peust apeller n'avoir plus d'esprit; au contraire, c'est l'avoir plus sain que des plus jeunes, qui estourdiment veulent trop ce haster de montrer leurs esprit, et ne montrent que des sotisses. Pour moy, je ne conte jamais pouvoir aller a vostre age; je me sens extremement vielie, il n'y a guerre de fame qui y attaignent, ainsi je ne seres dans la peine du raisonnement, mais j'admire le vostre. Ce que je craindrois du parti que vous voules prendre, c'est comme la veue ne permet pas tousjours de lire, d'estre sans compagnie du tout est bien triste. L'escriture attaque la vete aussi, ce qui n'arive pas quand on cause; c'est pourquoy je vouderois que vous eussies vn peu plus de compagnie; comme vostre esprit est tres net encore, vn peu de lenteur ne sauroit faire de peine a personne, et il est bien rare de ne trouver que ce deffaut dans des gens si avances en age. Ainsi, vous aves encore fort lieu d'estre content de vous.

100.

Jeudy 4 de novembre 1706.

Mon Dieu, que la difference est grande d'aimer vne creature comme nous, que nous trouvons aimable, qui nous distingue des autres humains, qui cherche a nous plaire, qui vit et meurt avec nous, comme vostre berger et bergere, a vn Dieu terrible que nous ne voyons jamais que^b par des effects au desus de nostre cognoissance! Cela met le coeur en re-

*

a Hinter nous ist das verbum ausgefallen. b Cod.: qua.

1 Luc. 22, 44.

*

spect, en crainte, mais cela n'atandrit pas, et pour l'amour, il faut de la tendresse, et rien n'est plus difficile que d'aimer tendrement qui ne vous parle jamais, qui est pour le genre humain entier comme pour vous. [Le] tout-parfait ne [touche] pas nostre coeur, a moins que [le] tout-parfait ne ce donne a nous; on l'admire tout-parfait, mais on ne l'aime pas, et on ce l'ordonneroit mille fois, on y tacherait, mais on n'y viendra pas a bout a moins d'une graces surnaturelle. Le bon Dieu me les vetille donner, mais cela n'est pas venus.

101.

Vendredi ce 5 de novembre 1706.

J'ay trop vescu dans le monde pour ne pas savoir toute les misere de l'amour et les triste suite que cela a; je sens plus, je sens mon coeur pressentement incapable d'en avoir, mais je comprends que quand on en peust avoir, que ce ne peust estre que pour vne creature pareille a soy, qui plaise, a qui on peust parler, et qui vous parle aussi. On sait que ce qu'on aime ne peust estre eternel, aucun amour mesme l'est, comment donc le bon Dieu vouderoit-il de nous ce que nous ne pouvons pas*? L'age glace tout, mais je comprendroit plus-tost que les sentiments que Dieu demande de nous, ne soit pas cest amour fol et extravagant que sent la jeunesse et quelque fois la viellesse, qui va a lorgner, a estre jaloux. Le moyen qu'on soit ainsi pour Dieu, on le remoneration^b, estant invincible, et pour jaloux, il fauderoit l'estre de tout le genre humain, que Dieu aime tout autant que moy, et mesme plussieurs plus que moy. Cela ne ce peust^a; je m'imagine donc plustost que l'amour que Dieu demande aux humains est vn attachement respectueux et craintif, tel qu'on a pour vn pere, auquel il ce compare souvent dans l'escriture sainte. Ce n'est nullement la joye ny l'attachement de ce monde, qui m'empeche d'estre devotte. On n'a pas besoin de vivre 54 an,

*

a Cod.: plus. b = renamoura donc; Elisabeth Charlotte hatte dafür vermutlich renamouraton (= renamoura-t-on) gesetzt, woraus der abschreiber remoneration gemacht haben wird. c Cod.: cela ce ne ce peust.

pour en cognoitre toute la vanité, et comme a cette cour les peines sont en bien plus grand nombre que les plaisirs, on empêche bien qu'on ne s'y attache. Je vois bien que vous ne cognoissiez pas encore bien cette cour, aussi peu que je cognois les delices de mon ame. Je n'ay jamais veüe que par les yeux de ma teste; je sens bien que mes idées me respresentent souvent des choses qui ne sont pas devant mes yeux, mais il ne me pressentent rien que je n'aye veüe devant qu'elle ce soit forme. Si l'amour de Dieu est autre chose qu'une grande admiration de ces oeuvres, de son immensité, une adoration, un respect et une crainte, j'avoue a mon grand regret que je ne puis rien de plus, car estre comme les devottes que je vois icy, qui sont charme d'entendre mioler 3 heures durant du latin qu'on n'entend pas, j'avoue que bien loin d'y avoir du goust, cela me donne un ennuy qui va jusques a l'impatience, je vous le confesse tres sincerement. Je me remets a la divine providence, j'espere au merite de nostre Seigneur, je [le] prie soir et matin de m'esclairer, je n'y say rien de plus. Du reste, je suis come tout les gens naturels, aisse quand j'en ay sujet, fachée de mesmes; je loue Dieu et le remercie de ce que j'ay de choses agreables, je luy offre mes peines quand j'en ay, voila tout.

102.

A Versaille samedi 6 de novembre 1706.

Helas, non, je crois pas aimer assez le bon Dieu, et trouve que ce n'est pas assez que ce que je vous ay mandé hier, mais je ne puis faire plus. Vous me ferez plaisir de m'expliquer comme cela ce peut. Hors mes amis particulier, je vous avoue que je me sens peu d'amitie pour le prochain, et il n'y a pas a craindre que je l'aime trop, car je me sens un grand degout pour tout le genre humain.

*

a Cod. : je.

103.

Mardy ce 9 de novembre 1706^a.

Je ne croi pas que l'amour divin doive jamais estre^b compares a celuy d'une passion violente, car toute passion est foiblesse et folie, et Dieu, qui est la sagesse mesme, trouveroit quelqu'un tres ridicule sur ce ton-la, et mesme je le croi encore tout a fait impossible. Car lorgnera-t-on le bon Dieu, luy serera-t-on la main, luy dira-t-on des douceurs, luy escrira-t-on des billiets-doux, et tout cela en est, et fait souvent le plus de plaisir, mais tout cela ne convient point au Seigneur. Je croi qu'on seroit bien heureux qui pouroit ce tenir a l'obeissance de ces comandement, a l'admiration de ces oeuvres, a la profonde et respectueuse veneration, et a vne confiance filliale et soumission parfaite. Mon fils est arives a 3 heures icy; il a encore asses mauvais vissage, mais il dit qu'il ce porte bien¹.

104.

Mardy ce 9 de novembre 1706.

Je vous remercie, monsieur de Polier, de vous rejouir avec moy du retour de mon fils. Ma joye de le recevoir n'est pas pure; sa peuvre main estropiee fait grand pitié et son mauvais vissage me fait peine². Je n'ay point trouves mauvais du toute la folle^c petite historiette que vous m'avies mandée, ny mesme la comparaison que vous avies faittes; mais vous trouves bon que je raisonne avec vous, ainsy j'ay cru, sans vous desplaire ny facher, dire que, comme les humains sont trop foibles pour avoir des amours sans les foiblesses qui accompagnent cette passion, que ce ne peust estre cest amour que Dieu nous demande. Mais je vois que ce que je vous ay

*

a Thatsächlich dürfte der brief am 8. geschrieben sein, an welchem nach Sourches und Dangeau die am ende erwähnte rückkehr des herzogs von Orléans erfolgte. b Cod.: a estre. c Cod.: folie.

*

1 Vgl. oben nr. 92—95.

2 Vgl. oben nr. 92—95, 103.

dit, vous fait peine, dont je suis fâchée, n'estant rien moins que mon intention.

105.

Mercredy ce 10 de novembre 1706.

Quoique^a les blessures de mon fils ne soyent pas honteuses, il ce passeroit bien d'estre estropies comme il l'est. Helas, il est bien sur que sans [la] protection du Seigneur il ne seroit pas eschapes dans cette occasion; elle estoit terrible¹. Je vous suis tres obligée de souhaitter qu'il soit mon apuis et consolation. Non, monsieur de Polier, je ne suis ny ne veux estre la maistresse quand quelque chose que je dirais poura vous fâcher, mais j'ay cru que dans vne chose de raisonnement, il^b ne vous pouvoit desplaire que je marques les raisons pourquoy il me paroît qu'un amour filial convenoit plus au Seigneur que ce qu'on appelle amour ordinairement, ce dernier estant trop accompagnes de foiblesses et bagatelles². . . .

106.

Mercredy ce 17 de novembre 1706.

Il est vray que c'est vn abus de croire pouvoir estre sans blâme, et je ne crois pas que personne soit asses simple pour en croire estre exempt. Il faut faire ce qu'on croit le plus raisonnable, et laisser dire selon que les hommes sont de bonne humeur ou chagrin. On prend les choses^c, on ce fâche souvent des quoy on n'oroit fait que rire en vn autre temps. Tant que l'homme sera en ce monde, il sera sujet aux foiblesses humaines.

107.

Jeudy 18 de novembre 1706.

Je cognois plus monsieur de Gondrin^d que son pere, mon-

*

a Cod.: Quoouque. b Cod.: je. c etwa zu ergänzen: trop au sérieux et. d Cod.: Gendrin.

*

1 Vgl. nr. 92—95, 103, 104. 2 Vgl. nr. 101, 103.

sieur d'Antin¹, c'est pourquoy je m'adresseres a luy-mesme pour recomander vostre ariere-parant, et en cela et tout ce qui depend de moy, je seres tousjours bien aisse de vous faire plaisir. Je croi que vous n'aves pas esté fache d'apprendre que vostre maison estoit plus etendue que vous ne croyes, et remplie d'honneste gens. Il est tres naturel d'estre attaché a son nom, et je ne croi pas que le Seigneur le deffende, surtout quand on ne s'en sert comme vous faites que pour estre plus homme de bien et plus vertueux. J'ay reçue^b ce matin vne lettre de ma tante madame l'electric²; elle m'a envoyes vne relation d'vne bataille que le roy Auguste a gaignes dans la Haute-Pologne contre les troupes du roy de Suede et du roy Stanislas. Le general qui comandoit les Suedois s'apelle Martefeld; il est pris prisonier. Le roy Auguste n'avoit que 14000 home, et l'armée enemie estoit de 23 mille homes. Il ce sont fort bien deffendus, mais le roy Auguste a tellement animes les siens par son exemple, que la victoire luy est demeurs complete, et il a eüe le canon et bagage des ennemis³.

108.

Jeudy ce 27 de janvier 1707.

Je suis toutte glorieuses que vous ayes trouves mes raison bonne; j'avois peur que vous ne trouvassies comme dit le proverbe, que je faits comme gros Jean qui remontre a son curé⁴, mais j'ay suivy en cecy vostre enseignement, car j'ay suspendu mon jugement et examines la chose, et puis je vous en ay parles. Je serois bien aisse que mon fils ce desabussa de ces

*

a Cod.: reçuee.

*

1 Louis-Antoine duc d'Antin, 1665—1736, einziger sohn der marquise de Montespan aus ihrer ehe. Der marquis de Gondrin, sein sohn, 1689—1712. 2 Sophie von Hannover. 3 Schlacht bei Kalisch 29. Oktober 1706, wo der schwedische general Mardefeld von könig August und den russen unter Menschikow geschlagen und gefangen genommen wurde. In den erhaltenen briefen der herzogin an die kurfürstin ist von der schlacht nicht die rede. 4 Anspielung auf das sprichwort: c'est Gros-Jean qui en remontre à son curé, d. h. das ei will klüger sein als die henne.

esprit; Dieu ne nous ordonne pas de les hanter, tout nous en est inconus, les savants en cest art tombe d'accort qu'on ne peust voir le bon esprit sans qu'il s'en pressente de mauvais, donc le commerce * de ces messieurs n'est pas sur et rarement bon; c'est pourquoy il me semble qu'il seroit plus sur pour attirer la grace du Seigneur sur soy, de vivre le mieux qu'il est possible sans curiosité, que de suivre ces passions, et croire resparer par son bon ange ^b; je me desfieres toujours d'vn ange qui hantera les gens remplis de vices, come ces dames voyantes. Je vous remercie d'avoir apuyes sur les menteries de Berger; j'espere que cela ouvrira les yeux a mon [fils] plus que ce que je luy dire, car les enfants se^o defient de pere et mere. . . .

109.

Lundy ce 7 de mars 1707.

J'ay pris vne bonne medecine aujourd'huy; j'apelle ainsi d'avoir couru 2 cerf bout a bout, car cela me fait du bien a la santé. Quand je dis que j'ay couru le cerf, cela s'entend en calesche, car depuis la mort de Monsieur¹ je n'ay point montée a cheval. Ne soyes jamais en peine de ce que vous ores a me mander; dittes-moy l'estat de vostre santé et je seres contente. En faveur du tabac que vous aimez, il faut que je vous conte que le roy Stanislas² n'est jamais sans avoir vne pipe de tabac a la bouche, et la princesse sa mere et la reine sa fame [aussi]. Apres leur disné, on remet vne autre nape et on porte vn bassin d'argent avec des pipe et du tabac, et elle ne sortent de tables qu'elle n'ayent vidées au moins 6 bonnes pipes. Ce^d pour cette fois que le tabac peust reprendre le nom d'herbe a la reine³.

*

a Cod.: converse. b = et de croire les pouvoir réparer par son bon ange. c Cod.: de. d = c'est.

*

1 9. Juni 1701. 2 Von Polen. 3 In der vulgärsprache bezeichnung für tabak.

Elisabeth Charlotte

5

110.

Mercredy ce 9 de mars 1707.

J'ay vete il y a quelques année vne fille sans bras a Paris, qui faisoit tout ce que vous ditte de celle en Suisse. Pour l'homme que nous vismes hier, Marechal¹ vient de l'examiner, et luy a cherches dans la bouche et tatter son estomac; il est certain qu'il aval sans^a tricherie les callioux, poix, resine et les^b. Il a fait encore vne chose ches Marechal qu'il ne fit pas devant nous, qui est qu'apres avoir avalu des pierres, il s'en fit mettre vne tres grosse sur l'estomac, qu'on essaya^c de casser a coup de marteau sur son estomac, sans que cela luy fit mal. Il assure que sa mere avoit les mesme faculté que luy. Il a tres bon vissage et paroît vn homme fort sain; il n'est pas maigre et est asses gaillard pour croire qu'il ne souffre pas.

111.

Mardy ce 15 de mars 1707.

Je vous assure que vostre lettre, monsieur de Polier, est tres consolante; je la garderai toute ma vie. Ce qu'entre nous je trouve de mauvais dans la religion catholique, c'est qu'ils sont severes sans consolation; ils veulent faire peur et non pas consoler. Je croi que j'ay moins de merite a prier pour la conversion de mes ennemis par le bien qu'il m'en reviendrait, sans conter l'agrement de la vie que cela tireroit apres soy.

112.

Vendredy ce 28 de mars 1707^d.

. De ressentir les charmes des bien eternel par la foy sont des graces que le bon Dieu fait a peu de personnes.

*

a Cod.: trans. b Lücke im manuskript. c Cod.: essaye.
d Der 28. März 1707 war ein montag. Dem inhalt nach zu schliessen, dürfte der brief vom 25. sein.

*

1 Maréchal, 1658—1736, erster leibchirurg Ludwigs XIV.

Il est bien heureux que le voyage de mon fils ait esté recules hier¹, car sans cela il en oroit fait vn malgré luy. Il vient d'ariver² hier au soir la plus hardy entreprisse qui ce fera³. 30 officier enemis de Courtray sont venus enlever proche du pont de Seve³ monsieur le Premier dans vne carosse du roy, et si le voyage de mon fils esté pour demain, mon fils ce trouvoit seul avec vn escuyer et vne chaise au mesme endroit a mesme heure, et il seroit enleve tout comme monsieur le Premier, qu'on mene a Ath. Vn dragon de leurs partis, qui estoit dans Seve³, et qui les advertissoit par des coups de sifflets, les a voullu suivre et a esté pris par le guet; c'est par ou on a apris quelle gens ce sont. Le coup est insolent; ils avoit resolu de prendre vn prince, et de ne point respartir qu'ils eussent au moins vn cordon bleuf. Le hazard a fait que cela est tombes sur monsieur le Premier, mais il oroit^b put faire vn plus beau coup. Monseigneur le Dauphin estoit alles sans garde a Meudon⁴ et revenoit de mesme; s'ils s'estoit tenus aussi bien au^c dela de la Seve qu'en deça^d, ils pouvoit l'amener; cela est effroyable a penser. En verité, il seroit temps qu'on fit la paix.

113.

Vendredy ce 1 d'avril 1707.

Il est certain que plus on observe la nature et ces operations, plus on trouve d'occasion d'admiration et de crainte et de respect pour celuy qui en est le maitre, et par qui tout est fait. Ce qu'il a ordonné, est trop sagement fait pour ne s'y pas confier; il nous fait et nous deffait, mais il en sait les raison et moy non. Ainsi, il n'y a qu'a le laisser faire et

*

a Lücke im manuskript. b Cod.: croit. c Cod.: de. d Cod.: deja.

*

1 Zur armee in Spanien, die Philipp von Orléans befehligen sollte. Vgl. Dangeau zum 23. und Sourches zum 24. März. 2 Zum folgenden: Dangeau und Sourches 24.—29., 31. März; St.-Simon V, ¶159, und Feldzüge des prinzen Eugen IX, 236. Monsieur le Premier ist der marquis de Beringhen, erster stallmeister des königs. 3 = Sèvres, südwestlich von Paris. 4 bei Paris, östlich von Sèvres.

5*

c'est bien ma pensée. Comme je croi n'avoir pas tort, je ne me corigeres pas. Il faut que monsieur Grodnitz¹ soit justement celuy que j'ay encore en idée, et qui logoit au chasteau ou je vous l'ay dit hier.

114.

Dimanche ce 3 d'avril 1707.

Il est bien sur que le Seigneur y a deja pourvue, et qu'il n'arivera a mon fils que ce que le Seigneur a resolu de tout temps, mais si je le perts^a, la perte ne laisseroit pas d'estre de toutte maniere cruelle pour moy. Mais esperons que le bon Dieu le conservera².

115.

Mercredy ce 13 d'avril 1707.

Il est vrai que nostre Seigneur a dit: „que Dieu a tant aimes le monde, qu'il a envoyes son fils vnique, afin que qui-conque croira en luy, ne perisse point, mais aye la [vie] eter-nelle“³. Dieu me preserve de douter de cette parole, qui est toute la consolation du chretien, et si le bon Dieu n'avoit dit que cela, on seroit tres consoles et seur de son salut. Mais il y a bien des paraboles qui font peur: celles des 5 vierges folles et 5 sages. Les folles ne font pourtant point d'auttre crime qu'un peu d'assoupissement et de negligence, car leurs fois estoit vive, ils attandois l'espoux divin avec impatience, elles estoit choisies, cependant ils n'entre point ches l'espoux et on leurs ferme la porte pour jamais⁴. Encore celle des semances jettées que nostre Seigneur explique a ces disciples⁵.

*

a Cod.: si je ne le perts.

*

1 Kaspar Melchior Grodnitz von Grodnau, gehörte zur umgebung von Elisabeth Charlotte's vater, Karl Ludwig, in die er im gefolge von dessen zweiter gemahlin, der Degenfeld, gekommen zu sein scheint. In den briefen des kurfürsten wird er öfters erwähnt: BLV. 167. bd, 88, 90, 95 u. ö. 2 Bezieht sich wohl auf den am 2. März erfolgten ab-gang ihres sohnes zur armee. 3 Joh. 3, 16 und 1 Joh. 4, 9. 4 Matth. 25, 1—13. 5 Matth. 13, 3—23; Marc. 4, 8—20; Luc. 8, 5—15.

Cela marque comme peu de chose nous peust perdre malgre la foy, qu'on ne sauroit, ce me semble, ce bien rassurer, et ou la crainte demeure, la joye ne sauroit estre grande. Pour vne joye, il faut quelque chose de plus encore que la simple esperance. Pour entrer dans l'eternelle félicité, il faut passer par vn si villain passage qui est la mort que^a.

116.

Vendredy ce 29 d'avril 1707.

Bon et mechant craignent la mort, et souvent plus les bon que les mechant, car il y a asses [de] mechant pour ne pas croire vn autre monde, mais il ne laissent pas de craindre la mort, parce que leurs neant leurs fait horeur, et souvent ils ne s'en soucient point du tout. Rablais ne disoit il pas: tires le rideau, la farce est jouée?¹

La reine² estoit vne tres vertuese princesse, et la grand Madmoiselle³ aussi; cela ne ce peust imaginer, les frayeurs qu'ils ont eues de la mort.

Morel, le plus meschant homme qui ait vescu, remplis de crime et de vice, a regardes la mort avec si peu de frayeur qu'il dit: laisse ma carcasse, elle n'a pas plus besoin de rien, je^b finis, et ne voulust plus rien prendre. Mancquand, autre impie, ce fit mener au soleil et dit en riant: je le veux voir pour la derniere fois, et mourut. Ainsi vous voyes que, malgré le pseume⁴, il ce trouve bien des exemple contraire.

Je vous suis tres obligée de vos prieres pour moy, que j'espere bien qu'il m'attireront les graces, helas, dont j'ay bien

*

a Der rest des briefes fehlt in der abschrift. b = j'ai.

*

1 Vgl. Noël, Rabelais (1850) und Jacob, Rabelais, sa vie et ses ouvrages (1858), wo 127 f. resp. 220 f. die über R.'s letzte augenblicke in umlauf gesetzten anekdoten zusammengestellt sind. 2 Maria Theresia, tochter Philipps IV. von Spanien, 1660 mit Ludwig XIV. verheiratet, † 30. Juli 1683. 3 Anna Maria Louise, herzogin von Montpensier, tochter von Ludwigs XIII. bruder Gaston von Orléans, die bekannte heldin aus den kriegten der Fronde; sie starb am 5. April 1693. 4 116. Psalm?; oder Ps. 55, 5?

besoin. Voila ce que je vous puis dire sur la lettre d'hier ; j'en viens a celle d'aujourd'huy.

Ce seroit vn bien mauvais remede pour ma ratte que de songer tousjours a la mort. Elle ne m'y fait que trop songer, et surtout aux personnes que j'aimois et que j'ay perdu ; cela [agite] la ratte cruellement, rend triste et malade, et [les] choses affreuses ne s'accorde pas avec vne ratte comme la miene. Ce seroit le moyen de renverser le peu de cervelle que j'ay, de me jetter dans ces tristesse et melancolie continuelles ; ce ne seroit pas vivre. Je ne croi pas ce remede bon ; je m'accoustumerois plustost a aller a la guere, si mon honneur le demandoit, que de me resoudre a penser tousjours a ces horeurs de la mort. L'aparail, la veüe, tout en est triste, et quand j'ay veüe quelqu'vn mourir, je ne puis m'en remettre de plus d'vn mois. Ma ratte me represente cest affreux spectacle dais que je veux m'endormir ; cela me fait tressaillir en songe et m'estouffe quand je me reveille. Vous voyes par la que ce remede ne seroit

117.

Mardy 2 d'aoust 1707.

Il est bien certain que dans le monde et hors du monde rien ne peust estre plus fort que le bon Dieu ; aussi n'y a-t-il qu'en luy que j'espere et luy que je prie pour mon fils. Helas, tout n'est que de trop peu de durée en ce monde.

118.

Dimanche 14 d'aoust 1707.

Le rang de prince et princesse est, comme tout les choses du ^b monde, vn faut esclat qui esblouit de loin, mais de pres, il a bien des charges, et c'est pourquoy Racine fait dire a Agamemnon dans sa comedie d'Iphiginée :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joues ^o supreme [où je] suis attaches,

*

a Der rest des briefes fehlt. b Cod. : de. c = joug.

Vit dans l'estat obscur [où les dieux l'ont] places¹.
 Et dans vn autre endroit il fait dire au mesme²:

Triste destin des [rois]! Esclaves que nous somes
 Et des rigueurs du sort et des discours des homes.
 Nous nous voyons sans cesse assieges des tesmoins,
 Et les plus malheureux osent pleurer le moins.

Il n'y a personne qui ne tache de vivre en repos, mais on n'y peust guere estre, si le voisin ne veut pas. Bienheureux ceux qui savent ce qu'il faut faire pour estre heureux en l'auttre monde!

119.

Mercredy ce 12 d'octobre 1707.

J'aurois eüe vne veritable joye de l'aprobation que vous donnez a mes prieres que j'ay composées³, si je n'aprenois en mesme temps vostre maladie qui m'inquiete fort.
 Quand vne chretiene compose vne priere, il faut bien qu'elle responde a la foy du christianisme qu'on professe. Jamais je n'aures de confiance qu'en nostre Seigneur. Les escriture sainte nous montre si possitivement qu'il est nostre vnique salut, que je ne puis comprendre comme on peust chercher d'autres voyes.

120.

Mercredy ce 26 d'octobre 1707.

Je viens de recevoir vne agreable nouvelles, qui est [que] la ville de Lerida est prise par assaut. Mon fils y est entres a la teste des grenadier; la deffiance a esté vigoureuse, les moines et les fammes ont tous pris les armes. Dieu vetille

*

1 Die stelle lautet bei Racine (I, 1):

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,

Libre du joug superbe où je suis attaché,

Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.

2 I, 5. 3 An die raugräfin Amalie, 16. Mai 1705 (BLV. 88. Bd., 395): „außer der kirch bett ich nie in einem buch, mache alle meine ge-better selber“.

que les chasteau, qui est plus fort que la ville, soit bientost pris aussi. Le prince de Darmstat s'y^a est retires avec toute la garnison et les micles^b; on espere les affamer¹.

121.

Ce 3 de novembre 1707.

Il me pense ariver vn malheur cruel; j'ay penser bruller toute vive. A cause d'une tres longue chasse, le roy n'a disné qu'a 3 heure et demie; on est sorti de table pres de 5 heure, on a allumes mes flambeau, mais comme je n'avois rien pris le matin et beaucoup manges a disné, dais que je me suis assise pour escrire en lissant la lettre de madame de Beuveron² asses pres de la bougie, je me suis endormie, le feu a pris a ma cornette³, je me suis reveillée au bruit du feu, j'ay voulu esteindre avec mes mains, mais la flame estoit trop haute. J'estois salle, il a falu crier au secours; on a eteint le feu, mais des estincelle me sont tombes sur les peaupiere, que j'ay brullees, et vn peu a ma teste. Mais ce ne sera rien; le bon Dieu m'a bien preseres. Un moment de secour plus tard, je brullois toute vive.

122.

A Versaille ce samedy 12 de novembre a 6 heure du soir 1707.

En general, tout le monde dit comme vous venes de m'escrire, monsieur de Polier, mais ensuite, en detail, on fait le salut bien difficile, et a vn tel point, qu'il faut en verité de grandes perfection pour y oser pretendre, et qui font trembler. Car estant de terre et remplis d'imperfection, commant

*

a Cod.: si. b = miquelets, leichte truppen, freischaren.

*

1 Lerida am Segre, seit dem 9. September von den Franzosen unter Herzog Philipp von Orleans eingeschlossen, war am 12. Oktober erstürmt worden; der Commandant, Prinz Heinrich von Hessen-Darmstadt, hielt sich noch im Castell, sah sich aber, namentlich infolge des Widerwillens seiner englischen und holländischen Generale, am 11. November zur Capitulation genötigt. 2 Vgl. oben Anm. 3 auf S. 12. 3 Nacht- oder Morgenhaube.

est-il possible qu'on puisse devenir asses parfait pour oser ce flatter d'aimer Dieu comme il faut, et de n'estres attaches a rien du * tout en ce monde? D'ailleurs, comme le monde est mechant, qu'on nous tourmente, le moyen, dis-je, qu'on aime ce prochain comme soy-mesme^b. Cependant, sans ces deux point, on ne peust estre sauves, quoyque nostre Seigneur nous ait achettes par son precieux sang. Prier Dieu est plus aisses que d'aimer Dieu et le prochain comme il faut, a moins que Dieu ne nous viene au secour par les graces.

123.

Jeudy 8 de decembre 1707.

. . . . Ma tante madame l'electrice¹ vient d'avoir vne grande joye, car la nouvelle est arrivee que sa petite fille, la princesse royale de Pretissen, est accouchee d'un prince fort heureusement. C'est l'arier-petit-fils de ma tante de tout les costes, par pere et mere. Elle en sera la maraine, comme aussi la reine Anne², les Estat d'Holande, les Cantons suisse et le roy de Preusse. On luy donnera les noms de ces grands peres; il s'apellera Frederich Ludwig, et on l'apellera le prince d'Orange et de Neufchatel. J'ay cru que vous ne series pas fache d'apprendre cette nouvelle. Demain je vous conteres vne plaisante aventure d'un ministre lutterien du pais de Wirttemberg.

124.

Samedy 24 de decembre 1707.

Sans l'escriture sainte, je vous advoue que je croirois que nous devienderons rien et que, Dieu reprenans de nous cest

*

a Cod.: de. b In der abschrift befindet sich keine lücke. Es ist etwa zu ergänzen: est difficile à trouver.

*

1 Sophie Dorothea, enkelin der kurfürstin Sophie von Hannover, tochter ihres ältesten sohnes Georg Ludwig, 1706 mit dem damaligen kronprinzen, späteren könig Friedrich Wilhelm I vermählt, brachte am 23. Nov. 1707 einen sohn zur welt, der jedoch schon am 13. Mai 1708 wieder starb. 2 Von England.

esprit de vie qui nous fait agir, et que chaque partie d'elle-même dont nous sommes composés, retourne à son semblable. Mais l'écriture sainte m'apprenant l'histoire de nos premiers pères, leurs chutes, la promesse ensuite du Messie pour notre salut, son arrivée, ces souffrances pour notre salut et sa propre résurrection, qui nous doit être un sûr garant de la nôtre, tout cela me fait bien espérer que je ne mourrai pas tout à fait, mais ce n'est pas tout, il faut savoir si on sera bien ou mal après la vie. Voilà [où] en est [l']incertitude, et où les religions chrétiennes ne s'accordent plus, et c'est ce qui fait peur, comme je vous l'ai déjà dit hier. Car qui décidera ^b sur cela, et qui me répondra que je serai des bienheureux? Il faut si peu de chose pour ce perdre et pour être damnés, que personne ne peut répondre de ce qui lui arrivera. Je sais qu'on répond que la foi en Jésus-Christ nous sauve, mais cette foi mal prise, quoiqu'on croie être bien, ne laisse pas de perdre^c.

125.

Mardi ce 4 de mai 1708.

En vérité, de croire que les humains qui vivent dans le monde, ce puissent tellement se défaire du monde que rien ne les touche plus de ce qui leur arrive ou à leurs amis, cela ne peut être. Le Seigneur qui nous y a mis ici, a donné des temps pour tout, comme Salomon le dit fort bien¹. Il y a des temps de joyes, il y en a de tristesse. Il faut tout recevoir de la main du Seigneur, lui offrir ces peines, mais de croire s'en exempter tout à fait, est une erreur; tant que nous avons nos sens, nous serons sensibles, et l'insensibilité entière ne peut venir que par la mort.

*

a = sûr. b Cod.: decedera. c Der rest des briefes fehlt.

*

1 Pred. 3, 1. Vgl. oben anm. 1 auf s. 27.

Lundy 1 d'octobre 1708.

J'ay trouves ce que vous m'aves escrit de l'origine du proverbe „que le Candiots sont menteurs“ tres jolie et nouveau, et vous m'aves fait plaisir de me le conter¹. Il est venues icy deux nouvelles coup sur coup bien differente. La premiere estoit bonne, c'estoit que le chevalier de Luxembourg estoit entres [dans Lille] avec 1600 hommes a cheval qui tenoient * deux fusil et 60 livres de poudre. Cette nouvelle paroissoit admirable, mais vne heure apres il est venu vn rabatjoye, car vn courie a aporté que tout les convois ont passes pour les ennemis, et le peuvre comte de Lamotte a estés 2 jours de suite batus horriblement². Je suis dans vne grande peine pour madame de Beuveren³, car je l'ay trouvée mal, et elle estoit encore plus mal hier. Je crains qu'elle ne meure.

Mercredy ce 10 d'octobre 1703.

.... Ce⁴ que vous dittes est tres vray, que ce n'est pas

*

a Cod.: tenint.

*

1 Bezieht sich dies auf die erklärung, die Hieronymus in seinem commentar zum Titusbrief (vgl. den letzteren 1, 12—13) giebt: *Sunt qui putent hunc versum de Callimacho Cyrenensi poeta sumptum, et aliqua ex parte non errant. Siquidem et ipse in laudibus Jovis adversus Cretenses scriptitans, qui sepulchrum eius se ostendere gloriabantur, ait: Cretenses semper mendaces: qui et sepulcrum eius sacrilega mente fabricati sunt* (Migne 26, 607)? 2 Am 30. September war die nachricht eingetroffen, dass es dem Chevalier de Luxembourg (vierter sohn des berühmten feldherrn, † 1746 als marschall) gelungen sei, einen sukurs in das von den verbündeten belagerte Lille zu werfen; am nächsten tage hörte man, dass der generalleutnant la Mothe bei dem versuche, einen feindlichen convoi abzufangen, bei Wynendal geschlagen worden sei. Vgl. die mit unserem brieft im wesentlichen übereinstimmenden berichte bei Dangeau und Sourches, und dazu Feldzüge des prinzen Eugen v. Savoyen X, 435, 437 ff. 3 Vgl. oben anm. 3 auf s. 12. 4 Der inhalt dieses und der nächstfolgenden brieft bezieht sich auf den befürchteten verlust der gräfin Beuvron (vgl. unten nr. 133).

sur la terre qu'on peust trouver le bien parfait, mais c'est en ce monde que nous avons besoins d'amis. Dans l'auttre, on n'en a que faire; ainsi, il est tres touchant de les perdre et cela afflige. Il n'est pas en mon pouvoir de me rejouir de la mort de ceux que j'aime; je souhaite leur salut, j'espere leur eternel bonheur, mais il n'est pas en moy de ne me pas affliger de ne revoir jamais ceux que j'aime et ay aime. Voila la verité de ma pensée. Le temps et premierement le bon Dieu calmeront mes doulleurs. Conserves vous, je vous prie, car j'ay asses de doulleurs sans avoir besoin de surcroit.

128.

Jedy ce 11 octobre 1708.

Je cognois la vanité du monde, j'en say la miserre, je le sens et l'esprove, mais n'estant que poudre moy-mesme, je ne puis avoir la perfection des anges, et je ne puis m'empêcher d'estre terrestre et d'aimer ce qui est sur terre. Je say qu'il le faut quitter, mais je ne puis sans peine quitter ce que j'aime. Je ne murmure point, mais je ne puis m'en empêcher. Je me soumetts a la volonté de Dieu et luy offre mes peine, c'est tout ce que je* puis faire.

129.

Samedy ce 13 d'octobre 1708.

Ne vous tourmentes point, je vous prie, a chercher ce que vous poures me dire pour me consoler, car de vous faire malade ne seroit pas vn moyen de me consoler, au contraire, ce seroit redoubler mon affliction. Songes a vous bien conserver, cela est plus capable de me soulager, et laissez faire le reste au bon Dieu et au temps. Ne douttes pas que [je] n'aye recours au bon Dieu dans mes peines, mais je croi vos prieres mellieures que les mienes, et suis tres aisse que vous vetilles bien prier pour moy.

*

a Cod.: j'ay.

Jeudy ce 18 d'octobre 1708.

Tout n'est pas esgal en ce monde, et comme dit le roy Salomon, chaque chose a son temps¹. Ainsi, il faut de temps a estre triste, comme de temps pour estre gay. Je tombe pourtant bien d'accort qu'en^a joye ou en tristesse ou en quoy qu'on fasse, il est bon de s'adresser au ciel et faire ces prieres au bon Dieu, car rien ne peust estre bon qui ne soit mis a la volonte du Seigneur. Mais en verité, tant que nous ne somes que chair et eau^b, hommes en vn mot, il faut osser ce servir et s'interessier de ce qui est au monde, et il est impossible de ne songer qu'au ciel.

Vendredy 19 d'octobre 1708.

Dais qu'il est permis de sentir de l'amitié pour ces parents et amis, il est permis d'estre fachés de les perdre et recevoir ces peines, parce que le bon Dieu le veust, et ce n'est pas les aimer plus que Dieu de ne pas murmurer, et s'affliger seulement sans murmure et en ce soumettant^c. Que les personnes meurent, n'est pas vne punission du Seigneur. Tout est^d mortel, et nous mourons, parce que le temps que Dieu nous avoit prescrit, est^e finis et l'heure destines a la mort arivee. Nous serions bien misserable, si nous ne remettions tout les jours nostre vié en la main de Dieu, et que nous crussions dependre de nous. Je croirois cela vn bien plus grand peches, que d'avoir de l'affliction de voir souffrir et mourir vn parent ou amis, et cela ne m'empchera jamais [de remplir] mes devoirs envers le Seigneur. Mais on ne peust pas aimer Dieu comme on aime les parants, car sa proportion est si au dessus de l'humain, que nostre amitie pour [luy] ne sauroit

*

a Cod.: qu'on. b = os. c Cod.: soumittant. d Cod.: tout est est. e Cod.: et.

*

1 Pred. 3, 1. Vgl. oben anm. 1 auf s. 27.

estre que soumission et respects et admiration; voila comme je le pense.

132.

Samedy ce 20 d'octobre a St. Clou 1708.

..... Je croyois bien, il y [a] 30 ans, au verites de l'evangille comme je faits pressentement, mais je n'estois pas si desabbussée du monde que je la suis a l'heure que je vous parle, mais je vous advoue que j'aime mes amis, et ne puis croire que Dieu demande la dureté de coeur de nous. Du reste, j'espere que le bon Dieu, qui m'a mis au monde et qui m'a fait paptisser et rendu chretiene, me donera la foy necessaire pour mon salut; je l'en prie tout les jours, et j'espere encore plus en vos bonnes prieres.

133.

Mardy ce 23 d'octobre 1708.

J'avois grand besoin de la consolation d'apprendre que vostre santé est mellieure, monsieur de Polier, car je vous advoue que je me sens tres affligée de la mort de la peuvre madame de Beuveren¹, qui est morte a ce matin a 4 heure et demie. J'ay les yeux si remplie de larmes, qu'il m'est impossible de dire plus que les assurances de mon E. A. et R.

134.

Mercredy 24 d'octobre 1708.

Comme le roy David avoit l'esprit de prophetie, il savoit ce qui ariveroit et que le bon Dieu luy envoyeroit d'autres fils dont il oroit contentement², mais moy qui ne cognoit rien dans l'avenir, je ne [puis] m'empecher de pleurer la perte d'une amie fidelle³.

*

1 Vgl. oben anm. 3 auf s. 12. 2 Bezieht sich wohl auf 2 Sam. 12, 15—23. 3 Vgl. den vorigen brief.

135.

Dimanche ce 28 d'octobre 1708.

..... Je n'ay pas de peine a excuser vos fautes, vous n'en faites pas et j'aime mieux qu'on me parle naturellement que de flatteries; vous ne tenes de vostre pais que par la sincerité^a et point du tout par la grossièreté, car vous estes tres polis.

136.

Mercredy ce 7 de novembre 1708.

Il me semble qu'il n'est pas permis a vne personne de mon age de ne ce pas servir de toute sa raison, pour tacher de conserver la bonne santé que le bon Dieu m'a donnée. . . .

137.

Jeudy ce 15 de novembre 1708.

..... Vous n'aves jamais estes grand dormeur, et je me souvient que nous vous en avons fait souvent la guerre, aussi bien que^b de la dame de Liebestein¹ pour sa rivalle, dont vous parles si agreablement. Je croi que c'est la mesme dont monsieur de Helmond² m'a donnée vn jour vn livre fait par vn romain, Boete, ou il parle de la sagesse et de la devotion tout come vous.

*

a Cod.: sinceré. b Cod.: qui.

*

1 Persönlichkeit aus der umgebung des kurfürsten Karl Ludwig und seiner zweiten gemahlin; vgl. BLV. 167. bd., 27, 37, 44, 129 f. u. 3. 2 Franz Mercurius van Helmont, philosoph, sohn des berühmteren mediziners, 1618—99, noch von der richtung des Paracelsus beeinflusst. Elisabeth Charlotte interessierte sich lebhaft für ihn, besonders für seine ihr allerdings unverständliche lehre von der Metempsychose, Bodemann I, 250 f., 258, 343. Vgl. zu dem vorliegenden was sie am 24. Juni 1698 an die kurfürstin Sophie schreibt: „eben daßelbige buch, so mons. Helmont E. L. von Sulzbach gebracht hatt, vom trost der weißheit, hatt er mir vor 25 jahren zu Heydelberg geben, habe es noch undt finde es auch schön“ (Bodemann I, 243). Es wird sich um eine deutsche übersetzung von Boëthius' De consolatione philosophiae handeln.

Jeudy ce 22 de novembre 1708.

Helas, le moyen que nous ne soyons attaches a la terre! Nous en somes, et c'est ce que [nous] cognoissons le plus. On nous a donnes vn coeur de chair, qui ne sauroit aimer que par les sens pour voir et entendre. Le moyen d'estre vniquement attaches a ce qui est si au dessus de nous que nous ne le pouvons comprendre, que nous ne voyons ny ne cognoissons pas bien, il faut, pour le pouvoir aimer vniquement, vne grace toutte particuliere, qui ne peust venir de vous. Je ne direz rien de mon fils, mais on luy en taille des rudes. . . . *¹.

Ce samedi^b 24 de novembre 1708.

Tout ce que vous dittes est beau et bon, et je n'ay rien a y repliquer, sinon que Dieu me fasse la grace de le bien suivre et retenir. . . .

Mercredy ce 8 de may 1709.

Je trouve que c'est vn grand bonheur, quand le bon Dieu conserve dans vn grand age comme le vostre vn esprit si net et sain avec^c vne foy si vive. Je n'ay eue de curiosité de savoir comme nous pouvons estre en Dieu que parce que vous l'avies dit; il me paroissoit tres difficile a expliquer. Estre dans la grace du Seigneur est surement ce qu'il y a le plus a desirer. Dieu nous en fasse la grace. Amen.

*

a Der brief scheint unvollständig abgeschrieben zu sein. b Vor ce samedi steht noch das astronomische tageszeichen. c Cod.: et avec.

*

1 Bezieht sich dies auf die zweideutige stellung, in welche der herzog durch seine zetteleien wider Philipp V geraten war (vgl. Noorden, Gesch. d. 18. jahrh. III, 305 ff.)?

141.

Jeudy ce 9 de may 1709.

L'obscurité de ce qui est necessaire a croire pour la religion et le salut n'est pas tant dans la parolle de Dieu, que dans l'explication que chaque religion en fait, qui sont si differentes, qu'elles ambarassent. Chacun des parties croit pourtant estre fondes dans la parolle du Seigneur, mais pour moy, je suis tres persuadée que Dieu fera missericorde a ceux qui sans ce mettre en peine de ces disputtes, ce tient a ce que Dieu a dit, qui estoit la loix et les prophettes, a savoir aimer Dieu de tout son coeur et son prochain comme soy-mesme¹. Je comprend par la qu'il faut tacher de respecter Dieu comme au desus de tout, l'aimer comme vn pere de qui nous tenont tout, l'adorer, le prier dans tout nos besoin par son fils qu'il nous a donne^a pour nous rachetter, y avoir foy et confiance, et assister nostre prochain et ne luy jamais faire de mal. Voila tout ce que j'y puis comprendre, et pour les disputte de religion, ne les jamais escoutter.

142.

Samedy ce 11 de may 1709.

Je vous assure que je ne changeres jamais ma foy avec la grace du Seigneur; je la conserveres jusques a mon dernier soupir, car je la croye la^b vray, estant fondée entierement sur la parolle de nostre Seigneur, qui est la seulle porte de paradis. Je m' imagine que la folle mere du peuvre comte de Limoge l'aura tant persecutes de ces folies, qu'elle sera mes^c tellement au desespoir, qu'elle l'aura fait moine. Le peuvre garçon m'en fait pitié.

*

a Cod.: donner. b Cod.: et la. c = qu'il se sera mis?

*

1 Matth. 22, 37—40, vgl. Marc. 12, 30—31, Luc. 10, 27. Von Elisabeth Charlotte häufig citiert: BLV. 88. bd. 258, 132. bd. 160 u. 8.

Elisabeth Charlotte.

6

143.

Lundy ce 20 de may 1709.

Je seres tousjours fort contente de moy quand je veres que vous m'aprouves, car je say que vous estes trop sincere et trop de mes amis, pour me flatter, si j'avois tord.

144.

Jeudy 23 de may 1709.

Vous avez tousjours etie la pensée plus vive que la parole, car vous avez toute vostre vie paroles tres lentement; ce n'estoit pas tant par promptitude que vous vous estes tant de fois batus en duel, que par courage; c'est estrange, qu'on change si fort.

145.

Samedy ce 20 de juillet.

D'abort les malheurs m'abatte et m'estonne*, mais je me remets tout, et songe qu'il ne m'arivera rien que ce que le bon Dieu voudera; je fais vne courte priere, remets tout dans les mains du Seigneur et suis tranquill ensuite et dors en paix. Je fais ce que la droite raison demande, et ne me mets plus ensuite en peine.

146.

Ce^b lundy 12 d'aout 1709.

On est tombes d'accort sur certaine beauté, et qui sont regardes pour beau dans les mesmes lieux, comme par exemple vn grand batiment royalle: tout le monde dit: cela est beau; vne belle vaisselle d'or et d'argent: tout le monde dira encore: cela est beau; mais sur des choses ou on n'est pas d'accort, c'est sur la beauté d'vn village, dont le gout sont bien diffe-

*

a Cod.: m'estenne.

b Vor ce steht noch das astronomische tageszeichen.

rent; les homme, voyant par de si differents yeux, voyent aussi differement; c'est ce [qui] ce remarque le plus dans les proces-verbeaux, ou 40 personnes voyent tout la mesme chose; qu'on les examine, il ne ce trouvera pas deux qui diront avoir veus l'vn comme l'auttre. Je croi que pour parler juste, il ne faut pas dire: cela est beau, mais: cela me paroît, ou je trouve cela beau.

147.

Lundy ce 19 d'aoust 1709.

A vous dire le vray, il me semble qu'il oroit estés plus glorieux au roy de Suede de ce rendre l'arbittre de la paix et guere de toute l'Europe, que d'entreprendre de destroner vn prince dans ces estats et si puissant qu'est le Czaar. Cela est vne entreprisse impossible, et la premiere estoit sure . . .¹.

148.

Mercredy ce 21 d'aout 1709.

Pourquoy n'ories vous plus de plaisir? Tant qu'on a les sens aussi net et l'esprit aussi bon que vous l'aves, on peut gouster des plaisir. Pour moy, je say me divertir de toute sorte de plaisir innocent. Je me suis fort divertie aujourdhuy; vn abbé m'a fait voir de fort belle medaille et piere; il s'appelle Capelle Nouvelle. Je ne trouvay pas l'opera trop beau hier.

149.

Lundy ce 9 de septembre 1709.

. . . . Je trouve si beau au Czaar d'avoir si bien respondu. Quand on l'a voulu louer d'avoir gaigne cette grande victoire contre le roy de Suede, il a respondu: je ne dois cette ba-

*

1 Bezieht sich auf Karls XII. niederlage bei Pultawa am 8. Juli, von welcher die erste nachricht am 10. August am frauuzösischen hofe auftauchte (vgl. Souches zu diesem datum).

taille ny a ma force ny a mon esprit, je la dois seulle au bon Dieu, a qui j'en rends seul grace aussi¹.

150.

Samedy ce 14 de septembre 1709.

. Mon fils me parla tout la soirée de vostre bon esprit et bon raisonnement a vostre age. Il en est tout charmes ; il dit que vous l'estes venus voir dans son laboratoire et aves aprouves son ouvrage, dont il est tout glorieux. Je me rejoins avec vous que vous n'ayes perdu personne de vos parents a la bataille².

151.

Mercredy ce 25 de septembre 1709.

J'ay vne vraye joye que monsieur de Frichen et de Watterville soyent si content et voyent que je vous estime et fait de mon mieux pour ce que vous me recomandes. En verité, vostre bon souhait contre les chose triste et facheuses est bien de saison ; je n'ay jamais veus^a vn si triste et mauvais temps que celuy-ci, mais j'ay ma confiance au bon Dieu ; il m'a soutenus jusques a present, il m'assistera bien encore³.

a = vu.

*

*

1 Äusserungen dieser art soll Peter d. Grosse mehrfach gethan haben (vgl. *Theatrum Europaeum* XVIII, 122b). Sein tagebuch (deutsche ausgabe Berlin und Leipzig 1773, p. 310) verfehlt jedoch nicht, seinen anteil gebührend hervorzuheben. 2 Bei Malplaquet, 11. September. Am 12. war die erste nachricht davon an den hof gekommen, am 13. circulierte bereits eine ausführliche verlustliste. Vgl. die tagebücher von Sourches und Dangeau zu beiden daten. 3 Bezieht sich wohl auf die durch die niederlage bei Malplaquet und die infolge des unglücklichen krieges zunehmende geldnot entstandene trübe stimmung an französischen hofe, die durch persönliche gegensätze noch verschärft wurde ; s. die gleichzeitigen briefe an die kurfürstin Sophie, Bodemann II, 228 und die raugräfin Louise, *Bl.V.* 107. bd., 129, 132.

152.

Jeudy ce 3 d'octobre 1709.

Vous avez trop bien menages mon argent, et comme je say que de vous envoyer pour les peuvre est vous faire grand plaisir, je vous renvoy deux louis neuff, pour que les peuvre puisse profiter vn peu de mon gain sur les deux vieux¹, car je suis sur que vous estes accables de demandeur aussi bien que moy. J'ay fort bien recognus l'endroit de l'escriture que vous cittes, et j'estois sur que vous aprouveries le dicton^a du frere Pascal².

153.

Mercredy ce 16 d'octobre 1709.

J'ay tant fetilletes le livre de Vaillant³, que j'ay enfin trouves l'imperatrice Magnia Urbia⁴. Elle n'estoit point famme de Carus, mais elle l'est de Maxentius. Je ne croyois madame

*

a Cod.: diction.

*

1 Um der steigenden finanznot zu steuern, hatte die französische regierung 1709 eine münzveränderung vorgenommen; unter anderem wurden neue louis d'or ausgegeben, die nicht, wie die bisherigen 13, sondern 20 livres galten. Die alten münzen wurden in solchen füllen von den staatskassen mit einem (den verhältnissen allerdings nicht entsprechenden) agio zurückgekauft. 2 Wohl der berühmte verfasser der Lettres provinciales, Blaise P., 1623—62. 3 Jean Vaillant, 1632—1706, numismatiker, von Colbert wiederholt für das königliche münzkabinet auf reisen geschickt, antiquarius des herzogs von Maine. Es handelt sich entweder um seine Numismata aerea Imperatorum, Augustorum et Caesarum in coloniis, municipiis et urbibus percussa, Paris 1695, oder seine Numismata Imper. August. et Caesarum a populis romanae ditionis graece loquentibus percussa, Amsterdam 1700. Elisabeth Charlotte besass eine medaillensammlung, die sie mit hilfe des altertumsforschers Baudelot (1648—1722) angelegt hatte und mit der sie sich viel beschäftigte; vgl. Bodemann II, 197, 239, 247, 345, die correspondenz mit den raugräfinnen, die fleissig für sie sammelten, passim, oben nr. 148, unten nr. 156, 163, 164, 176, 178, 196, 201, 210, 218, 233, und dazu, was Friedländer BLV. 132 bd., 375 und Das königliche münzkabinet (Berlin 1877) 4 bemerkt. 4 Magnia Urbica, lange für die gattin entweder des Carus (282—283) oder des Maxentius (306—312) gehalten, thatsächlich gemahlin von Carus' sohn Carinus (282—284).

de la Courbe dans vn si cruel estat, qu'elle fust a deux pistolle pres; je n'osois luy envoyer vne 20taine de louis qui me restent, croyant cela vn trop petit present pour elle, mais puisque sa missere est si grande, je croi que cette somme luy fera plaisir, et je [la] luy envoy. Je suis bien faché de ne pouvoir faire mieux.

154.

Jeudy ce 17 d'octobre 1709.

Il fauderoit estre indigne du nom de chreienne et de personne raisonable, si on ne ce privoit de ces plaisirs, pour assister vne personne qui a de l'amitié ponr nous, quand elle tombe dans vne si grande extremité come la peauvre madame de la Courbe. Je ne conte pas cela pour generosité, c'est de voir, mais vous aimes a louer vos amies et les faire valloir. Je suis tousjours tres contente quand je faits quelque chose que vos aproves. J'ay envoyes tout ce [qui] me restoit* du mois de septembre, car pour le mois d'octobre, il n'est pas encore parvenus jusques a moy. C'estoit 20 louis d'or neuf. Je n'ores encore de longtems rien du volleur advnus¹, car le premier des commissaire est mort, il en faut cherir^b vn autre, et tout cela va tres lentement.

Monsieur Genebrier² en sait plus que je ne say par^o Vailant³. Je veres ce que monsieur de Montauban⁴ en dit; je seres bien aisse si vous voulles me prester le livre de monsieur Genebrier⁵.

*

a Cod.: nestoit. b = chercher? c Cod.: que par.

*

1 vnus in lücke (von anderer hand?) nachgetragen. Wohl verderbt für Davaust oder Davous, ein schatzmeister, der Elisabeth Charlotte um eine bedeutende summe — sie spricht von 50 000 und 100 000 Thalern — betrogen hatte; vgl. ihre diesbezüglichen briefe an die kurfürstin Sophie (Bodemann II, 226 und 247, der ihn aber fälschlich mit dem grafen d'Avaux, oberintendanten der finanzen identifiziert) und die raugräfın Louise (BLV. 107. bd., 116, 129, 416). 2 Numismatiker; näheres über sein leben unbekannt. 3 Vgl. oben anm. 3 auf s. 85. 4 Sohn der von Saint-Simon IV, 177 charakterisierten Montauban? 5 Vgl. den folgenden brief.

155.

Samedy ce 19 d'octobre 1709.

Messieurs les Suisses ont trop marques a nostre maison qu'il sont bons amis, pour que je ne sois pas bien, ainsi s'il veulent encore estre des miens. . . .^a J'ay comances a lire la dissertation sur la^a Magnia Urbia¹; j'ay encore trouves vn endroit ou il n'est pas d'accort avec monsieur Vaillant, je veux dire monsieur Genebrier, car Vaillant commence son Bas-Empire a Dioclessien, et monsieur de Genebrier le commence a Gallien, qui est bien plus haut.

156.

Dimanche ce 20 d'octobre 1709.

Je ne direz plus rien de messieur les Suisse², sinon que j'ores toujours de l'estime pour eux. Je seres mardy sans faulte, si le bon Dieu me preste vié et santé, a disner au Palais-Royal, et vous me feres plaisir de me montrer toutes ces medaille moderne de monsieur de Genbrier³. J'ay celle de Merlines⁴, mais pas les autres. . . .

157.

Jedy ce 24 d'octobre 1709.

Il y a longtemps que je cognois vostre fermeté et vostre devotion, et la soumission que vous aves a la volonté du Seigneur. Tout cela est plus aisses a admirer qu'a imitter. Quoiqu'il faille tousjour ce^a remettre a la volonté du Seigneur, je ne croi pas qu'il deffande de souhaitter que nos amis vive long-

*

a Lücke. b Cod.: de. c Cod.: a.

*

1 Es handelt sich offenbar um Génébrier's (vgl. anm. 5 zum vorigen brief) 1704 erschienene dissertation Sur une médaille de Magnia Urbica, où l'on fait voir que cette princesse n'est point femme de l'empereur Maxence, comme on l'a cru jusque ici. Vgl. im übrigen nr. 153, S. 85 f. 2 Vgl. nr. 155. 3 Vgl. oben anm. 2 auf s. 86. 4 ? Vielleicht Molinos, von dem sie nach einem briefe an die kurfürstin Sophie (Bodemann II, 345) eine medaille besass.

temps et avec santé. . . . Ce sera vne grande grace du Seigneur, s'il* me conserve ma tranquillité d'esprit, car je n'ay pour moy aucune inquietude.

158.

Vendredy ce 25 d'octobre 1709.

. . . . Je conte la tranquillité pour vn si grand bonheur, que je tramble tousjours de [le] perdre, et j'ay plus de peur de craindre la mort que la mort mesme.

159.

Lundy 9 de decembre 1709.

. . . . Je croi qu'il faut avoir l'esprit vn peu fesles^b, pour vouloir tirer des augures de ce qu'on voit au feu et a l'air; pour dans l'eau, je n'y ay jamais rien pust voir, mais la peauvre marquise de Fois¹ avoit cela. On pouvoit luy faire acroire ce qu'on vouloit de bien extravagant; il n'y avoit que lorsqu'on luy disoit des verité qu'elle n'en croyoit rien. Je com-mance deja a ressentir cest effet de l'age de me resouvenir beaucoup mieux de ce qui s'est passes il y a 30 et 40 ans, que ce qui s'est passes il y en a 4 ou 5 an. Dans quelque jours je poures vous mander de nouvelle du duc Christian de Birkenfelt².

160.

Dimanche ce 15 de decembre 1709.

Helas, vous croyes bien que je ne cesse de prier Dieu soir et matin pour mon fils, pour^a qu'il ce convertisse et que son entreprise ne luy tourne pas en malheur. Je n'en puis dire

*

a Cod.: si. b = fêlé. c Cod: peur.

*

1) Vgl. oben anm. 3 auf s. 10. 2) Christian II. von Pfalz-Zweibrücken-Birkenfeld, 1654—1717. El. Charl. stand mit ihm in correspondenz, BLV. 88. bd., 178; 107. bd., 67.

d'avantage, car 21 page que j'ay escrit a ma tante ¹, et encore 2 lettres que j'ay encore a escrire, et 3 que j'ay escritte outtre celle des 21 pages, ne me permette pas de vous dire auttre chose.

161.

Mardy ce 24 de decembre 1709.

Je suis bien persuadee que le souverain bien dans* ce monde est d'avoir cette foy vive qui peust donner vne joye de nostre redemtion, mais, helas, vous m'advoueres que c'est vne grace tres particulliere du Seigneur, et qu'il accorde a bien peu de personne, et pas vn entre cent n'a ce bonheur si desirable. Pries le bon Dieu qu'il me le donne!

162.

Mercredy 25 de decembre 1709.

Vous parles bien, monsieur de Polier, comme vn home qui me cognoit a font. J'advoue que les plaissenteries que j'avois ouy faire mon pere mesme ², avoit fort esbranlée ma foy et jettes dans des furieuses incertitudes, qui ce dissipent depuis que je suis desgouttée du monde et des plaisirs; mais je le dis a ma honte, ma foy n'est pas encore si ferme qu'elle devroit estre. Il me faut encore bien de graces pour y parvenir; l'intention est bonne, mais le pouvoir foible. Cependant Dieu me faissant la grace de vivre asses tranquille, j'espere que le reste viendera et le demande tout les jours a Dieu.

163.

Mardy ce 31 de december 1709.

Que le bon Dieu vous conserve de toutte ma vié et avec

a Cod.: dais.

*

•

1 Sophie von Hannover; der brief scheint nicht erhalten zu sein.
2 Vgl. an die raugräfin Amalie, 26. Nov. 1705 (BLV. 88, 425): „unßer hoff zu Heydelberg muß sehr nach meinem abzug verendert sein; den unßer papa s. hatt ja allezeit vexirt mitt allen religionen, nur im schertz, umb sich zu divertiren.“

santé et sans douleur, [c'est] ce que [je] souhaite de tout mon coeur, et je vous assure plus que de devenir bien vielle moy-mesme, mais, comme vous dittes fort bien, il^a n'en sera que ce qui plait au Seigneur. De voir mon petit-fils¹ grand, est tout ce que je desire, je n'en demande pas d'avantage, mais il est si horriblement delicat, que j'ay tout lieu^b de craindre. Je vous renvoy la response pour madame de la Courbe² et les 5 louis d'or pour monsieur Genebrier³. Vous saures ce qu'il veust des autres qu'il m'a montres au Palais-Royal; sur cette somme je prendres mon partie pour savoir si je les prendres ou non. . . .

164.

Mercredy ce 1 de janvier 1710.

Mon Dieu, que cette journée est fatigante; j'en suis si lasse que j'en puis plus. J'ay cette annee plus de santé que de prosperité, car je seres cette année fort courte en argent. Le roy a retranches les estrennes⁴, c'est pourquoy je ne poures pas vous donner ce mois-cy ce que j'ay coustume de vous donner. Cela ne peust venir que de mois en mois et pas tout a la fois, dont je suis tres fachée, mais a l'eimpossible^c nul n'est tenus, mais contes que cela ne vous manquera pas, et que l'année ne ce passera pas que vous n'ayes vos 260 louis-d'or comme l'année passée, mais il faut vn peu de patience a cela a mon grand regret. . . . Il me tarde de savoir ce que monsieur de Genebrier⁵ ora dit; d'ornavant, mes achats seront courts, et par des fortes raisons. Il faut bien ce^d soumettre

a Cod.: je b Cod.: leur. c = l'impossible. d Cod.: a.

1 Wohl Ludwig, herzog von Chartres, geb. 1703, † 1752, von dessen geburt oben nr. 44, s. 28 die rede ist. 2 Vgl. oben nr. 153.

3 Vgl. oben nr. 154. 4 Dangeau zum 1. Jan. 1710: Le roi n'a point pris cette année 30 ou 40000 pistoles qu'on avoit accoutumé de lui donner du trésor royal pour ses étrennes. Il a voulu qu'on les envoyât en Flandre pour payer les troupes qui sont en garnison, et il n'a point donné d'étrennes à la famille royale, comme il avoit accoutumé de faire. Il a défendu aussi à la ville de Paris de donner des étrennes, ce qui ne laissoit pas d'aller assez haut (vgl. auch zum 30. Dez. 1709). 5 Vgl. oben nr. 154.

a ce que [le] Seigneur veust; en quel estat que je puisse estre, vous veres que je ne discontinueres point d'avoir pour vous E. A. et R.

165.

Vendredy ce 17 de janvier 1710.

. La raison a beau dire qu'une personne que nous aimons et qui nous quitte part pour son avantage, l'amour propre n'entend pas la raison. Elle fait ressentir au coeur la provocation de ce qu'on aime, et cela le serre malgre la raison, qui a besoin du temps pour estre secourte et victorieuse. Ce que vous dittes sur mes craintes est tres beau et consolant et cittes bien juste de l'escriture sainte, ainsi tres vray et d'auttant plus consolant.

166.

Mardy ce 27 de janvier 1710*.

. Je respred mon train de vie ordinaire, j'ray ce soir a la comedie du Cid¹, et apres la comedie souper avec le roy. Je ne conte guere de vivre auttant que la comtesse engloisse²; je suis deja asses lasse de tout ce que j'aye veue dans le monde, pour ne pas tant souhaitter de vivre si longtemps. La seule chose que je desire, c'est de ne pas avoir peur en mourant.

167.

Samedy ce 22 de fevrier 1710.

Il est vray qu'il est tres juste de prier Dieu pour les personnes qui nous aiment. Helas, mon meritte est bien court; je suis malheureusement de ces gens qui ne peuvent faire ny grand bien ny grand mal. Si on a quelque bonne opinion de moy en Suisse, je ne le dois qu'a vous, qui en aves donnees de bon-

*

a Der 27. Januar 1710 war ein montag.

*

1 Von Corneille. 2 Vgl. unten nr. 200.

nes impressions pour me faire valoir, et c'est a vous que j'en ay l'obligation.

168.

Samedy ce 1 de mars 1710.

Comme c'est aujourdhuy le 1^r du mois, je me range a mon devoir et vous envois encore comme l'autre mois la valeur de 50 louis vieux. Vous voyes donc bien que dans 3 mois vous seres entierement payes, bien fachée de ne pouvoir faire mieux, mais mille pistolle de moins que j'avois coustume de recevoir, ne laisse pas de faire quelque breche¹; d'ailleurs mon fils me doit plus de 75000 livre et les gens de Joinville² plus de 50000 livre. Cela ne m'est pas trop a l'aise, sans cela vous series mieux payes et plus promptement. Je lis actuellement vn tres jolie livre, qui est les memoires de madame de Nemour, qui conte tout les guerres de Paris³. Je diras a du Teil de me chercher le livre dont vous parles, je l'ay fort ouy louer.

169.

Dimanche ce 2 de mars 1710.

J'ay ris de bon coeur de ce que vous ditte, monsieur de Polier, que „si la parolle des puissans du monde estoit aussi juste et imanquable que la miene, qu'il n'y oroit plus de guerre.“ Le bon Dieu me fait cette grace de n'y pas manquer que par vn pouvoir absolu et entiere impossibilité; tant que j'en croy^a, vous en ores quelque part, bien fachée de ne pouvoir mieux faire. Je croi que vous n'ores pas apres^b dans

*

a Cod.: croy. b Cod.: apres.

*

1 Vgl. oben nr. 164, s. 90. 2 ? Der abschreiber hat hier offenbar schlecht gelesen, doch vermag ich nicht anzugeben, welcher name in dem originalbrief gestanden haben könnte. 3 Marie, herzogin von Nemours, tochter des herzogs von Longueville, eines der führer der fronde gegen Mazarin, geb. 1625, 1657 mit herzog Heinrich von Nemours († 1659) verheiratet, † 1707. Ihre memoiren, die jahre 1648—53 behandelnd, waren eben damals (1709) erschienen.

vostre solitude l'estrange aventure de ce fripon d'Advoue^{a1}. Il ne c'est pas contentes de voulloir me tromper et voller, il a aussi^b voulu tromper le roy et monsieur le Fevre pour la capitulation. Ce dernier l'a fait areter et l'a trouves dans la belle occupation qu'il escrivoit vne fausse assignation pour ma maison. Il advoua d'abort la dette et demanda de n'avoir^c pas vne mort honteuse; il alla escrire vn billiet dans son cabinet, on prit ce billiet: il manda a sa fame de sauver vne cassette, on s'est saisie de cette cassette d'avens^d; voyant cela, le desespoir l'a pris, il s'est jettes par sa fenestre d'vn second estage; il n'est pas encore mort de sa cheutte, mais il moura^e. Voila vn abominable homme; je croi que sa cassette descouvrira tout le pit^e.

170.

Lundy ce 3 de mars 1710.

En verité, il fait bon aller droit. On ne trompe jamais le bon Dieu, et il sait bien chatier les mechants, comme nous voyons par l'exemple de ce villain tresorier^e. J'ores plus que jamais toute ma confiance au Seigneur.

171.

Samedy ce 8 de mars 1710.

Je vous ay dit au vray ma pensée hier sur la mort et la vié, et je ne changeray pas s'il plait a Dieu, et j'espere que ce que nostre Seigneur a souffert pour moy, ne me laissera pas perir de la mort eternelle.

*

a Cod.: de d'advoue. b Cod.: avai. c Cod.: m'avoir. d = d'avance. e = le pis?

*

1 Vgl. anm. 1 zu nr. 154, S. 86. 2 Ähnlich erzählt die herzogin den vorfall in einem briefe an die raugräfin Louise vom selben tage, BLV. 107. bd., 164. Vgl. auch Dangeau zum 1. März. 3 Vgl. den vorigen brief.

172.

Samedy 15 de mars 1710.

Madame d'Aluye¹ a aussi peu de droit au tabouret que vous, cependant ces mauvaises jambes luy [en] donnent sans qu'elle en ait honte. Aucun prince, pas mesme des princes du sans^a, ne s'assayent pas devant le roy, cepandant il fait assoir monsieur de Veaudemont², et personne n'y trouve a redire. Je vous dires plus, je suis sure que tout le monde m'approuve d'avoir soin de vous; a vostre grand age, et ayant elle tout les soins de moy dans ma grande jeunesse, il est juste que je ne vous laisse point vous incommoder a vostre age. Pour toutes ces raisons, vous voyes que vous n'avies nulle honte a avoir. . . .

173.

Vendredy ce 21 de mars 1710.

Je n'ay pas estés promener a pied aujourdhuy, mais j'ay fait vn petit voyage a Saint-Germain, ou je n'ay pas laissé que de bien prendre l'air. Le temps a estés admirable et asurement selon la saison, car c'est vn vray printemps. L'air commence a estre parfumes, les arbres verdissent, et toute la nature ce renouvelle, cela fait plaisir a voir. Je suis fachée que vostre santé au moins ne^b vous aye pas permis de jouir de ces beau jours, qui vous oroit donner surement des forces.

174.

Samedy ce 22 de mars 1710.

J'ay trouvée vostre stille plus fleury que le printemps; je

*

a = sang. b Cod.: je suis fachée que vostre santé au moins
vostre sante ne.

*

1 Vgl. oben anm. 3 auf s. 38. 2 Karl Heinrich, prinz von Vaudemont, sohn Karls III. von Lothringen aus seiner zweiten ehe, geb. 1649, 1698 spanischer gouverneur von Mailand, erklärte sich 1700 für Philipp V., nach der räumung Oberitaliens durch die franzosen am französischen hofe, † 1723. Auf welchen umwegen es ihm gelang, sich vor dem könig setzen zu dürfen, erzählt ausführlich Saint-Simon V, 230, 234 f., 237 ff., vgl. 210 und Sourches zum 10. Mai 1707.

souhaitte que vostre promenade vous ait fait du bien. Je n'ay point esté promener, mais j'ay toutes mes fenestres ouvertes, et jous du bon air. Sur les 8 heures nous irons a la comedie qui sera l'Estourdie¹; tel y rira qui si vera jouter. Mon fils et madame d'Orleans² irons passer la semaine a Paris; mon fils, qui est deja parti, reviendra a la Staine. Saves vous que Homberg³ a pensés s'empoisonner, ayant broyes vne matiere de son laboratoire?

175.

Mardy ce 27 de may 1710.

Je croi avoir raison d'avoir bon courage; j'ay, a ce qu'il me semble, vne bonne santé par la graces de Dieu, je ne sens point d'incomodité ny de douleur, je vais de 2 et 3 fois a la garderobe, je pisse encore plus, je dors bien quand mon lit est bien fait, j'ay bon apetit, je me recommande et me confie en Dieu. . . .

176.

Dimanche ce 1 de juin 1710.

Je suis tres contente de ma journée d'aujourd'hui; le temps est beau, ma santé est graces a Dieu bonne, la vostre est meilleure, vous avez eues des bonnes nouvelles qui vous contentent, tout cela me fait grand plaisir, et j'espere que dans 2 ou 3 jours je vous manderes vne nouvelle ou vous ores sujet de me faire aussi compliment; je n'ose encore le dire a present⁴, et vous faits seulement mon compliment sur le mariage de vostre neveu. Je n'ay pas douttes vn moment que le pretendu Caille ne fust vn fourbe; dais qu'on le voit, on n'en peust douter. J'ay employes vne bonne partie de la journée a payer des dettes; il m'a esté impossible d'examiner et voir si j'ay les medailles que monsieur Genebrier⁵ m'envoy ou non,

*

1 Von Molière. 2 Philipp von Orléans war seit 1692 mit Françoise-Marie, einer natürlichen tochter Ludwigs XIV. von der Montespan, vermählt. 3 Vgl. oben s. 44, anm. 4 zu Nr. 71. 4 Vgl. unten nr. 177. 5 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154.

car j'ay escrit 14 page en allement a ma tante madame l'electrice¹, et j'ay encore a escrire a ma fille² et madame d'Aluye³. Demains je feres response sur cela sans fautte, et en attendant j'envoy le 5 louis et demie que je dois a monsieur Genebrier, et 19¹/₂ qui font les 30 louis d'auttre fois et l'auttres mois. Vous ores encore autant, pour faire les 6[0] louis que je vous donneres tout les an d'augmantation des 200 louis⁴, et si le temps devenoit mellieur, j'augmenterois encore, mais s'il demeure*. . . .

177.

Lundy 2 de juin 1710.

Ceux qui disent que les joyes ne sont parfaittes, ont bien raison. Je viens d'en recevoir vne bien vive par le mariage que le roy vient de declarer entre monseigneur le duc de Bery et ma petite-fille⁵, mais au milieu de ma joye, vostre accident d'hier me peine et m'inquiete. Dieu vetille que cette lettre vous trouve en estat de la bien lire. . . .

178.

Saint-Clou ce mardy 3 de juin 1710.

Je suis venue icy pour faire mes compliments a nostre mariee⁶; en chemin faissant j'ay receu^b vostre lettre, et vostre bonne santé, dont je loue Dieu, m'a fait encore plus gouster ma joye, car je vous assure que si vous ne vous esties remis,

*

a Der rest des briefes fehlt. b Cod.: recüe.

*

1 Der brief scheint nicht erhalten zu sein. 2 Vgl. oben anm. 1 auf s. 22. 3 Vgl. oben s. 38, anm. 3 zu nr. 58. 4 Vgl. oben s. 90, nr. 164. 5 Karl, herzog von Berry, geb. 1686, † 1714, jüngster sohn des dauphin, enkel Ludwigs XIV., und Marie Louise Elisabeth, geb. 1695, † 1719, zweite tochter des herzogs Philipp von Orléans. Vgl. die schilderung des vorganges, die Elisabeth Charlotte am 5. und 7. Juni in ihren briefen an die kurfürstin Sophie und die raugräfin Louise giebt (Bodemann II, 249 und BLV. 107. bd., 181), und bei Saint-Simon VII, 448 ff., der auch die vorgeschichte dieser verlobung in ausführlicher breite erzählt. 6 Vgl. den vorigen brief.

ma joye n'orait pas esté parfaite. Le bon Dieu veuille que vous ne me donnees plus de telles allarmes. Je ne garderai point le Vespasien, la graveure ne m'en plait plus; je vous prie de le renvoyer a monsieur Genebrier¹. Vostre pensée est tres jolie et quelqu'un a suivie vostre exemple. Voici le vers qu'on a fait:

Deux coeurs qui sont fait l'un pour l'autre
 Vont estre pour jamais vnis.
 Leur bonheur presage le nostre,
 Nos maux seront* bientôt finis.
 La plus heureusse destinée
 Va repondre a nos souhaits.
 Vn si glorieux himenée
 Est vn augure de la paix. . . .

179.

Vendredy ce 6 de juin 1710.

J'ay appris vne nouvelle aujourd'hui qui me fait vne vraye peine. Madame la duchesse de la Valliere², qui estoit carmelittes, et que j'allois souvent voir, est morte ce matin; sa fille, madame la princesse de Conti, qui l'a velle mourir, m'a dit qu'elle est morte avec joye et vn contentement peint sur le visage. Je la croi bien heureusse, car elle avoit vn grand amour pour Dieu.

180.

Dimanche ce 22 de juin 1710.

Je suis bien aisse que les vers³ vous ayent plu, je croi

*

a Cod.: seroit.

*

1 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154. 2 Die bekannte maitresse Ludwigs XIV., geb. 1644, seit 1675 als schwester Louise de la miséricorde im Carmelitinnenkloster zu Paris. Ihre tochter, Maria Anna, gen. Mademoiselle de Blois, geb. 1666, 1680 mit Louis-Armand, prinzen von Conti vermählt, seit 1685 wittwe, † 1723. Vgl. Saint-Simon VIII, 43 f. und Lair, Louise de La Vallière, 345 f. 3 Vgl. oben nr. 178.

Elisabeth Charlotte.

7

qu'on ne les trouvera pas lait* en Suisse. C'est vn gendarme qui a fait ces vers tout naturellement sans avoir estudies. Le bon Dieu me fait la grace de vielir avec bonne santé, mais ordinairement cela ne dure guere, et il n'y a guere de fame, qui ne deviene malsaine en vieilliant, ainsi je conte bien que cela m'arivera.

Le peauvre Baron Ferdinand est mort le propre jour et heure qu'il avoit perdu ces yeux¹. La soeur du grand-veneur de Ratsamshausen² arivera demain icy; elle est bien affligée de son frere, mais je tacheres de la distraire. . . .

181.

Vendredy ce 4 de juillet 1710.

Nos nopces seront bien extraordinaires. Dimanche on ira a l'eglisse a 11 heures et demie, ensuite chacun retourne manger ches soy, et le soir il y a vn grand soupe de toutte la maison royale sans aucun divertissement. . . .³

182.

Mercredy ce 9 de juillet 1710.

Je suis fort bien avec mes petites-filles*; les peauvres

*

a = laids.

*

1 Gemeint ist Ferdinand freiherr von Degenfeld; er war seinem vater, Christoph Martin von D., 1645, siebzehnjährig, nach Dalmatien gefolgt, wo dieser in venetianischen diensten gegen die türken kämpfte, erblindete dort durch einen schuss, nahm später am pfälzischen hofe — seine schwester war die zweite gemahlin Karl Ludwigs, also die stiefmutter der Elisabeth Charlotte — eine angesehene stellung ein, und starb 1710 in Venedig, wohin er in privatgeschäften gereist war (Allg. deutsche biogr. V, 25). 2 Eleonore von Ratsamshausen, langjährige hofdame der herzogin. Vgl. BLV. 107. bd., 182, 184. 3 Vgl. oben nr. 177, 178 und die ausführliche schilderung der hochzeitsceremonien in den tagebüchern von Sourches und Dangeau zum 5. und 6. Juli. 4 Wohl die töchter ihres sohnes Philipp, Louise Adelheid (geb. 1698, ging 1717 doch nach Chelles ins kloster) und Charlotte Aglae (geb. 1700, später mit dem erbrinzen von Modena vermählt).

enfants me savent grand gré de leurs avoir voulu sauver le couvent.

183.

Lundy 28 de juillet 1710.

L'extremité ou on est, est asses grande et plus qu'il ne paroît, mais je vous assure que je ne desespere point du tout, et suis entierement soumise sans crainte ny trouble a tout ce qu'il plaira au Seigneur a faire de moy¹. On m'a bien dit que les Suisse vouloit armer 50 000 homme pour aller contre ceux qui s'opposent a la paix, mais a vous dire le vray, je ne l'ay pas cru, car il me semble que ces messieurs les Canton ne ce meslent jamais de ce qui ne les touche pas. J'ay voulu vous le demander.

184.

Lundy ce 4 d'aoust 1710.

Deux de messieurs vos neveux ont estes a mon disnés; je trouve que le cadet ressemble au frere ainé qui a etes tues. Monsieur de Ribeyre² a estes parler a monsieur March³; la responce est: „nous ne savons ou donner de la tete“, mais de cette ignorance vue maison comme la miene ne sauroit vivre; mais le bon Dieu y mettra ordre; il est le maistre de tout, je m'en remets a luy et dit de bon coeur que son nom soit glorifies³.

185:

Mardy ce 2 de septembre 1710.

Puisque les lunettes ne peuvent vous servir, il me semble que vous feriez bien de tacher d'escire plus grand, cela su-

a Marck?

*

*

1 Scheint sich, ebenso wie der schluss des folgenden briefes, auf die schwierige finanzielle lage der herzogin zu beziehen. 2 Der von Saint-Simon IX, 374 genannte, 1712 verstorbene staatsrath? 3 Vgl. die anmerkung zum vorigen briefe.

7*

pleroit aux lunettes. Je ne croi pas que vous perdies la vettie tout a fait, mais permettes moy de vous dire que je croi ces forte resolution que vous aves a tout ce qui vous arive, plus-tost vn* effect de vostre grand courage que de vostre foy. Ce n'est que je ne sache que Dieu vous a fait la grace d'avoir vne foy vive, mais l'vn et l'auttre rent bien difficile a imitter, car il faut pour l'vn et l'auttre des grace particulliere du bon Dieu. . . .

186.

Mercredy ce 3 de septembre 1710.

. . . . Vous estes trop habile pour ne pas savoir que le bon Dieu ce contente que nous recevions les peine qu'il nous envoie par penitence, et qu'il ne nous est permis d'en choisir a nostre fantesie nos penetence, car ne dit-il pas par ces prophette qu'il ne recevra ny priere ny jeune, parce qu'ils n'ont pas estés fait selon sa parolle, mais selon leurs propre fantesie¹? Mais par vostre vie exemplaire, je ne croi pas que vous ayes lieu de vous accuser de pressomption. Vos moeurs sont selon la parolle du Seigneur, vostre foy est vive, vostre courage grand, que faut il donc d'avantage?! .

187.

Dimanche ce 7 de septembre 1710.

Je serois bien indigne, si je ne faisois de voeux pour vostre santé, monsieur de Polier, vous a qui j'ay tant d'obligation, mais je n'ay rien sur cela a me reprocher. . . .

188.

Lundy ce 8 de septembre 1710.

Helas, je n'ose croire estre asses bien avec le bon Dieu, pour en obtenir des graces par mes voeux et prieres, mais je

*

a Cod.: en.

*

1 Is. 58. 3. 

le remercières de tout mon coeur et tienderes pour graces, quand il vous redonnera de la santé. . . .

189.

Jeudy ce 11 de septembre 1710.

Il y a longtemps que j'ay fait la mesme remarque que vous me dittes aujourdhuy, sur [l']incertitude des remedes, et c'est vne des plus fortes raison, qui me proue^a, que nos jours sont contes, et que nous ne pouvons ny les allonger ny diminuer selon nos desir, mais que tout ne va que selon ce que le Seigneur en a ordonnes de tout temps, et cela me rend fort tranquill sur ma santé. . . .

190.

Samedy ce 20 de septembre 1710.

Il est vray que les prieres devoit estre tout les jours egallement fervantes, et je croi que cela seroit ainsi, si nous estions absolument maistres de nous-mesmes, mais, helas, qui peust l'estre, et ne somes-nous pas rempli de foiblesse qui nous envoient milles distraction? Tantot c'est des chagrin qui ce pressentent, tantot des resouvenirs, tantot de l'asoupissement; ainsi, bien rarement peust-on prier le Seigneur comme on le vouderoit soy-mesme. Je tiens les jours que je puis bien prier Dieu pour vne veritable grace, car tres surement cela ne despend pas de soy, la seulle intention en despant. Sans la foy, on ne peust que [pas] craindre la mort, car qui n'oroit pas de foy qui donne la crainte d'un chastiment eternell, que crainderoit-on? On auroit regret de quitter la vie, mais sans craindre la mort; la foy seulle peust donner la crainte du chastiment eternel; il arivera bien a ceux qui ne croyent pas, mais cela leurs arivera sans crainte.

*

a = prouve.

191.

Mercredy ce 1 d'octobre 1710.

Je trouve que les deux sectes des philosophes ont tord, puisqu'il est certain que ny on peust tout savoir en ce monde, ny tout ignorer. . . . Je suis bien persuades de ce que vous dittes, que la mellieure sience est de suivre la volonté de Dieu le plus qu'il est possible^a. C'est tres assurément la mellieure sience, mais on ne sauroit faire la volonté de Dieu sans sa grace. . . . Il y a vne grande desolation icy, 6 ou 7 personnes de qualité ont estéés tues ou blesses a mort devant Saint-Venant et Aire¹. Ceux qui perde leurs proches sent^b grand pitié.

192.

Lundy ce 13 d'october 1710.

He mon Dieu, monsieur de Polier, pour qui m'interesse-ray-je que pour vous, qui aves tant d'amitié pour moy dais ma tendre jeunesse? Je serois bien ingratte, si je ne m'interessois pas a tout ce qui vous regarde. Je suis bien aisse que vous ayes mieue dormis, mais ce n'est pas encore tout, je [vous] vouderois savoir gueris et sans douleur. . . . J'ay le coeur tout triste aujourdhuy en revenant de la chasse. J'ay receüe^c vne lettre de la duchesse d'Hannover², qui me mande la mort de sa fille la duchesse de Modene³, qu'on a accouchée de force, et apres avoir esté bien accouchée, elle est tombée en lestargiée^d et est morte. Sa mere est tres inconsolable et me fait grand pitié⁴.

*

a Cod.: penible. b wohl = font. c Cod.: rectée. d = léthargie.

*

1 Beide festungen (in den spanischen Niederlanden) waren seit 6. September von den alliirten eingeschlossen. Vgl. Dangeau und Souches zum 1. und 2. Okt. 2 Benedikta Henriette, tochter des pfalzgrafen Eduard, vatersbruders der Elisabeth Charlotte, gattin des herzogs Johann Friedrich von Hannover, schwagers der kurfürstin Sophie. 3 Charlotte Felicitas, † 29. Sept. 1710, gemahlin des herzogs Reinald von Modena (1694—1737). 4 Vgl. Elis. Charl. an die raugräfin Louise, 16. Okt. 1710 (BLV. 107. bd., 208): „ich bin versichert, daß Euch die arme hertzogin von Hannover so woll alß mir von hertzen

Mardy 4 de novembre 1710.

J'ay bien des graces a rendre au bon Dieu, monsieur de Polier, de ce qu'il m'a sauves du plus grand malheur qui me puisse ariver, et que [je] n'en ay estés quitte que pour [l']alarme, l'effroy et la souffrance de mon fils. On a fait la Saint-Hubert, et j'ay velle mon fils, en courant a toute bride dans vne descente, faire la culebutte entiere avec son cheval, et ce^b desmettre vne epaule. C'est vn miracle qu'il ne s'est pas tues tout roide, mais comme je ne pouvoit savoir si son espaule estoit rompue ou demisse, et qu'il souffroit beaucoup quand je l'ay ramenes, juges de ma peine. Monsieur Marechal luy a remis l'espaule a merveille par la grace de Dieu vne heure apres. Il a saigne 3 palette de sang; il ne souffre plus du tout. Pour moy, de la frayeur je suis comme si on m'a-voit donnes cent coup de baton¹.

Mercredy ce 5 de novembre 1710.

Assurement, c'est vn miracle que le bon Dieu aye sauves mon fils, car songes que c'est de la croupe du cheval qu'il a eüe l'espaule demisse. Si cela avoit donnes sur sa teste, il estoit mort sans ressource. Ainsi, je ne puis asses louer et remercier mon bon Dieu de l'avoir preserves de la mort, et a moy cette mortelle douleur².

*

a Cod.: en. b Cod.: de.

*

jammern wirdt, daß sie auch ihre fraw dochter, die hertzogin von Modene, verlohren hatt. Sie schreibt mir einen so betrübten brieff, daß ich recht habe drüber weinen müssen⁴.

1 Vgl. den brief der herzogin an die raugräfin Louise vom 6. Nov. 1710, BLV. 107. bd., 211 und Dangeau und Sourches zum 4. Nov. — Maréchal, 1658—1736, leibchirurg Ludwigs XIV. 2 Vgl. den vorigen brief.

195.

Samedy ce 8 de novembre 1710.

. . . . Vos 4 derniere lignes m'ont bien soulagées ; jusques au tournant de la fetille, j'avois grand peur que vous ne vous fussies trouves plus mal. Assurement, je vous tiens saint dais ce monde, puisque le Seigneur vous fait la grace de penser¹, mais je souhaite qu'il ne vous prene pas encore de plussieurs années dans son paradis.

196.

Mardy ce 11 de novembre 1710.

. . . . L'effroy que mon fils m'a donnes par sa cheutte², tient encore vn peu dans ma ratte et me fait faire de tres-saillement en songe, mais j'espere que cela ce passera. Ne voyes-vous plus monsieur de Genebrier³? Il ne m'envoy plus de medaille, et n'est pas venu a Versaille comme il avoit dit qu'il feroit. Reveilles-le vn peu, je vous en prie.

197.

Dimanche ce 16 de novembre 1710.

. . . . Pour vous amusser, il^a faut que je vous conte qu'il est venus vn homme qui dit qu'il fera de l'or ; pour [cela] je le croi fourbe et fol, car il dit qu'il c'est rejeneres^b, qu'il a quittes le viel Adam, et que c'est pour cela, pour la vie pure qu'il mene pressentement, que Dieu luy a fait la grace de luy faire trouver la pierre philosophale. S'il l'avoit, il ne tienderoit pas ce discours, je pense, et ne ce pressenteroit a la cour. Je croi que vous seres de mon advis.

*

a Cod. : qu'il. b = régénéré.

*

1 In der abschrift befindet sich keine lücke. 2 Vgl. nr. 193, 194 auf s. 103. 3 Vgl. s. 86, anm. 2 zu nr. 154.

Samedy ce 22 de novembre 1710.

Je n'ay pas trouves hier vostre vissage si mauvais que je craignois le trouver, et cela me fait vne vray plaisir. J'ay cruellement soufferte a mon pied cette nuit, car la grampe c'est venus joindre a mon mal de pied, et la doulleur a estés si vive, que j'en ay setle * grosse goutte; j'ay moins de mal depuis que je suis debout, mais je croi que ce petit mal durera asses longtemps, car je souffre beaucoup quand je veux apuyer, mais cela ne doit vous mettre en peine, n'estant rien de dangereux ¹. Portes-vous de mieux en mieux; j'aime mieux avoir mal a mon pied et que vous [vous] porties de mieux en mieux, que si je n'avois point de mal et que vous fussies plus mal. Cecy est vne grande verité.

Mardy ce 25 de novembre 1710.

. . . . Je ne censois aucun plaisir dans la vié sans la vette; ainsi, je conte pour vne grace tres singuliere du bon Dieu de pouvoir ainsi vous soumettre a sa sainte volenté; [c']est beau et bon, mais bien difficile en cette occasion. . . .

Samedy ce 6 de decembre 1710.

Je puis me tromper, mais j'avois cru vous avoir envoyes le clou moitié or, moitié fer, et que vous m'avies assures qu'il y avoit de la fourberie a cela et que cela ne ce pouvoit. Ensuite j'ay donnes ce clou a monsieur Sosclue², qui m'en a priés, et ne me l'a pas rendu, mais je vous envoy encore vne piece de sa façon. Vous me donnes bien de la joye de m'as-

a Cod.: sūee = sué.

*

*

¹ Dangeau zum 21. Nov.: Madame, qui étoit allée à l'Opéra à Paris, se blessa à la jambe par un parquet qui enfonça sous ses pieds au Palais-Royal. Elle est revenue ici (nach Versailles) assez incommodée. Ähnlich Sourches zum 22. und 23. 2 ?.

surer que vostre santé va mieux. Je souhaite que vous puissies vivre autant qu'une dame engloise, dont mademoiselle de Malauze¹ m'a escrit, avec laquelle son frere alloit disner. Elle a 126 an; elle a estes 3 fois mariée et a encore ette vn enfant a 72 an; elle a tout ces sens encore comme a 30 ans; mais mademoiselle Malauze [me mande] que le peuvre monsieur de Spanheim² estoit a la derniere agonie et avoit perdu toute cognoissance. J'en suis fachée par l'ancienne cognoissance. . . .

201.

Dimanche ce 7 de decembre 1710.

Je say que mon dessein avoit esté de vous envoyer ce clou; il faut qu'on me l'ait enlevés. Je suis bien fachée que vous vous santies encore si foible; si des^a souhaits sincere pouvoit vous fortifier, vous le series bientot. On vielit plus en Angleterre qu'auttre part. Mylord Portland³ m'a contes aussi d'une duchesse en Engleterre qui a vescuë 177 an. Je me souvient fort bien d'avoir ouy dire a messieurs les electeurs mon pere et mon frere⁴ de cest home de 124 an qu'ils

a Cod.: je dais.

*

*

1 Aus einer von Johann II. († 1488) abstammenden unechten linie der Bourbons. Elisabeth Charlotte scheint in regelmässiger correspondenz mit ihr gestanden zu haben: Bodemann II, 40 und BLV. passim; ein brief, den sie unmittelbar vor ihrem tode (1720) an Elisabeth Charlotte schrieb, BLV. 144. bd., 255. Vgl. überdies Saint-Simon I, 400 ff.

2 Ezechiel von Spanheim, geb. 1629, philologe und staatsmann, zuletzt preussischer gesandter in London, wo er am 7. Nov. 1710 starb. Die beziehungen Elisabeth Charlotte's zu ihm datierten noch aus ihrer jugendzeit: er war 1657—61 mit der erziehung ihres bruders, des kurfürsten Karl, beauftragt (v. Weech in der Zeitschrift f. gesch. d. Ober-rheins 47, 102); später, zur zeit ihrer verheiratung, sah er sie als brandenburgischer gesandter am französischen hofe wieder.

3 William Bentinck, Earl of P., 1649—1709, der langjährige freund und diener Wilhelms III; auf seiner grossen gesandtschaftsreise an den französischen hof (Januar bis Mai 1698) war er häufig in berührung mit Elisabeth Charlotte gekommen, die sich gerne mit ihm unterhielt (Bodemann I, 322, 323) und seitdem in brieflicher verbindung mit ihm stand (Bodemann II, 16, BLV. 107. bd., 501).

4 Karl, 1680—85.

avoit vete a Meissenheim. Vous pouves vous resouvenir que je trouves vn jour dans la montagne aupres du cloistre Neubourg vn paisan de cent 10 an, qui coupoit du bois¹. Je voulderois bien que vous puissies suivre ces bon exemple, cela n'empcheroit pas l'etternité. Monsieur Spanheim avoit 84 an², ainsi 7 an moins que vous. Il n'est pas necessaire que monsieur Genebrier³ prene la peine de venir; il suffit qu'il m'en-voy quelque chose de nouveau s'il l'a, avec le prix.

202.

Mardy ce 16 de decembre 1710.

. . . . J'ay bien ouy parler de monsieur de Lisle ce matin; vn president de la monoye nomes Saint-Maurice⁴ est venus trouver mon fils, pour l'assurer que de Lisle a surement la poudre de projection⁵, et qu'il a fait vne fois de l'argent et deux fois de tres bon or devant luy. Il n'ira^{*} pas en gallere, ayant seulement esté loges ches vn faux-monoyeur. Il a donnes tout cela par escrit au roy.

203.

Mardy 23 de decembre 1710.

Il me semble que la paix est vne chose si desirable, et la guerre si nuissible, que je croyois que chacun devoit songer a y contribuer, fusse a ces propres despent; pour vn bien si general, tout est a considerer, ce me semble. . . .

*

a Cod.: n'era.

*

1 Beide geschichten erzählt Elisabeth Charlotte auch der raugräfin Louise, 8. April 1703, BLV. 88. bd., 323. Meisenheim und kloster Neuburg, in der nähe von Heidelberg. 2 Thatsächlich nur 81; vgl. anm. 2 zum vorigen briefe. 3 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154. 4 Ob der in einem briefe an die raugräfin Amalie vom 23. Dez. 1701 (BLV. 88, 259 ff.) genannte? 5 Präparat, das die eigenschaft haben sollte, unedle metalle in gold oder silber zu verwandeln.

204.

Vendredy 26 de decembre 1710.

. . . . Le faisseur d'or de monsieur Baudain¹ a enfin fait vne asses grande quantité d'or, qui a soutenus toutes les espreuves, hors celle de l'eau-forte, mais l'homme dit que ces creussets^a ne vallent rien ny les charbons. Les creussets avoit creves, et on a trouves^b de l'or dans les morceau creves; c'est pourquoy il va recommancer a travailler a nouveau fraix. Mon fils n'est pas persuades qu'il puisse reussir; nous verons dans peu ce qui en arivera, et je vous le manderes. . . .

205.

Mardy ce 30 de decembre 1710.

. . . . Je ne suis pas en peine de vostre courage, vostre fermetté m'est cognue, et j'admire autant vostre vive foy que vostre fermeté; je souhaitteroit fort avoir l'vn et l'autre, mais ce sont des graces que Dieu ne fait pas a tout le monde. . . .

206.

Vendredy ce 2 de janvier 1711.

. . . . Le roy ne m'ayant rien donnes, je ne poures faire que come l'année passée, et comme l'année passée vous^c envoyer vos estrenes par moy^d, et comencer le premier de fevrier et poursuivre, si Dieu nous donne vié et santé jusques au parfait payement^e. . . . Je ne say si vous poures lire mon escriture; on^e m'a tant interrompüe que j'ay estes obli-

*

a = creussets. b Cod.: on les a trouves. c Cod.: a vous.
d = mois. e Cod.: en.

*

1 Wohl Boudin, erster leibarzt des Dauphin; vgl. über ihn und seine bemüungen, den stein der weisen zu entdecken oder vielmehr entdecken zu lassen, Saint-Simon VIII, 163 ff., der auch von demselben versuch erwähnt, von dem Elisabeth Charlotte hier berichtet. 2 Vgl. oben s. 90, 92, 96, nr. 164, 168, 176.

gée de faire bien des ratures. Les premier jours de l'an sont cruels a essayer.

207.

Samedy ce 3 de janvier 1711.

. Helas, vous croyes bien, que si je pouvois vous donner tout [d']vn coup ce que j'ay coustume de vous donner, je n'hesiteres pas, mais, helas, le roy ne me donne plus d'estraines, et ne me donne pas seulement le necessaire, puisqu'il me doit aussant comme je vous l'ay deja mandés¹.

208.

Dimanche ce 4 de janvier 1711.

Que je suis aisse que ma sincere lettre d'hier vous aye fait plaisir, et je vous trouve si gaye, que je me flatte qu'au retour de Marly, ou nous allons demain, je vous trouveres en parfaite santé, dont je vous assure j'aures plus de joye, que si on me rendoit 3 fois plus qu'on ne me doit². Tout ce retrouve, hors les veritables amis. Quand on pert ceux-la, il n'y a plus de retour et on demeure malheureux; mais gardons ces bons amis, ils consolent dans les malheurs, et chassent la tristesse par leurs fidelles advis. Vous pouves croire que je me passerois plustot d'habits, que de ne vous pas assister du peu qui me peust venir³. Jamais je ne changeres pour vous E. A. et R.

209.

Mardy ce 13 de janvier 1711.

Je crains fort que monsieur de Villarchandieu ne soit pas si content de la Lorraine, qu'il ne sera de ma recomandation pour ma tante, car comme monsieur le duc de Lorraine⁴ est

*

1 Vgl. den vorigen brief, und ausserdem s. 99, nr. 183 und 184.
2 Vgl. den vorigen brief. 3 Leopold, 1697—1729, der schwiegersohn Elisabeth Charlotte's.

neutre, s'il permet au gens du roy de lever troupe, il ne le pourroit refuser aux troupes des allies, et cela peust tirer a consequence; mais comme je n'entend peust-estre pas bien l'affaire, car les fammes ne sont pas savant en matiere de guere, il faudra, s'il vous plait, que monsieur de Villarchantdieu m'envoy vn memoire qui explique la chose plus au long, que j'envaires a monsieur le duc de Lorraine. . . .

210.

Dimanche ce 1 de fevrier 1711.

. . . . Je vous envoy le comancement de ce que j'ay costume de vous donner; vous en ores ainsi tout les mois jusques au parfait pajement des 260 louisd'or a 13 livres¹. J'ay bien recognue vostre stille, mais qu'il est difficile a qui ne souhaite au monde que la bonne santé de ces amis, et leur bonheur et longue vié, de faire des nouveau desirs, mais en quoy vostre situation de petite chansonette m'a fait plaisir, c'est que je ne trouve pas seulement* que vous estes de bonne humeur, mais aussi que vostre memoire est encore entiere avec vostre bon esprit. . . . J'oublois de dire que des curieux et cognoisseur des medaille, a qui j'ay montres les dernieres de monsieur de Genebriés², les trouvent douttense. Il en feront l'examen demain; si on les justifie, j'envaires l'argent, si non, j'envaires les medailles.

211.

Samedy ce 14 de fevrier 1711.

Mon Dieu, que le nombre est bien plus grand de ceux qui ont horeur de vieillir et de mourir, que de ceux qui aiment la mort! Je trouve rien de si heureux, que d'envissager ces deux point avec joye, mais pour cette surnaturelle pensée et foy, il faut que le bon Dieu donne vne surnaturelle grace, et

*

a Cod.: sagement.

*

1 Vgl. oben s. 108 f., nr. 206—208. 2 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154.

cela ne despend pas de nous. Je say fort bien tout les exemple que donne Saint-Paul dans son Espittre aux Hebreux de tout ceux qui ont tant fait par la foy¹, mais c'est la grace de Dieu qui leurs avoit donnée cette bienheureuse foy. Ce n'est pas qu'on cherche quelque sience ou * suive quelque opinion en n'aimant pas de vieillir ny de mourir, mais c'est vn mouvement tout naturel de craindre dans la viellesse les meaux qu'elle amene avec soy, la perte de nos forces et de nos plaisir, et au lieu de cela, ne voir que de la tristesse et des incommodites, et vne mort certaine au bout. Vous m'avoueres qu'il faut vne grace surnaturelle pour voir cela d'auttre costé qu'avec horreur. La mort nous separe de nous-mesme, elle ne vient qu'avec^b.

212.

A Versaille ce mardy 17 de fevrier 1711.

. . . L'esprit de l'homme a peine a s'arester a vne seule^c chose et s'y^d fixer. Il est bien difficile qu'il ne viene souvent des douttes, quoyqu'on les combatte de toutte sa force, et en verité, on a besoin de la grace du Seigneur pour estre soutenue dans la^e bonne resolution. Cela ne despend pas absolument de nous tout seuls; le bon Dieu me fasse la grace de me donner cette foy si vive, qui ne despend pas entiere-ment de nous, mais du Seigneur. . . .

213.

Mercredy ce 18 de fevrier 1711.

Si le bon Dieu s'en mesle et ne nous aide en verité, nous pouvons peu de nous-mesmes, et c'est vne fragille et foible chose, que les pensées des humains. Nous despendons de tant de chose en ce monde, du temps, de nos propres organes, des distraction de nostre estat, enfin mille choses nous destournent

*

a Cod.: en. b Der schluss des briefes fehlt. c Cod.: secche.
d Cod.: si. e Cod.: le.

*

1 Cap. 11.

sans en avoir mesme la volonté. Ainsi, a moins que Dieu n'y mets la * main et ne nous soutiene par sa grace, nous ferons peu de nous-mesme.

214.

Jeudy ce 5 de mars 1711.

Je vois bien que vous croyes que je mange encore comme a mes jeunes années a Heydelberg, mais il s'en faut bien. Le plus que je soupe quand je ne jeune, c'est a vn morceau de mouton et vn peu de salade, ou vne cuisse et aille de poulet avec de la salade, et vn quartier de pomme, ou vous voyes que cela n'est pas excessif. A disne, je mange vn peu plus, mais fort peu en tout les jours maigre. Je me sens bien pressentement; j'ay estés 3 fois a la garde-robe, mais si mon mal continuoit, je boirois de l'eau les jours gras, qui sont dimanche, lundy, mardy et jeudy.

215.

Mardy ce 10 de mars 1711.

Il est vray qu'on n'est pas heureux sans la foy, puisque c'est elle qui nous doit sauver, mais pour le bonheur de cette vié, je croi que c'est auttre chose, et soyes mesprisses, aucunes injustement, ayes des desgoust tout les [jours], soyes seul, sans amis, sans secour, abandonnes de vos propres enfans et parants, que fait la foy a tout cela?

216.

Mardy ce 17 de mars 1711.

Je sais toutes les difference qu'il y a sur le mot d'esprit^c. L'esprit qu'ont^d les homme, je vouderois en avoir; l'esprit de vin, je m'en sers souvent pour bruller mes parfums; pour^e les esprit des personne mortes^f, je ne les croi ny

*

a Cod.: la la. b Wohl vom abschreiber korrumpiert, etwa aus accusses. c Cod.: des prince. d Cod.: qu'en. e Cod.: peur. f Cod.: mortés.

les craints, pour le revoir en promenant par le chambre; pour^a les anges et saints, je les honnore et en parle rarement; je les honnore comme serviteurs de nostre Dieu, mais je n'en parle pas, parce que cela passe mon entendement; pour l'esprit du sang, je n'en ay jamais vete; pour l'esprit de Dieu, le pere, le fils et le Saint-Esprit, je l'adore comme mon Dieu, mon createur, mon sauveur, et le Saint-Esprit comme mon consolateur. Voila la distinction que je mets a tout les esprits que vous nommes. Vous ne dites rien du malin esprit; pour celui-la, je le deteste.

217.

Mardy ce 24 de mars 1711.

J'ay vete vne belle chose aujourd'hui, vn tableau qui, quand on veust, est comme vn autre paissage bien peint, et en lachant vne petite corde, on^b peust faire mouvoir 100 petit personnage; rien n'est plus jolis; des scieur de bois, des sculpteurs, des peintres, des menuisier, des lavantiere, deux pecheur, et 50 voyageur qui descendent vne montagne et remontent vne autres; dans l'eloignement est^c vne mer avec des vaisseaux et chaloupes; rien n'est plus amusent a voir. . . .

218.

Jedy ce 26 de mars 1711.

Je viens d'avoir vne triste nouvelle qui m'afflige. La peuvre madame de Busca^{d1}, qui m'avoit quittée avant-hier en bonne santé pour aller a Triel², j'en vient d'apprendre la mort dans ce moment; c'est^e vne perte pour moy, elle me servoit

*

a Cod.: par. b Cod.: vn. c Cod.: et. d Cod.: biesca.
e Cod.: cette.

*

1 Erste kammerfrau der herzogin, seit ihrer ankunft in Frankreich in ihrem dienst, vgl. den brief an die raugräfin Louise vom 28. März, BLV. 107. bd, 237. Ist sie die schwester jenes Busca, der 1720 mehrfach genannt wird (BLV. 141. bd., 67 f., 126, 150)? 2 Bei Poissy an der Seine.

Elisabeth Charlotte.

8

a merveille. Je vous renvoy ce que vous a donnez monsieur Genebrier¹; j'ay vne Sainte-Helene², et les deux autres ne me plaisent pas. Je vous expliqueres demain le tableau.

219.

Vendredy ce 27 de mars 1711.

J'aimois madame de Busca, parce qu'elle estoit vne bonne fame, qui m'aimoit bien, et non pas pour son service, car sa soeur me sert fort bien aussi, qui avoit la charge conjointement, mais c'est les personne qu'on regrette³.

Pour le tableau mouvant, il est peint sur du cuivre vn paysage de toute sorte de chose. Au lointain est vne mer avec des vaisseau a voile et chaloup, plus pres est vn chasteau et vn coin de ville, des maison, vn grand portail avec vn orloge qui va. Le chasteau est sur vne hauteur; on voit descendre toute sorte de bagage, des asne qui vont au moulin, beaucoup de paissant, qui, apres avoir desendu la montagne, remonte l'auttre. Plus pres est vn ruisseau, sur lequel il y a 3 lavandieres, l'vne lave, l'auttre bat, et l'auttre savone; sur le bord sont des tailleur de pier, sculteur^a, coupeur de bois, faisseur de fagots, vn couvreur qui attache et frape les ardoise, vn peintre qui peint desbout sur vn eschaffaut^b, vn cadran au solleil, et vn chemein au dela, ou toutes les nation passent. Toutes ces figures sont de cuivre paint, et par deriere des roues comme vne pendul^c fait cheminer et remuer; tout cela, on l'aresté quand on veust, et on le fait aller 4 heure, si on veust^d.

220.

Mardy ce 30 de mars 1711^e.

Quand le Seigneur ne nous donne ny figure ny esprit, il

*

a Cod.: seculteur. b Cod.: eschaffaut. c Cod.: pendue. d Der rest des briefes fehlt. e Der 30. März 1711 war ein montag.

*

1 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154. 2 Heilige Helena, mutter Constantins d. Grossen, † cca. 326. 3 Vgl. den vorigen brief.

faut bien ce sauver par la bonté, et c'est ce que je tache de faire, mais il n'est pas malaises d'estre bonne avec les gens a qui on a milles obligation, et qui ont beaucoup de vertu comme vous. Mille remerciement de vostre excellent souhait; aides-moy a prier le Seigneur dans ce saint temps¹ d'obtenir vne vie qui me conduisse a la vié eternelle.

221.

Lundy ce 31 de mars 1711^a.

En verite, monsieur de Polier, vous m'aves par vostre amitié, et tout les soin que vous aves pour moy depuis que je suis au monde, mis^b bien hors d'estat de ne me jamais facher contre vous. De ne me pas remercier, ne me^c peust jamais facher de personne, car ce ne peust jamais estre qu'on oublie^d, dont on n'est pas responsable, car on n'en est pas le maistre.

222.

Mercredy ce 15 d'avril 1711.

Il m'est impossible de dire auttre chose pour ce soir, sinon que je n'ay pas fermée l'oeil cette nuit, car comme monseigneur le Dauphin est morte cette nuit a onse heure², le pourpre^e s'estant joint a sa petite verolle, qui l'a estouffée, j'ay estés jusques a 3 heures occupé a estre avec ces enfant affligés³. Je me suis couchée apres, mais je n'ay peust dor-

*

a Der 31. März 1711 fiel auf einen dienstag. b Cod.: vous a mis.
c Cod.: ne ne me. d wohl = que par oublie. e = le pourpre,
die röteln.

*

1 Ostern fiel 1711 auf den 5. April, der brief ist also in der char-
woche geschrieben. 2 Am 14. April war der einzige legitime sohn
Ludwigs XIV., der dauphin Ludwig (geb. 1661) an den blattern gestor-
ben. Zum folgenden vergleiche man mit der darstellung, welche die
herzogin hier und, in lebhafteren farben, in einem briefe an ihre tante
gibt (Bodemann II, 271), die schilderung bei Saint-Simon (VIII, 242—261)
ein meisterstück virtuoser, aber mehr als kühler beobachtungskunst.
3) Saint-Simon: Madame, rhabillée en grand habit, arriva hurlante, ne

8*

mir. A 7 heure il a falu me relever, pour aller a Marly voir le roy, qui y est venus cette nuit, et je m'y suis rendu a son leves^a. Il est penetre de doulleur, mais il soutient sa doulleur avec vne resignation toutte chretiene a la volonte de Dieu, qui rend sa doulleur plus touchante. Je suis venus disner icy, mais je m'en retourne a 8 heure a Marly. . . .

223.

Samedy ce 9 de may 1711.

Je vous escriis aujourdhy dans vne veritable affliction et bien de l'inquietude, car j'ay bien peur que ma fille ne ce blesse, dans l'orible affliction ou elle est d'avoir perdu sa fille aisnée, dont elle avoit de grandes consolation, car on peust dire que c'estoit le plus parfait enfant de corps et d'esprit qu'il^b soit possible de voir. Elle est tombes malade le deux de ce mois, et mort le 4 a 4 heure du matin de la rougeole¹.

224.

Vendredy ce 15 de may 1711.

J'ay recette vne petite lettre de ma fille aujourdhy. Elle meritte bien vostre compassion, elle est a plaindre; elle pert 3 des plus beaux enfants qui soyent au monde. Quelle doulleur pour vne tendre mere! Mais tel a estés la volonte du bon Dieu, il faut s'y^d soumettre. J'espere que le bon Dieu nous regardera en pitié, ma fille [et moy], et luy laissera en-

*

a = lever. b Cod.: qu'elle. c Cod.: de. d Cod.: si.

*

sachant bonnement pourquoi ni l'un ni l'autre, les inonda tous de ses larmes en les embrassant, fit retentir le château d'un renouvellement de cris, et fournit un spectacle bizarre d'une princesse qui se remet en cérémonie, en pleine nuit, pour venir pleurer et crier parmi une foule de femmes en déshabillé de nuit, presque en mascarade (VIII, 254).

¹ Die prinzeßin war das älteste kind (geb. 1700) und hiess wie mutter und grossmutter Elisabeth Charlotte. Vgl. Dangeau und Sourches zum 9. Mai.

core ces deux cadets, car on me mande qu'ils sont asses bien pressentement¹, dont je loue Dieu de tout mon coeur. . . .

225.

Mercredy ce 20 de may 1711.

Je vous demande pardon, mais je ne saurois croire qu'vn Dieu tout bon, tout missericordieux, qui plante dans le coeur des peres et meres la tendresse qu'il a pour ces enfants, ce fache des larmes qu'ils respandent, quand ils perdent leurs chers enfants². Helas, il nous reste encore bien des peches sans cela, que nostre Seigneur a a laver de son sang.

226.

Samedy a Versaille ce 23 de may 1711.

. . . . Je n'ay pas laisses que d'estre tres mal de ces vilains vents cette nuit; je n'ay dormie qu'vne seulle heure. Je ne say ce que cela me fera a la fin, mais je remets le tout dans les mains du Seigneur.

227.

Dimanche ce 24 de may 1711.

Mes vents me tourmentent en tierce; vne nuit je dors bien, et l'auttre je suis preste d'estouffer. Il est certain que je remets tout a la volenté du Seigneur, a qui je me suis entierement donné.

*

1 Kurz nach der ältesten tochter hatte die herzogin von Lothringen noch zwei kinder durch den tod verloren: am 10. Mai ihr viertes kind, den prinzen Ludwig (geb. 1704), und am 11. dessen jüngere schwester Gabriele (geb. 1706). Es blieben ihr nur die beiden jüngsten kinder, Leopold Clemens (geb. 1707, † 1723) und Franz Stephan (geb. 1708), der nachmalige kaiser und gemahl der Maria Theresia. Vgl. den brief Elisabeth Charlotte's an die raugräfin Louise vom vorhergehenden tage, BLV. 107. bd., 249. 2 Vgl. die vorausgehenden beiden briefe.

228.

Lundy ce 25 de may 1711.

Je vous assure que je ne ferés auttre chose a mon mal, qui m'a encore tres fort tourmentes cette nuit, que de me remettre entierement a la volonte du Seigneur. C'est assurement sur l'esperance d'estre rachete par le sang de nostre Seigneur et Sauver Jésus-Christ que j'ay fait mes devotion hier.

229.

Vendredy ce 29 may 1711.

Les gens aussi naturel que je suis, savent bien discerner les façon de la verité. Medicament et moy ne vont point ensemble, a moins que je n'aye vne maladie effective; alors il faut bien essayer de ce guerir. La petite verolle reverdit a Versaille; bien du monde en meurt, on a enteres jusques a 16 persone en vn jour.

230.

Samedy ce 30 de may 1711.

Le commencement de vostre lettre, que j'ay trouves icy en revenant de la chasse, m'a fort allarmes, car il n'y a point de raillerie au pleuresie. Dieu soit loues que la doulleur ce soit passée; les medecins d'icy vous oroit saignes jusques a l'[ex]stinction de chaleur naturelle, car ils soutiennent que c'est l'vnique remede contre la pleuresie, et je croi qu'ils vous oroit tues. Dieu soit loues que par des remedes [plus] doux vous vous soyes tires d'affaire. Ne croiant pas que cela vous puisse faire mal, j'ay impatiance d'apprendre quel effect aura produit le lait et le ris, et que je vous envoy encore souvent du vin d'Allicant¹.

*

1 Spanischer südwein.

231.

Dimanche ce 31 de may 1711.

Dieu soit loues que vous ayes eue vne mellieure nuit, et je suis ravie que vous ayes la consolation d'avoir deux de vos neveux avec vous; cette bonne compagnie maintiendra vostre sante. J'espere que vous vivres encore longtemps, et le souhaite de tout mon coeur. Le vin d'Alicant ne pouvois vous ^a manquer, vous ayant promis de vous en donner toutes les fois que le vostre finiroit. Vous me donnez le mellieur medecin; sans celuy-la [les] autres ne peuvent rien; je le prie de vous guerir et conserver.

232.

Lundy ce 1 de juin 1711.

Voicy les 19^{1/2} louis neuff, qui font les 30 louis a 13 livres; l'autre mois vous ores le reste du payement de l'année ¹. Je croi que la joye d'avoir avec vous vos neveux, vous fait bien autant de bien que vostre ris au ^b lait; Dieu vetille que cette nuit vous repossies encore mieux cette nuit. Ma santé est graces a Dieu asses bonne; je vous remercie de me la souhaitter parfaite; les medecins ont purgé le roy et saignes madame de Bery ², ils ne me tiennent pas.

233.

Mercredy ce 3 de juin 1711.

Helas, je puis vous dire avec verité que quelle joye que je puisse avoir de vous voir content de mes petits soin, je ne la suis pas encore bien de moy-mesme de n'avoir peust faire mieux. Si on pouvoit deviner ce qui arive, on prendroit mieux ces mesures, mais le malheur est qu'on ne sait rien. Ce petit

*

a Vous im mscr. zweimal. b Cod.: ou.

*

1 Vgl. oben s. 90, nr. 164 und s. 96, nr. 176. 2 Ihre enkelin, vgl. oben anm. 3 auf s. 71.

devoient d'hier m'a fait du bien; je me porte considerablement mieux de despuis. Je suis ravie que monsieur Genebrier¹ vetille bien attendre, car je n'ay pust rien voir aujourd'hui. Nous avons chasses despuis 2 heures et demie jusques a 6 sonnes^a; il a falu ensuite me rabiller despuis la teste jusques au pied, ensuite mon fils et madame d'Orleans sont venus me dire adieu, allant pour 3 jours a Paris; apres j'ay escrit a la duchesse de Hannover². Cela m'a menes jusques a l'heure qu'il est, qui est 9 heure et demie.

234.

Vendredy ce 5 de juin 1711.

Je tacheres de faire de mon mieux pour maintenir ma bonne reputation sur le chapittre de la recognoissance. Je souffre beaucoup a mes genoux malgre la flanelle d'Angleterre que j'y porte, et qu'on m'a assures estre fort bonne. J'aime asses a essayer les remedes qui ne peuvent faire du mal, s'ils ne font point de bien, et je tients celuy-cy de ce nombre. Monsieur Genebrier³ ora son argent demain. Il fait^b bien beau, je vous escrit dans ma fenestre. . . .

235.

Samedy ce 13 de juin 1711.

Je ne direz plus rien des cours et envieux, car tout ce que vous en dittes est si juste qu'il n'y a pas de replique. Je suis bien aisse d'apprendre que vous ne vous ressentes pas plus mal par cette exessive chaleur. Je suis tres convaincue qu'il n'y a point de parfait bonheur en ce monde, mais attendre la mort avec joye, me paroît inconcevable, et [je] le trouve bien heureux, puisque mourir est vne necessité absolue.

*

a = sonnées. b Cod.: faut.

*

1 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154. 2 Benedikta Henriette, geb. 1652, † 1724, gemahlin Johann Friedrichs von Hannover, tochter des pfalzgrafen Eduard, eines vatersbruders der Elisabeth Charlotte. 3 Vgl. oben s. 86, anm. 2 zu nr. 154.

236.

Lundy ce 15 de juin 1711.

Il n'y a point d'endroit dans l'escriture ou il soit dit positivement que ceux qui craindront la mort seront damnes, et quand nostre Seigneur parle de le suivre, que c'est de prendre en passiance les maux de cette vie, que cela s'apelle prendre sa croix et le suivre¹, mais je n'ay de ma vie ouy dire qu'il faille ce transporter de joye pour mourir. A tout humain le bon Dieu a inspires l'horeur de la mort et le desir de sa conservation, ainsi le peché ne peust estre grand de ressentir ce qui est dans toute la nature, car tout animal craint la mort et sa destruction; ce n'est donc [qu']vn simple mouvement de la partie animale, et non pas vne offence contre Dieu, mais c'est vne marque d'vne grace singuliere, a qui Dieu oste cette peine en mourant.

237.

Mercredy ce 17 de juin 1711.

Je suis bien aisse que vous ayes mieux dormis; vostre foiblesse peust venir du chaud exessif qu'il a fait cette nuit, et de l'orage qui s'est formes ensuite, ce qui donne beaucoup d'abattement a tout le monde. Je souhaite de tout mon coeur d'apprendre demain que le rafraichissement du temps vous a redonne des forces. Mon Dieu, monsieur de Polier, que je serois malheureusse en ce monde et en l'auttre, si je ne mettois mon vnique esperance pour l'vn et pour l'auttre au meritte de nostre Seigneur. A cela je ne manque de ma vié ny n'y manqueres pas par la grace de Dieu, et c'est sur quoy je veux vivre et mourir.

238.

Jeudy ce 18 de juin 1711.

J'ay peur que ce temps d'orage ne vous ait encore in-
 a Cod.: m'estois. *

1 Matth. 10, 38; 16, 24. Marc. 8, 34. Luc. 9, 23.

comodes aujourdhuy, joint a l'excessive chaleur qu'il a fait toute la journée. Vous vous imagines ne pouvoir plus raisonner, et je trouve tout ce que vous m'aves dit bien raisones, mais vous ne m'avies pas bien compris mes sentiement, qu'a pressent c'est plustot ma fautte que la vostre de ne m'estre pas asses intelligieblement expliques. Monsieur Baudalet¹ a vne veritable estime pour vous; s'il estoit en peine des medaille, que ne m'escrivit[-il pas], je luy oirois rendu conte de tout. Dieu veulle ouir vostre bonne priere pour moy.

239.

Vendredy ce 19 de juin 1711.

. . . . Je vous assure que je vous ay parles tres sincerement hier, et il fauderoit mentir, si je dissois que je m'aperçois que vostre esprit baisse en quoy que ce puisse estre, et en verité, c'est chose bien rare a vostre age, mais puisque le bon Dieu vous en a preserve jusques a pressant, j'espere et souhaite que vous passeres les cent année avec vostre bon esprit. Je suis bien aisse que vous ayes mieux dormie; je vous souhaite vne bonne santé.

240.

Dimanche ce 28 de juin 1711.

Je n'ay peust m'empecher de rire du peu d'interest que vous prenes aux nouvelles du Brabant, Angleterre et Italie². Quel soin qu'ait vn valet, les parants de bon naturel sont encore plus soigneux. Je croi qu'il faut remercier Dieu de ce qu'il nous envoy de bien et de bon, et ce qu'il nous envoy de mauvais, le recevoir en patience, mais je ne croi qu'il faille [l']en remercier.

*

1 Charles-César Baudelot de Dairval, 1648—1722, ursprünglich anwalt, dann altertumsforscher; Elisabeth Charlotte hatte ihm ihre münzen- und gemmensammlung anvertraut. 2 Vermutlich ist damit auf eine zeitung oder einen regelmässigen abschnitt einer solchen ange spielt; titel dieser art sind damals häufig.

241.

Lundy ce 29 de juin 1711.

Mon Dieu, vostre devoiment avec du sang ressemble fort a la dissenterie et me met en vray peine; le bon Dieu vetille que j'aye demain des mellieure nouvelle de vous. Il y a des personnes extravagantes en tout estages, mais ceux qui suivent la droite raison, estiment leurs domestiques qui leurs sont fidelles, et qui ont de * la vertu et du meritte.

242.

Mardy ce 30 de juin 1711.

Mon Dieu, que vostre escriture m'a effrayée; il faut que vous ne puissies tenir vostre plume, et cela m'afflige fort. Je croyois que le mal estant cesses, que vos forces devoit revenir; Dieu veuille que j'aprene demain de mellieure nouvelle de vostre sante, et que ce soit seulement la purgation qui vous ait affoiblie. C'est vn jour de mauvasse nouvelle aujourdhuy; je viens d'apprendre que ma cousine, la Landgraeffin de Hesse-Cassel¹, est morte d'apoplexie, et le peuvre monsieur de Ribeyre² me mande que sa fille vnique est morte, qui avoit epoussée l'intendant d'Orleans, monsieur de la Pourdonnoye. Il en est sensiblement affligé.

243³.

A Marly ce mardy 7 de juillet 1711.

Messieurs de Polier de Pottens et de Vernon, je n'ay pust lire vostre lettre sans larmes; helas, je crains bien que cette foiblesse ne denotte la fin du peuvre monsieur de Polier. Je ne suis pas estonnée de sa resignation a la volonté du Seigneur,

*

a Cod.: du.

*

1 Marie Amalie, geb. prinzeßin von Kurland, gattin des landgrafen Karl. Der vater des letzteren, Wilhelm VI., und Elisabeth Charlotte's mutter, Charlotte, waren geschwister. 2 Vgl. oben s. 99, anm. 2 zu nr. 184. 3 An die neffen Polier's.

je cognois ces vertus et sa parfaite foi et ^a confiance au Seigneur. Helas, mes prieres ne sont asses bonnes pour obtenir des graces du Seigneur, mais je n'ay jamais manquée de prier Dieu pour luy nuit et jour. J'y suis obligée par tout les soins qu'il a ette toute ma vie de moy, et je vois sa perte avec bien de la doulleur. S'il est en estat d'entendre, marques-luy ^b, je vous prie, et me croyes, messieurs ^c de Polier, vostre bien bonne amie Elisabeth Charlotte.

Je vous prie de continuer a me mander de ces nouvelles jusque a la fin.

244 ¹.

A Marly ce mercredi 8 de juillet 1711.

Messieurs de Polier de Potten et de Vernon, si vous pourries voir mes larmes, vous ne pourries douter que personne au monde ne partage plus vostre doulleur que moy, et je vous assure que je regretteres monsieur de Polier toute ma vié, car c'estoit le gentilhomme du monde le plus vertueux, le mellieur amis et qui agissoit avec le plus de droitture. Je ne doute pas qu'il n'en aye deja sa recompence au ciel, qu'il attendoit avec tant d'ardeur. C'est le seul endroit qui peust nous consoler de sa mort. Nous partons d'aujourd'hui en 8 jour pour Fontainebleau, mais j'ires apres-demain disner a Versaille, ou vous me pourries voir, et [de] mesme icy quand il vous plaira. C'est a vous auttres a voir ce qui vous sera plus commode dans la Staine, et je vous assureres, messieurs de Polier et de Poten et de Vernon, que je vouderois pouvoir trouver occasion de vous rendre service, et vous marquer que je suis, messieurs de Polier, vostre bien bonne amie Elisabeth Charlotte.

*

a Cod.: en. b Etwa: mon amitié zu ergänzen. c Cod.: mons.

*

1 An die neffen Polier's.

Register.

Die zahlen verweisen auf die nummern der briefe.

- Abbé, der 23. 34.
 Agamemnon, person aus Racine's Iphigénie 118.
 Aire, festung in den spanischen Niederlanden 191.
 Alexander der Grosse 54.
 Alicantewein 230. 231.
 Alluy, madame d', 58. 172. 176.
 Anna, königin von England 123.
 Anna von Mantua-Gonzaga, s. Pfalz.
 Anna Henriette von Bourbon-Condé, s. Condé.
 Anna Maria Louise von Montpensier, s. Montespan.
 Antin, duc d', sohn der herzogin von Montespan 107.
 Anton Ulrich, herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, 57, vgl. 50. 51.
 Arlot, Monsieur 14.
 Arzneimittel 5. 189. 229.
 Aerzte 37. 71. 230. 232.
 August II., könig von Polen, kurfürst von Sachsen 107.
 Avous, d', oder Davous, schatzmeister der Elisabeth Charlotte 154. 169. 170.
 Badebée, weib Gargantua's in Rabelais' Pantagruel 57.
 Balzac, französischer prosaist (1594 bis 1654), 64.
 Baudelot, altertumsforscher, 238, vgl. 153 anm.
 Bayern, Max Emanuel, kurfürst von 76. 79.
 Benedikta Henriette, herzogin von Hannover, 192. 233. Ihre tochter Charlotte Felicitas von Modena 192.
 Berger 108.
 Beringhen, Prince de, genannt Monsieur le Premier, erster stallmeister Ludwigs XIV., 112.
 Bernstein, aus dem hause Ketteler 21.
 Berry, Karl, herzog von, jüngster enkel Ludwigs XIV., 177 (vgl. 176. 178) 222.
 — Maria Louise, herzogin von, seine gemahlin, geb. prinzeßin von Orleans, enkelin der Elisabeth Charlotte 71. 177 (vgl. 176) 178. 232. Verse auf beider verlobung 178, vgl. 180; die hochzeitsfeier 181.
 Beuvron, Madame de, hofdame der Elisabeth Charlotte 18. 58. 121. 126, vgl. 127—132. 133. 134.
 Biancolelli, genannt Dominique, italienischer schauspieler 89 anm.
 Bibel, Die 75. 82. 83. 124. 152. 165; bibel von Hamar, bible d'Hamar 82.
 Bibelstellen 2 Sam. 12, 15—23: 134; 4. Kön. 5, 1 ff.: 83; Ps. 55,5: 116; Ps. 116?: 116; Pred. 3, 1—8: 42. 125. 130; Jes. 6, 10: 81; 58, 3—7: 186; Matth. 10, 38: 236; 13, 3—23: 115; 13, 14: 81; 16, 24: 236; 22, 37—40: 141; 25, 1—13: 115; Marc. 4,3—20: 115; 4, 12: 81; 8, 34: 236; 12, 30—31: 141; Luc. 4, 27: 83; Luc. 8, 5—15: 115; 9, 23: 236; 10, 27: 141; 22, 44: 98; Joh. 3, 16: 115; Apost. 28, 26. 27: 81; Röm. 11, 8: 81; 1. Joh. 4, 9: 115; Hebr. c. 11: 211.
 Birkenfeld, Christian von 19. 159.
 Blanche 76. 79. 80.
 Blattern 14. 222. 229.
 Boethius 137.

- Boomhover, Monsieur de 22.
 Bordeaux, gattin des ersten parlamentspräsidenten von 17.
 Bossuet 61.
 Boudin, leibarzt des dauphin 204.
 Boufflers, franz. marschall 22.
 Bourgogne, Ludwig, herzog von, ältester enkel Ludwigs XIV. 34, vgl. 222; sein beichtvater 49.
 —, Maria Adelaide, herzogin von, seine gemahlin, geb. prinzeßin von Savoyen 32. 48.
 Brandenburg, Elisabeth Sophie, tochter des Grossen Kurfürsten, gemahlin Friedrich Casimirs von Kurland, 21 anm.
 — Louise Charlotte, tochter des kurfürsten Georg Wilhelm, gemahlin Jakobs von Kurland 21 anm.
 Braunschweig-Hannover, s. Hannover.
 Braunschweig-Wolfenbüttel, Anton Ulrich, herzog von 57, vgl. 50. 51.
 Busca, madame de, kammerfrau der Elisabeth Charlotte, 218. 219; ihre schwester 219.
 Caesar 54.
 Caille 176.
 Cantenac, geistlicher 7.
 Capelle Nouvelle, Abbé 148.
 Carus, römischer kaiser 153.
 Catinat, franz. marschall 26.
 Chamillart, Michel de, franz. generalkontrolleur und kriegsminister 30. 34. 39; seine gemahlin 39.
 Charlotte von Hessen-Cassel 7. 76.
 Charlotte Felicitas von Modena, geb. prinzeßin von Hannover 192.
 Charmille, hündchen der Elisabeth Charlotte 47.
 Chartres, Ludwig, herzog von, sohn Philipps II. von Orléans, enkel der Elisabeth Charlotte 44. 163.
 —, Philipp, herzog von, später von Orleans, sohn der Elisabeth Charlotte, s. Orléans, Philipp II.
 Christian II. von Pfalz-Zweibrücken-Birkenfeld 19. 159.
 Cid, Tragödie von Corneille 166.
 Clérembault, Marschallin von, hofdame der Elisabeth Charlotte 74.
 Colombes bei Paris 14. 15.
 Condé, Anna Henriette, prinzeßin von Bourbon, gemahlin des prinzen Heinrich Julius, tochter des pfalzgrafen Eduard, eines onkels der Elisabeth Charlotte, genannt Madame la Princesse 57.
 Conti, Maria Anna, prinzeßin von, uneheliche tochter Ludwigs XIV. 179.
 Corneille, seine tragödie Cid 166.
 Courbe, madame de la 153. 154. 163.
 Courtray 112.
 Crispin, figur in Hauteroche's komödie Crispin musicien 40.
 Crussol, Marquis und Marquise de 22.
 Dauphin, der, Ludwig 112. 222; seine kinder 222.
 Dauphine, die, Maria Anna, geb. prinzeßin von bayern, 11.
 David 134.
 Davous, s. (d')Avous.
 Degenfeld, Ferdinand Freiherr von 180.
 Delisle oder de Lisle 202.
 Des Champs, Monsieur 30. 39.
 Diebesgeschichte 72.
 Diocletian 155.
 Dominique, eigentlich Biancolelli, italienischer schauspieler 89.
 Du Teil 168.
 Du Roul, Madame, 2.
 Elisabeth Charlotte, herzogin von Orléans, geb. pfalzgräfin bei Rhein, s. Orléans.
 Elisabeth Charlotte, ihre tochter, s. Lothringen.
 Esprit du sang 216.
 Estrées, Cardinal d', 49.
 Fagon, leibarzt Ludwigs XIV. 71.
 Falltrank 13.
 Feuillade, de la, französischer marschall, 93.
 Foix, Marquise de, geb. Hinderson, hofdame der Elisabeth Charlotte, 15. 20. 22. 40. 66. 159.
 Fricen et Watteville, Monsieur de 151.
 Friedrich Ludwig von Oranien, ältester sohn Friedrich Wilhelms I. von Preussen 123.
 Gallienus, römischer kaiser 155.
 Gargantua 57.

- Gebete, von Elisabeth Charlotte verfasst 119.
 Geisterglauben 29. 108. 216.
 Geistliche 7.
 Génébrier, numismatiker, 154. 155. 156. 163. 164. 176. 178. 196. 201. 210. 218. 233. 234.
 Generalstaaten 123.
 Genesis 83.
 Goïto, Schlacht bei 94.
 Goldmacher 197. 200. 201. 202. 204.
 Gondrin, marquis de, sohn des duc d'Antin 107.
 Gonzaga, Anna von Mantua, s. Pfalz.
 Grancay, marquis de, franz. general 94.
 Grodnitz, Kaspar Melchior, von Grodnau, aus der umgebung Karl Ludwigs von der pfalz 113.
 Guastalla, Belagerung von, 26.
 Hamar, Bible d'Hamar 82.
 Hannover 25. 50.
 — Benedikta Henriette, herzogin von, gemahlin des herzogs Johann Friedrich, 192. 233; ihre tochter 192.
 — Karl Philipp von, sohn des kurfürsten Ernst August 9.
 — Sophie, kurfürstin von, tante der Elisabeth Charlotte, 23. 25. 54. 57. 58. 66. 69. 96. 107. 123. 160. 176. 209? Ihre tochter Sophie Charlotte, s. Preussen.
 Harcourt, Henri duc d', franz. gesandter und marschall 26.
 Harlay, Achille, präsident des Pariser parlamentes 22.
 Harling, Eberhard Ernst Franz von, neffe der frau von Harling, im dienste der Elisabeth Charlotte 9. 22.
 Hauteroche, franz. schauspieler und dichter (1617—1707); seine komödie Crispin musicien 40.
 Heidelberg 214.
 Helene, hl., mutter Constantins des Grossen; medaille von ihr 218.
 Helmond, Franz Mercurius von, philosoph (1618—99), 137.
 Hessen, Truppen von 94.
 Hessen-Cassel, Charlotte von, erste gemahlin des kurfürsten Karl Ludwig, mutter der Elisabeth Charlotte 7. 76.
 — —, Maria Amalia, gemahlin des landgrafen Karl, geb. prinzeßin von Kurland 242.
 Hessen-Darmstadt, Heinrich prinz von 120.
 Hildesheim, Truppen von, 94.
 Hinderson, s. Foix.
 Hofleben 31. 49. 51. 58. 65. 79. 101. 118. 235.
 Homberg, Wilhelm (1672—1715), arzt und chemiker des herzogs von Orléans, 71. 174.
 Horoskopsteller 53.
 Hunde Elisabeth Charlotte's 23. 47. 89.
 Iphigénie von Racine, 118.
 Jerusalem 83.
 Jesuiten 10. 49.
 Joinville 168.
 Josef I., römischer könig, späterer kaiser 26.
 Jourdan, figur in Molière's Le bourgeois gentilhomme 64.
 Kalisch, Schlacht bei 107.
 Karl XII., s. Schweden.
 Karl, Erzherzog, sohn Leopolds I., als könig von Spanien Karl III. 52.
 Karl, kurfürst, s. Pfalz.
 Karl Ludwig, kurfürst, s. Pfalz.
 Karl Philipp, s. Hannover.
 Katholizismus 111.
 Katzen 89.
 Ketteler, Wilhelm, bischof von Münster 21; herzog von Kurland 21.
 Kloster Neuburg, bei Heidelberg 201.
 Kolbe, Ursula, von Wartenberg, erzieherin der Elisabeth Charlotte 35.
 Komödien.
 Bourgeois gentilhomme von Molière 64.
 Cid von Corneille 166.
 Crispin musicien von Hauteroche 40.
 Iphigénie von Racine 118.
 L'étourdie von Molière 174.
 Ungenannte 19. 46.
 Kretenser 126.
 Kurfürsten 76.
 Kurland, herzoge von 21.
 La Bourdonnaye, intendant von Orléans 242.
 La Chaise, Père de, beichtvater Ludwigs XIV., 7.

- La Courbe, Madame de 153. 154. 163.
 La Danbie, Madame 4.
 La Feuillade, franz. marschall 93.
 Lagarde, intendant der Elisabeth Charlotte (?) 66.
 Lamotte, Graf von, franz. general 126.
 Landau, Belagerung von 26. 28.
 Lardons, holländische zeitung 13.
 Lardy, wundarzt Philipps von Orléans 93.
 La Tresne oder Tresne, madame de 46.
 Lavallière, Herzogin von, maitresse Ludwigs XIV. 179.
 Lector, Madame de 15.
 Lefevre 169.
 Leibniz 60. 61.
 Lerida, Eroberung von 120.
 Le Tellier, Charles-Maurice, erzbischof von Reims (1668—1710) 16.
 Liebestein, Frau von, in der umgebung Karl Ludwigs 137.
 Lignière, Père de, beichtvater Elisabeth Charlotte's 74. 75.
 Lille, Belagerung von 126.
 Limoge, Comte de 142; seine mutter 142.
 de Lisle oder Delisle 202.
 Lorge, Gui-Alphonse duc de, franz. marschall 30.
 Lothringen, Elisabeth Charlotte, herzogin von, tochter der herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans 32. 33. 62. 176. 223. 224; ihre kinder 223. 224, vgl. 225.
 —, Leopold, herzog von, gemahl der vorigen 32. 50. 209.
 —, Briefe, die Elisabeth Charlotte nach — schreibt 58.
 Louise, raugräfin zu Pfalz, halbschwester der Elisabeth Charlotte 91.
 Louise Hollandine. s. Pfalz.
 Ludwig XIV. 7. 12. 19. 23. 26. 48. 94. 121. 164. 166. 172. 177. 202. 206. 207. 222. 232.
 Ludwig, Dauphin, s. Dauphin.
 Luxembourg, Chevalier de, franz. general 126.
 Madaillan, Monsieur de 25.
 Madame la Princesse, s. Condé.
 Mademoiselle, s. Montpensier, Orléans.
 Maintenon, Madame de 26. 48.
 Magnia Urbica, röm. kaiserin; medaille von ihr 153. 155.
 Maître d'hôtel der herzogin Elisabeth Charlotte 19.
 Malauze, Mlle. de, aus einer unechten linie der Bourbons, correspondentin der Elisabeth Charlotte 200.
 Malplaquet, Schlacht bei 150.
 Mancquand, verbrecher 116.
 Mantua, Anna von, Gonzaga, s. Pfalz.
 March, Marck, Monsieur 184.
 Mardefeld, schwedischer general 107.
 Marechal, erster leibchirurg Ludwigs XIV., 110. 193.
 Maria Adelaide, s. Bourgogne.
 Maria Amalia, s. Hessen-Cassel.
 Maria Anna, s. Conti, Dauphine.
 Maria Casimira Louise, s. Polen.
 Maria Louise Gabriele, Orléans, s. Spanien.
 Maria Theresia, königin von Frankreich, gemahlin Ludwigs XIV. 116.
 Marsin, Ferdinand, comte de, französischer marschall 92. 93.
 Martineau, jesuit, beichtvater des herzogs von Bourgogne 49.
 Massillon, Jean-Baptiste, kanzelredner 49.
 Maubuisson, kloster 12. 15.
 —, Louise Hollandine, äbtissin von, s. Pfalz.
 Max Emanuel, kurfürst von Bayern, 76. 79.
 Maxentius, römischer kaiser 153.
 Mayercron, frau von, gemahlin des dänischen gesandten am französischen hofe 45. 50. 57.
 Meaux, Bossuet, bischof von 61.
 Medaillen 148. 153 anm. 154. 156. 163. 164. 176. 178. 196. 201. 210. 218. 233. 238.
 Médavi, graf von Grancay, französischer general 94.
 Meisenheim bei Heidelberg 201.
 Menuett 39.
 Mercure 19.
 Mertines (= Molinos?) 156.
 Messen 84.
 Messias 83. 124.
 Mille Millon, hündchen der Elisabeth Charlotte 47.
 Milliette, hündchen der Elisabeth Charlotte 47.

- Mione, hündchen der Elisabeth Charlotte 28.
- Miquelets, spanische leichte truppen 120.
- Modena, Charlotte Felicitas, herzogin von, gemahlin des herzogs Rainald, tochter der herzogin Benedikta Henrietta von Hannover 192.
- Molé, Louis, président à mortier des Pariser parlementes 22.
- Molière: Le bourgeois gentilhomme 64; L'étourdi 174.
- Molinos, 156 anm.
- Monasterol, bevollmächtigter Max Emanuels von Bayern am französischen hofe 79.
- Monbron, Monsieur de 17.
- Monsieur, s. Orléans, Philipp I. von Montauban 154.
- Montpensier, Anna Maria Louise, herzogin von, tochter Gaston's von Orléans, genannt Grande Mademoiselle 116.
- Morel, verbrecher 116.
- Münster, Wilhelm Ketteler, bischof von, 1553—1557, 21.
- Naeman 83.
- Nancret, schweizercapitän des herzogs Philipp II. von Orléans 95.
- Nancy 50.
- Nemours, Marie, wittwe des herzogs Heinrich von, tochter des herzogs von Longueville; ihre mémoires 168.
- Neuburg, Kloster, bei Heidelberg 201.
- Neufchâtel und Oranien, Prinz von, s. Preussen.
- Nouvelles du Brabant, Angleterre et Italie, zeitung (?) 240.
- Oktavia, Die römische, roman des herzogs Anton Ulrich von Braunschweig-Wolfenbüttel 50. 51.
- Oper 72. 148.
- Oranien, Prinz von, s. Preussen.
- Oratorianer 49.
- Orléans, Elisabeth Charlotte, herzogin von, gemahlin Philipps I. von Orléans, tochter des kurfürsten Karl Ludwig von der Pfalz, 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 11. 13. 16. 19. 23. 25. 27. 28. 29. 31. 32. 33. 35. 36. 38. 41. 44. 45. 49. 51. 57. 58. 63. 64. 65. 67. 68. 69. Elisabeth Charlotte 75. 76. 77. 79. 80. 82. 88. 89. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 98. 99. 102. 104. 105. 107. 108. 109. 116. 118. 121. 127. 128. 129. 133. 135. 136. 143. 145. 148. 151. 152. 154. 156. 159. 163. 164. 167. 168. 169. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 180. 182. 183. 184. 187. 188. 192. 193. 196. 198. 199. 200. 203. 205. 206. 207. 208. 210. 214. 216. 221. 223. 224. 226. 227. 228. 229. 231. 232. 233. 234. 238. 242. 243. 244.
- Im Besonderen ihre Weltanschauung und ihre religiösen Ansichten: 1. 15. 24. 25. 26. 29. 42. 43. 49. 50. 57. 58. 59. 66. 68. 70. 73. 75. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 97. 98. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 111. 112. 113. 115. 116. 117. 119. 122. 124. 125. 127. 128. 130. 131. 132. 138. 140. 141. 142. 157. 158. 161. 162. 165. 166. 170. 171. 185. 186. 189. 190. 191. 208. 210. 211. 212. 213. 215. 220. 225. 228. 231. 235. 236. 237. 240.
- , Marie Louise von, tochter Philipps II., enkelin der Elisabeth Charlotte, gen. Mademoiselle, 71, später mit dem herzog von Berry verheiratet, s. Berry.
- , Philipp I., herzog von, bruder Ludwigs XIV., gemahl der Elisabeth Charlotte, genannt Monsieur, 3. 4. 15. 109.
- , Philipp II., herzog von, vorher (bis 1701) herzog von Chartres, sohn der Elisabeth Charlotte 12. 20. 22. 66. 91. 92. 93. 94. 95. 103. 104. 105. 108. 112. 114. 117. 120. 138. 150. 160. 168. 174. 193. 194. 196. 202. 204. 233. Seine gemahlin, Françoise Marie, tochter Ludwigs XIV. von der Montespain 174. 233; sein sohn s. Chartres; seine töchter 182.
- , La Bourdonnaye, Intendant von 242.
- Osnabrück, Truppen von 94.
- Palais-Royal 156. 163.
- Pascal, Blaise, 1623—62, verfasser der Lettres Provinciales 152.
- Paulus, Apostel 75. 211.
- Peter der Grosse 147. 149.
- Pfalz, Anna von Mantua-Gonzaga, tochter des herzogs Carl von Nevers, gemahlin des pfalzgrafen 9

- Eduard, genannt Princesse Palatine 1.
- Pfalz, Charlotte, kurfürstin von der, geb. prinzeßin von Hessen-Cassel, gemahlin des kurfürsten Karl Ludwig, mutter der Elisabeth Charlotte 7. 76.
- , Karl, kurfürst von der, bruder der Elisabeth Charlotte, 201.
- , Karl Ludwig, kurfürst von der, vater der Elisabeth Charlotte, 6. 76. 162. 201.
- , Louise, raugräfin zu, tochter des kurfürsten Karl Ludwig aus seiner zweiten ehe mit Louise von Degenfeld 91.
- , Louise Hollandine von der, tochter Friedrichs V., tante der Elisabeth Charlotte, äbtissin von Maubuisson 12. 13. 32. 34. 57. 58. 209 (?).
- —, Zweibrücken, herzogtum 19.
- — —, Birkenfeld, Christian II., herzog von 19. 159.
- Philipp V., s. Spanien.
- Planeten, ihre zeichen 36.
- Polen, August, könig von, kurfürst von Sachsen 107.
- , Maria Casimira Louise, königin, wittwe Johann Sobieski's 54. 55.
- , Stanislaus Leszczynski, könig, 107. 109; seine gattin und seine mutter 109.
- Polier, Étienne, 1620—1711, hofmeister der Elisabeth Charlotte in ihrer jugendzeit (s. Einleitung p. XI ff.) 1. 2. 5. 6. 8. 13. 14. 16. 18. 19. 20. 22. 23. 27. 28. 29. 33. 35. 36. 40. 41. 42. 43. 44. 49. 50. 56. 58. 60. 62. 63. 65. 66. 78. 98. 99. 104. 107. 111. 119. 122. 127. 129. 135. 137. 140. 143. 144. 148. 150. 151. 152. 154. 157. 162. 164. 165. 167. 168. 169. 172. 173. 174. 176. 177. 178. 185. 186. 187. 188. 189. 191. 192. 195. 198. 199. 200. 201. 205. 206. 207. 208. 210. 221. 230. 231. 232. 233. 235. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244.
- , Georges, bruder Étienne's, theologieprofessor in Lausanne 18.
- , Jean-François, oberst in französischen diensten, vetter Étienne's, fällt bei Steenkerken 12.
- , sonstige angehörige der familie: Neffen Étienne's: 41. 176. 184. 231. 232. 243. 244; eine nichte 36; andere verwandte 98. 107.
- Pontchartrain, Louis Phelypeaux comte de, 1643—1724, general-kontrollleur und staatssekretär 15.
- Portland, William Bentinck, Earl of, 1649—1709, englischer staatsmann 201.
- Predigt 42.
- Premier, Monsieur le, s. Beringhen.
- Preussen. Friedrich I, könig von Preussen 123.
- , Friedrich Ludwig, prinz von Oranien und Neuchâtel, ältester sohn des kronprinzen, späteren königs Friedrich Wilhelm I. 123.
- , Sophie Charlotte, tochter von Elisabeth Charlotte's tante Sophie, gemahlin Friedrichs I. von Preussen 66. 69.
- , Sophie Dorothea, tochter Georgs I. von Hannover, enkelin von Elisabeth Charlotte's tante Sophie, gemahlin des kronprinzen, späteren königs Friedrich Wilhelm I. 123.
- Princes fortunés, Roman (?) 77.
- Princesse, Madame la, s. Condé.
- Princesse Palatine, Madame la, s. Pfalz.
- Propheten 83.
- Prophezeiungen 159.
- Psalmen 83.
- Pultawa, Schlacht bei, 147 anm. 149.
- Rabelais 116. Gargantua und Babelée, figuren aus seinem Pantagruel 57.
- Racine, citat aus seiner Iphigénie 118.
- Ratsamshausen, Eleonore von, hofdame der Elisabeth Charlotte 180; ihr bruder, grossjägermeister 180.
- Raugräfin, s. Pfalz.
- Ravetot, Madame de, 79.
- Regent, der, s. Orléans, Philipp II.
- Reims, Charles-Maurice Le Tellier, Erzbischof von (1668—1710), 16.
- Ribeyre, Monsieur de, 184. 242; seine tochter 242.
- Rossolis, arzneimittel 5.
- Roul, Madame du 2.
- Russland, Peter der Grosse von 147. 149.
- Saint-Cloud 178.
- Saint-Evremond, französischer kritiker und satiriker (1613-1703), 64.

- Saint-Germain** 173.
Saint-Hilaire 35.
Saint-Maurice, münzbeamter 202.
Saint-Venant, festung in den spanischen Niederlanden 191.
Salomon 42. 83. 125. 130; hohes Lied Salomonis 83; Prediger 42. 125. 130.
Schweden, Karl XI., könig von 19 anm.; Karl XII. 19. 54. 55. 147. 149.
Schweiz, Schweizer 123. 135. 155. 156. 167. 180. 183.
Seneca 37.
Sèvres 112.
Sophie, kurfürstin, s. Hannover.
Sophie Charlotte, s. Preussen.
Sophie Dorothea, s. Preussen.
Sosclue (?), Monsieur 200.
Spanheim, Ezechiel von, 1629—1710, gelehrter und staatsmann, früherer erzieher von Elisabeth Charlotte's bruder Karl 200. 201.
Spanien, Spanier 52.
 — Karl III., könig von, sohn Leopolds I. 52.
 — Maria Louise Gabriele, königin, gemahlin Philipps V., tochter Viktor Amadeus II. von Savoyen 58.
 — Philipp V., könig von, enkel Ludwigs XIV. 52.
Sprichwörter, sprichwörtliche redensarten, deutsche 7.
 — französische 20. 26. 57. 103. 126.
Stanislaus s. Polen.
Steenkerken, Schlacht bei 12.
Stein der weisen 197.
Tabak 37. 109.
Tanz 39.
Tavel, Tavelli, Madame de 90. 91.
Térat, Térast oder Terrat, beamter des herzogs von Orléans 66.
Titti, hündchen der Elisabeth Charlotte 47.
Torcy, Jean-Baptiste Colbert, marquis de, 1665—1746, französischer staatsminister 22. 48.
Trélon, Madame de, erzieherin der herzogin 35.
Tresne, la Tresne, Madame de 46.
Turin, Belagerung von, und schlacht bei 91. 92. 93. 105.
Vaillant, Jean, numismatiker, 1632 bis 1706, 153. 154. 155.
Vaudemont, Karl Heinrich prinz von, aus dem hause Lothringen, 1649—1723, 172.
Ventadour, Herzogin von, ehrendame der Elisabeth Charlotte 15.
Verrua, piemontesische festung 72.
Vespasian, Medaille von 178.
Villarchandieu, Monsieur de 209.
Villardin, Madame de 90.
Villier, Monsieur de 76. 79.
Voiture, französischer prosaiker, 1598—1648, 64.
Wahrsager 84.
Watteville, Monsieur de Frichen et, 151.
Wendt, haushofmeister der herzogin 88.
Wynendal, Gefecht bei, 126.
Zeitung, zeitung 13. 26. 240 (?).
Zweibrücken 19.